

Mémoire de fin d'études : "(Co)oncepteur.trice.s de l'espace commun : qui sont celles et ceux qui se saisissent de la question spatiale. Étude du cas de la plaine de Droixhe".

Auteur : Noirhomme, Coline

Promoteur(s) : Possoz, Jean-Philippe; Gloesener, Justine

Faculté : Faculté d'Architecture

Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme

Année académique : 2022-2023

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/18308>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.



UNIVERSITÉ DE LIÈGE – FACULTÉ D’ARCHITECTURE

(Co)oncepteur.trice.s de l’espace commun :
Qui sont celles et ceux qui se saisissent de la question spatiale ?
Étude du cas de la plaine de Droixhe.

Travail de fin d’études présenté par Coline NOIRHOMME en vue de l’obtention du grade de
Master en Architecture

Sous la direction de : Jean-Philippe POSSOZ

Année académique 2022-2023

Remerciements

Merci à mes promoteur.trices qui m'ont orientée et accompagnée sur le terrain et dans la réflexion tout au long de ce travail.

Merci tout particulier à Monsieur Possoz pour m'avoir accompagnée et soutenue depuis le choix d'un sujet de mémoire (qui fut une affaire de suspense et de remise en question permanente) jusqu'à son aboutissement. Merci pour avoir su par ses mots me faire croire à chacune de nos discussions qu'écrire ce travail serait une chose simple, merci également d'avoir été un enseignant d'atelier merveilleusement humain pour cette dernière ligne droite de mes études, merci encore pour avoir été un point de bascule et un pilier dans mes études qui a su, en ouvrant de nouvelles portes, redonner du sens à tout cela et me convaincre du pourquoi je m'y suis accrochée jusqu'à aujourd'hui.

Merci aux habitant.e.s de Droixhe de m'avoir ouvert les portes de leur quartier avec générosité.

Merci à toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer dans le cadre de cette recherche.

Merci à ma famille de m'avoir soutenue pendant ces années et dans le quotidien, mention à maman pour toutes les fois où j'ai déchargé mes émotions à ton oreille, et à papa pour les heures passées à retranscrire mes notes illisibles.

Merci Manon pour avoir été une partenaire de galère incroyable pendant ce quadrimestre à rallonge.

Merci à mes ami.e.s pour avoir été elle.ux aussi présent.e.s pendant ses études (#architruche).

Merci à Florimont et Pauline pour leur relecture attentive.

Merci à Mme Gauzin-Müller pour avoir prononcé ces quelques mots qui m'auront grandement facilité la vie et la réalisation de ce travail :

« Je pense qu'il est possible et même désirable d'exprimer des choses complexes de manière simple »

Merci à l'univers d'avoir réuni les ingrédients qui ont permis à ce travail d'être réalisé.

« S'il y a un seul nénuphar sur un étang et que le nénuphar se dédouble chaque jour, lorsque la moitié de l'étang est recouverte il ne faut qu'un jour pour que celui-ci soit entièrement recouvert. »

(D. Gauzin-Müller, 2023)

Table des matières

0. Avant-propos.....	7
0.1 Introduction.....	7
0.2 Construction et restitution de la recherche	8
0.3 Quelques prérequis théoriques à la lecture.....	9
0.4 Orientation des questionnements et résultats	10
1. Récit d’immersion	13
1.0. Introduction	14
1.1. Journée de la pomme, mercredi 12 octobre 2022	17
1.2. Rencontre avec Gilles Foret, mercredi 09 novembre 2022.....	20
1.3. Action "Crasse-Attack », mercredi 24 novembre 2022	30
1.4. Réunion pour l'appel à projet propreté de la ville de Liège, 08 décembre 2022.....	34
1.5. Entretien avec Patricia Noirhomme, mercredi 21 décembre 2022	35
1.6. Réunion avec les travailleuses ville, jeudi 12 janvier 2023	40
1.7. Rencontre avec un architecte de l’atelier Chora, jeudi 19 janvier 2023	42
1.8. Réunion de printemps avec les Amis de l’étang, mercredi 01 mars 2023	44
1.9. Balade biodiversité avec Patricia, mardi 4 avril 2023.....	47
1.10. Entretien avec le fonctionnaire délégué, mercredi 5 avril 2023	50
1.11. Réunion des Amis de l’étang, jeudi 13 avril 2023	53
1.12. Entretien avec Lucie Lefebvre, vendredi 19 mai 2023	55
2. Histoire et histoire.....	60
2.0. Introduction	61
2.1. Une compréhension de la Grande Histoire.....	62
2.2 Vivre le temps de l’indétermination (roman photo).....	68
3. Mise en discussion	78
3.0. Introduction	79
3.1. Construire, déconstruire, reconstruire : une Conception des grands projets urbains.....	79
3.2. Un sol	85
3.3. L'espace/temps intermédiaire du commun.....	87
3.4. Concepteurs et concepteurs de l'espace-temps intermédiaire	89
3.5. Construire pour, construire contre, Co-construire la continuité de l'urbain.....	90
3.6. En guise de conclusion : La place de l'architecte	97
4. Bibliographie	102
5. Annexes.....	107

0. Avant-propos

0.1. Intro

Pourquoi je suis là aujourd'hui, quelle est mon histoire avec le quartier ?

Le choix de la thématique de mon travail de fin d'étude n'a pas été une chose aisée. Dans ma tête se bousculaient une envie de travailler la matière/ les matériaux, un intérêt pour le lien qui existe entre architecte et artisan.e, un questionnement presque existentiel sur la profession à laquelle allait me donner accès le diplôme que j'obtiendrais peut-être dans quelques mois, un questionnement aussi sur la hiérarchie qui dirige aujourd'hui dans nos sociétés occidentalisées les dynamiques de transformation du territoire et les mouvements de contestations que celle-ci soulève, ou encore la légitimité à continuer de construire aujourd'hui dans le contexte de crise environnementale, sociale et économique que nous connaissons, etc. ... Je pourrais continuer longtemps encore l'exercice de lister les questionnements qui travaillaient et travaillent encore à façonner mon rapport à la pratique de l'architecture et au monde plus en général, cependant je pense que la lecture pourrait s'avérer lassante pour le.la lecteur.trice c'est pourquoi nous en resterons là aujourd'hui.

Si j'en suis arrivée à travailler plus spécifiquement sur le quartier de Droixhe, c'est par une succession de circonstances fortuites qui se sont manifestées à moi comme autant d'opportunités desquelles je me suis saisie. L'une des premières qui fut significative pour moi est peut-être l'installation de la ZAD¹ (Zone À Défendre) de la Chartreuse à quelques pas de mon domicile. Fréquenter la ZAD a contribué à renforcer mon intérêt pour des questions relatives au rapport que l'humain.e entretient avec le territoire qu'il habite ainsi qu'avec les autres vivant.e.s qui occupent ce territoire au même titre. Cela a également éveillé en moi un sentiment d'incompréhension face à des logiques de construction de la ville qui visiblement allait à l'encontre de la volonté des citoyen.ne.s et de ce que iels jugeaient bon pour le territoire qui est le leur. Une deuxième circonstance notable fut ma rencontre avec un membre de l'association Urbagora lors de l'inauguration de l'atelier de réparation de vélo de la Ruche des Bayards, un projet porté par la coopérative « Les biens communaux » et réalisé sur fonds de financements citoyens. Cette rencontre m'a permis d'éveiller ma conscience sur l'existence d'acteur.trice.s autres que les institutions classiques, qui se saisissent de la question de la spatialité urbaine avec comme volonté de faire entendre une voie citoyenne. À la suite de cette rencontre, j'ai donc sollicité Urbagora afin de voir comment il était possible dans le choix de mon sujet de mettre mon travail de fin d'étude au service de la cause défendue par l'association. Parmi les sujets dont nous avons discutés, celui du contre-projet est ressorti comme celui faisant consensus entre l'intérêt de l'association et le mien. À ce stade, j'ai commencé à approfondir ma connaissance du sujet sur fond d'articles et d'écrits théoriques. L'idée était d'interroger et d'aller à la rencontre d'acteur.trice.s pratiquant le contre-projet afin de comprendre les motivations et enjeux qui sous-tendent cette pratique. Jusqu'alors, la recherche s'encait sur le territoire wallon et bruxellois. C'est à ce stade qu'arrive une troisième conjoncture. Celle-ci prend d'abord la forme d'un courriel d'un de mes superviseurs retranscrivant un échange avec Justine Gloesener qui travaille alors, dans le cadre de sa thèse sur le genre en architecture, sur Droixhe, un quartier de logements sociaux construit dans le contexte moderniste des années d'après-guerres et ayant connu un rapide déclin après sa finalisation qui fait aujourd'hui l'objet d'un vaste plan de requalification. Il serait question d'une dynamique qui semble se mettre en place parmi les habitant.e.s du quartier qui s'apparenterait à l'émergence d'un contre-projet pour le parc de Droixhe et pour lequel les habitant.e.s sollicitent l'aide d'un.e architecte. L'opportunité de suivre en temps réel l'émergence d'un processus de contre-projet se présente évidemment comme un axe de recherche intéressant. Dès lors, en concertation avec mes superviseurs, je décide de me lancer dans une recherche de terrain avec comme territoire d'étude la Plaine de Droixhe. Justine Gloesener rejoint alors l'équipe d'encadrement.

¹ ZAD : initialement Zone d'Aménagement Différé au code du développement territorial, la ZAD désigne aujourd'hui dans le champ des luttes citoyennes des Zone A Défendre qui font l'objet d'occupation par ces citoyens.

Lorsque j'ai choisi de travailler sur le contre-projet de Droixhe, ma recherche a pris un tournant nouveau. Au départ d'une approche qui visait à généraliser et à faire ressortir des bases communes à la notion de contre-projet en région wallonie-bruxelles, il était désormais question d'aborder le contre-projet dans la spécificité d'un cas et d'un territoire particuliers. Travailler sur le contre-projet de Droixhe, c'était avant toute chose travailler sur Droixhe et ses habitant.e.s. Et c'est d'ailleurs, l'envie d'en connaître davantage sur ce quartier de ma ville dont ma représentation restait à ce jour assez nébuleuse qui a été un élément décisif. L'image que j'avais de ce quartier était plurielle et paradoxale. D'une part, Droixhe évoquait pour moi un quartier délabré, avec une population étrangère paupérisée et malheureuse, et même un quartier réputé dangereux. Soit l'image partagée par une partie de la population Liégeoise². D'autre part, Droixhe évoquait également des souvenirs joyeux de moments de ma jeune enfance passés dans des ateliers créatifs avec des dizaines d'autres enfants, le mercredi après-midi ou lors de stages pendant les vacances scolaires. Une troisième image venait s'ajouter au tableau, celle d'un vaste territoire inhabité, presque désertique si ce n'est la présence de pylônes électriques, et que nous traversions parfois en voiture pour rejoindre l'autoroute. Ces imaginaires que je collais à Droixhe semblaient ne pas parler d'un seul et même quartier. C'est donc motivée par l'envie de savoir qui et qu'était Droixhe, mais non sans une certaine crainte, que j'ai mis le pied, pour la première fois dans le cadre de ma recherche, à Droixhe. C'était le mercredi 12 octobre 2022, jour de la fête de la pomme du quartier, le soleil brillait. Justine Gloesener m'a présentée aux habitant.e.s rassemblé.e.s pour l'évènement dans le parc. Iels m'ont invitée à pousser les portes de la Maison de l'étang, leur lieu commun, et m'ont offert une pâtisserie à la pomme cuisinée pour l'occasion. Le lieu grouillait d'effervescence et de convivialité.

0.2. Construction et restitution de la recherche.

La démarche de cette recherche peut a priori sembler surprenante. D'une part, elle est basée sur l'hypothèse que n'importe quel sujet et milieu peut être sujet d'intérêt et représenter une source d'apprentissage et d'enrichissement pour peu qu'on lui prête un peu de temps et d'attention et qu'on se montre ouvert à apprendre de lui. D'autre part, plutôt que de s'intéresser à l'étude d'un cas passé, qui permet d'aborder un sujet avec certitude, elle propose de partir d'une hypothèse du possible développement d'un contre-projet au sein d'un milieu comme prétexte à l'étude de celui-ci. C'est donc sans aucune certitude sur l'aboutissement du sujet mais confiante dans le fait qu'elle serait source d'apprentissage que cette immersion a débuté. Enfin, s'intéresser à un milieu dans son présent permet de capter une série d'éléments, de détails et de moments qui échappent souvent aux récits qui tentent de restituer l'Histoire d'un milieu. En m'immergeant dans son quotidien, j'ai donc pu expérimenter et approcher les récits du quotidien de ce milieu, ceux qui forment sa petite histoire. C'est ce que Fernand Braudel explicite dans son approche historique en deux déclinaisons : la Grande Histoire, celle des grands faits marquants et la petite histoire, celle du quotidien et de la vie des gens (Braudel, 1987), nous serons amené.e.s à revenir sur ces notions plus tard dans ce travail.

Au départ a été fait le choix d'un sujet plus ou moins identifié comme « le contre-projet ». La suite du dénouement de la recherche a été une succession d'opportunités et de rencontres qui se sont profilées au fur et à mesure des discussions et des mises en relation. Le schéma d'action, les objectifs et les réponses cherchées n'étaient pas prédéterminées. Ils se sont construits au fur et à mesure.

Des entretiens et rencontres ont été réalisés avec des personnes dont les noms et les contacts sont apparus au fur et à mesure comme pouvant enrichir la recherche. La liste de ces entretiens aurait pu s'allonger encore et encore cependant pour des raisons de circonstances et de temporalité, je me suis limitée à ceux figurants dans ce travail. Pour rester fidèle à la démarche initiale, ces entretiens étaient peu cadrés, seuls quelques mots clés et orientations possibles de la discussion figuraient sur ma feuille

² Affirmation basée sur les rencontres faites dans le cadre de cette recherche ainsi que sur la lecture de divers articles de presse et de médias électroniques.

de route, au cas où. Il s'est avéré qu'à chaque rencontre, le seul fait d'introduire le sujet du parc de Droixhe et de sa friche était suffisant pour donner lieu à une discussion intéressante et toujours riche en apprentissages et questionnements.

Cette recherche est donc empirique et qualitative dans le sens ou plutôt que de se baser sur des données existante pour produire de la théorie, la démarche vise à aller au contact des acteur.trice.s et du terrain de recherche et de construire une approche théorique à partir de ce contact (Dumez, 2011). Ce type de démarche met en avant « l'interaction sujet-chercheur, la prise en compte du contexte et la volonté d'expression du sujet en tant qu'acteur social », la recherche est donc centrée sur le vécu du chercheur et sur sa propre interprétation de ce vécu. Cette démarche est donc inductive dans le sens ou le sujet-chercheur cherche à produire du savoir généralisable à partir de l'observation de faits particuliers (Anadon & Guillemette, 2006).

La restitution de la recherche, pour rester fidèle à la démarche initiale, se présente donc en trois parties. La première prend la forme d'un récit ou d'un journal de bord qui tente de restituer le plus justement possible la phase d'immersion de la recherche. Ce récit sera ponctué d'une série de questionnements qui seront apparus au fil des rencontres et interactions avec les différents acteur.trice.s ainsi qu'avec le milieu. Ces questionnements seront distingués du reste du récit sous forme d'apartés en caractères italiques. La deuxième partie proposera une lecture de la grande Histoire dans laquelle est imbriquée la petite histoire de mon immersion, la compréhension de deux échelles de cette histoire étant un prérequis pour pouvoir comprendre pourquoi ce milieu et son présent sont ce qu'ils sont aujourd'hui. Enfin, la troisième partie proposera une mise en discussion autour des questionnements apparus lors de la phase immersive.

0.3. Quelques prérequis théoriques à la lecture

Cette recherche s'inscrit une lignée de questionnements qui émergent et à la suite de l'énonciation du principe de « droit à la ville » initié par Henri Lefebvre et qui remettent en question le rôle de l'architecte et de l'urbanisme dans la production de l'espace urbain.

Lefebvre place l'espace au centre de la réflexion sur la société contemporaine (Costes, 2010). En observant le passage de la ville industrielle à la ville post-industrielle, le chercheur construit sa thèse principale qui est le mode de production organise-produit-en même temps certains rapports sociaux-son espace et son temps », il est donc un produit social (Martin, 2006). Dans sa théorie, Lefebvre dénonce le fait que l'urbanisme devienne le « jouet d'un pouvoir centralisateur » capitaliste et technocratique dont le résultat est une ville réduite à un « produit » (logiques de rentabilité et de productivité), aliénante et produisant de la ségrégation (Costes, 2010). Il construit l'idée d'une « société urbaine » dont résulterait la « ville urbaine » permettant « aux hommes de se réapproprier l'espace urbain et leur vie citadine, de restituer aux habitants une participation à la vie de la cité » (ibid.).

Un autre aspect de la pensée de Lefebvre désignée par les termes de « la triplicité de l'espace » est également un support intéressant dans notre tentative de comprendre les relations entre acteur.trice.s de la conception et de l'espace de leurs représentations. Cette théorie considère qu'on peut distinguer trois types de représentations de l'espace. L'espace conçu lié aux rapports de production, celui qui est dominant dans la société actuelle et qui est celui des planificateur.trice.s, urbanistes et technocrates (Martin 2006), soit celui dénoncé dans son « droit à la ville ». L'espace perçu est l'espace approprié par la société dans sa pratique spatiale, l'espace du quotidien. Selon Lefebvre cet espace et la connaissance de celui-ci ne peuvent s'appréhender et se comprendre qu'empiriquement. Enfin, l'espace vécu est celui transmis « à travers les images et les symboles qui l'accompagnent ». Celui-ci est donc une représentation symbolique de l'espace qui est appropriée et modifiée par l'imagination (ibid.).

En réaction de ces questionnements sur la mainmise de l'état et du capitalisme et du constat que les habitant.e.s ont été discrédité.e.s et écarté.e.s des décisions concernant la spatialisation de la ville, on voit se développer dès la fin du 19^{ème} siècle une série de contestations et de recherches concernant une meilleure prise en considération de la population portée notamment par Patrick Geddes. Ces recherches donneront naissance à différentes tentatives de participation desquelles découlent ce que nous appelons aujourd'hui la participation en urbanisme. Celle-ci désigne aujourd'hui « toute pratique de fabrication ou d'aménagement d'espaces urbains associant des habitant.es, quel que soit le niveau de cette implication » (Zetlaoui-Léger,2022). Au départ du questionnement sur la participation il y a un constat, celui d'une dynamique top/down dominante en urbanisme. Dans cette dynamique, le top recouvre l'ensemble des acteur.trices considéré.e.s comme « des autorités juridiquement compétentes », en urbanisme. Le bottom regroupe quant à lui les habitant.e.s. Les revendications de participation des habitant.e.s dans les décisions relatives à la spatialité urbaine plaident pour une modification de cette dynamique soit vers une déhiérarchisation se traduisant par l'expression dynamique horizontale, soit dans une version plus radicale d'inversion de la dynamique top down vers bottom up. Cette dernière regroupe en théorie des démarches d'aménagement qui se font à l'initiative des habitant.e.s qu'elle soit le fait de mouvements spontanés et autogérés parfois revendicatifs ou celui d'une coopération explicite avec le top. Cependant cette dernière manifestation de la dynamique bottom up est dénoncée par la sociologue Sherry Arnstein dès les années 1970 comme des « tentatives de « manipulation », d'approche « thérapeutique » de la participation, ou de formes de « coopérations symboliques » », dans les dispositifs mis en place par les institutions publiques. Elle construit alors une échelle de participation, un outil graphique d'évaluation de la participation toujours utilisé aujourd'hui (annexe 1).

Pour conclure ces prérequis théoriques, nous reviendrons un instant sur l'approche de Heidegger (1958) « Ich bin, Ich bau » pouvant se traduire par la nécessité de chacun.ne pour être, d'avoir la possibilité de construire / s'inscrire dans l'espace afin de marquer « un territoire à soi » (Schmitz, 2019), « soi » étant interprété comme l'individu ou le groupe d'individus. À cette approche relativement connue de Heidegger, Serge Schmitz (ibid.) ajoute que dans notre société aujourd'hui, le territoire « ne devrait plus être traité comme binaire » (lieu A ou B) mais plutôt comme « une hiérarchisation de lieux ». Ainsi, plusieurs acteur.trice.s d'échelle différente peuvent agir sur un territoire qu'il considèrent comme le leur sans que leurs actions ne soient conflictuelles mais bien dans une « juxtaposition des actions de chacune » (ibid.).

0.4. Orientation des questionnements et résultats

Lorsque la recherche a pris l'orientation d'une recherche de terrain, certains questionnements ont été identifiés à l'aide de mes promoteur.trice.s comme pouvant être des axes intéressants à questionner pendant mon immersion. Sans constituer une question de recherche à proprement parler, ils ont constitué une sorte de guide dans mon immersion.

Quels sont les réalisations passées/ existantes/ futures ?

En quoi ces réalisations ne correspondent pas ou plus aux attentes ? Et quelles sont les attentes ?

Comment les habitant.e.s vont-ils construire du projet et quelles sont les répercussions ?

Quelle est la différence entre le parc qui a été rénové et la friche/l'espace vert supplémentaire revendiqué par les habitant.E.s ? En quoi est-ce que le parc ne suffit plus ? Qu'est-ce qui motive les habitant.e.s à demander plus que le parc ?

Est-ce que le fait d'avoir donné la parole aux habitant.e.s et une certaine expertise a développé/nourri un sentiment/une légitimité à contredire/discuter les projets d'aménagement de la ville ?

En d'autres mots, les actions de participations initiées par une dynamique Top/Down ont-elles provoqué une réaction Bottom/up.

Comment cela est-il reçu par le « Top » ?

Nous verrons que certains de ces questionnements ont effectivement pu trouver des ébauches de réponses. Nous verrons également que l'immersion a orienté la recherche vers d'autres questionnements et que les pistes ouvertes se sont avérées bien plus riches que n'aurait pu le suggérer les questionnements initiaux ma foi assez terre à terre.

Qui fait projet sur un territoire ?

Architecte et concepteur.trice, qui est qui et fait quoi ? Le.la concepteur.trice n'est pas toujours architecte et l'architecte n'est pas toujours le.la concepteur.trice. Qui intervient dans la conception ?

Comment aujourd'hui ferait-on territoire commun ?

1. Récit d'immersion

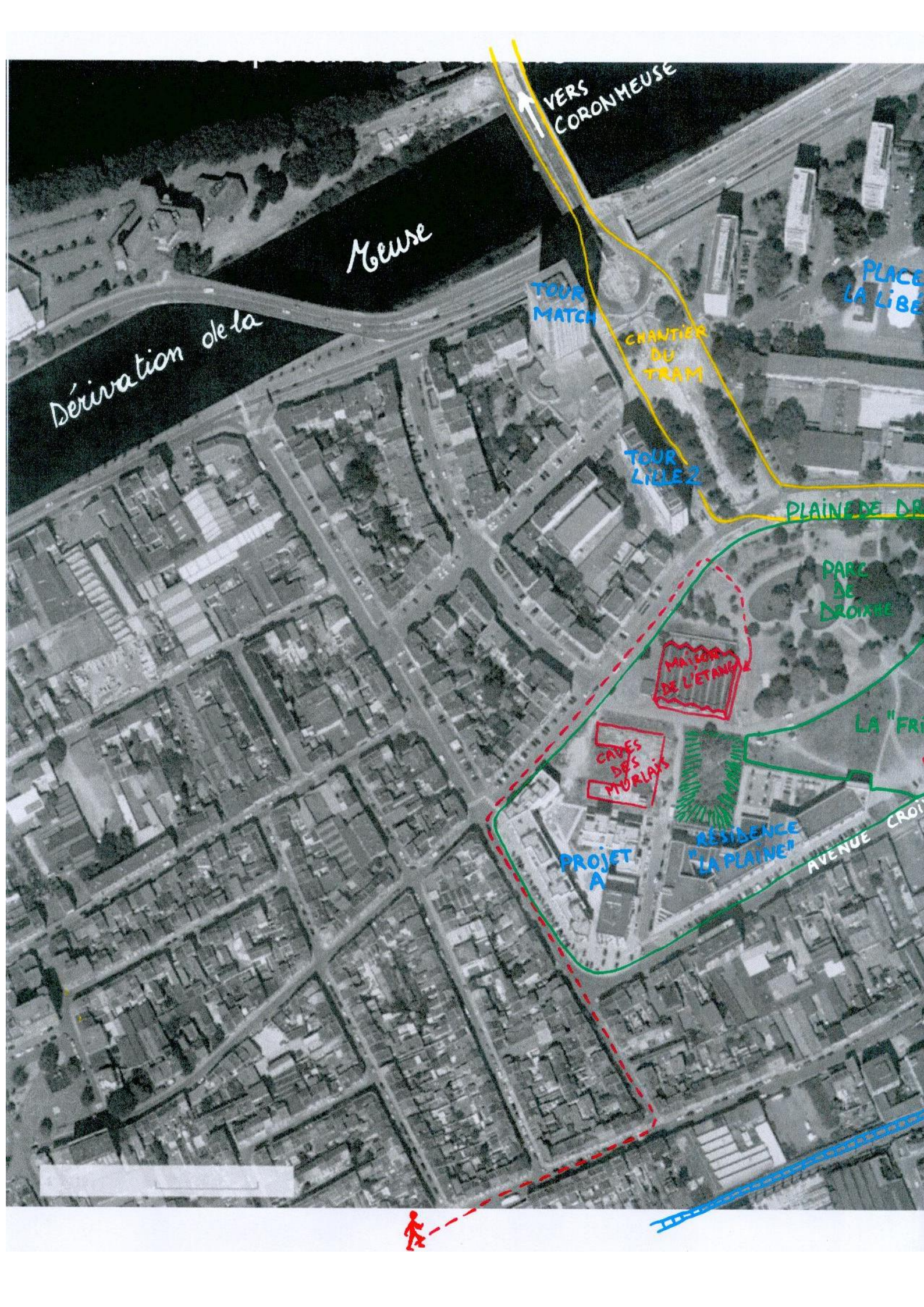
Introduction

Je me suis donc rendue pour la première fois à Droixhe le mercredi 12 octobre. Mais avant d'entrer plus en détail dans le récit de cet après-midi et des autres rencontres qui l'ont suivie, j'aimerais partager aux lecteur.trice.s le sentiment que j'ai éprouvé et développé au fur et à mesure des rencontres et échanges qui ont jalonné cette recherche et lui ont donné corps. Il sera ensuite libre à chacun.e de s'imprégner ou non de ce sentiment pour la suite de sa lecture.

Il y a à Droixhe quelque chose d'assez surprenant en regard de toutes les critiques et « à priori » dont fait l'objet le quartier. Une sorte d'esprit collectif bienveillant, une connaissance et une compréhension mutuelle qui va au-delà de ce qu'on regroupe sous le terme de « relation de bon-voisinage ». Ce dont je voudrais faire le partage diffère de l'idée d'un quartier dans lequel tous les habitant.e.s se connaîtraient personnellement et entretiendraient des relations amicales leur procurant un sentiment d'appartenance à un même « clan » et générant un certain type de solidarité de quartier. Cette appartenance pouvant dans certains cas être renforcée et facilitée par un système de valeurs et une appartenance sociale commune. À Droixhe, tous.te.s les habitant.e.s ne se connaissent pas personnellement et la diversité culturelle et sociale est assez marquante et frappante. Pourtant, on perçoit chez chacun.e le désir de comprendre l'autre et d'apprendre à ses côtés. On perçoit également la volonté que chacun.e puisse vivre dans les meilleures conditions possibles et dans le respect mutuel et des convictions de chacun.e. À Droixhe, le mot « cohabitation » prend tout son sens.

La construction d'une identité commune, celle de Droixhien.ne.s, la fierté d'appartenir à ce quartier et l'attachement à un territoire, pourtant stigmatisé par une grande partie de la population liégeoise, sont bien perceptibles et constituent un lien profond et solide qui uni les habitant.e.s entre elle.ux et avec leur quartier. La construction de cette identité commune et de cet attachement à un territoire considéré comme le leur pourrait même être en partie réactionnelle à un sentiment partagé de rejet vis-à-vis du reste de la société Liégeoise.

L'objet de ces quelques lignes n'est pas de créer une image romantisée du quartier et de ces habitant.e.s. Mon propos ne se limite d'ailleurs pas à ces derniers. Il y a en effet tout un réseau d'acteur.trice.s publiques, politiques, associatifs, universitaires, etc. qui, avec les habitant.e.s, ont appris à se connaître et à s'approprier, à s'organiser les un.e.s en fonction des autres. Nous serons amenés à en reparler plus tard dans ce travail. C'est cette richesse dans les interactions qui m'a encouragée tout au long de cette recherche à vouloir en savoir toujours davantage sur les ficelles et obstacles potentiels qui font de ce milieu ce qu'il est, avec ses défauts bien sûre mais aussi ses qualités et nombreuses opportunités, parfois manquées.



VERS
CORONMEUSE

Meuse

Dérivation de la

TOUR
MATCH

CHANTIER
DU
TRAM

PLACE
LA LIBÉ

TOUR
LIÈZ

PLAINE DE DROITE

PARC
DE
DROITE

MAISON
DE L'ÉTANG

CAVES
DES
MORAIS

LA "FRI

PROJET
A

RÉSIDENTIE
"LA PLAINE"

AVENUE CROIX





CE DE
BÉRATION

SQUARE
MICHA

FUTURE
HALL DES
FOIRES

REIXHE

ÉCOLE
LÉONA

GARE
MULTIMODALE

FRICHE"
VESTIGE
TOURS
BOIX-ROUGE
MAGASIN
DE QUARTIER

1.1. Journée de la pomme, mercredi 12 octobre 2022

Mon immersion a, comme cela a déjà été mentionné dans les pages précédentes, commencé le mercredi 12 octobre 2022 après-midi. C'était une journée ensoleillée et je me suis rendue à Droixhe à pied. Le trajet ne me prend qu'une petite vingtaine de minutes ce qui est largement en dessous de mes estimations et me fait penser que j'ai peut-être inconsciemment, dans ma construction mentale de la ville, attribué à Droixhe un statut de lieu lointain et isolé n'appartenant pas vraiment à la ville. Ce trajet, plutôt agréable, me fait traverser le quartier de Bressoux-Bas, un univers de petites maisons ouvrières mitoyennes apparues probablement aux alentours de la révolution industrielle. Il y a peu de monde dans la rue mais les jardins et les cours avant des maisons ne laissent planer aucun doute sur le fait qu'elles soient habitées. Je sais, pour avoir fréquenté plus jeune des habitant.e.s des environs, qu'il s'agit en grande partie d'habitations destinées à des foyers à faibles revenus. Certaines devantures laissent par ailleurs deviner une certaine précarité. Les voitures sont rares à circuler mais bien présentes dans l'espace public et l'atmosphère est plutôt calme. De temps en temps, le passage d'un train rompt cette apparente quiétude. En effet le quartier est traversé de part en part par le chemin de fer qui, en surplomb du reste, forme une muraille qu'il est seulement possible de traverser en quelques rares endroits.

Après avoir traversé un de ces passages par une rue dénommée « rue des Maraîchers, je passe devant un premier marchand de fruits et légumes dont l'étal s'étend à même la rue comme le font souvent ce genre de petit commerce de quartier. Est-ce par manque de place à l'intérieur ou une volonté d'attirer le client, peu m'importe, j'apprécie la vie qu'ils apportent dans la rue. Le nom de la rue me fait songer à ce qu'a pu être autrefois cet endroit, un espace où l'on cultivait les fruits que consommaient ensuite les habitant.e.s des environs. Aujourd'hui ce petit commerce traduit lui aussi une manière de répondre aux besoins alimentaires de la population mais dans la version contemporaine de l'économie. Ce petit commerce me donne un avant-goût de ce qui m'attend quelques rues plus loin, la rue du Moulin.

Cette rue forme une véritable artère commerçante qui canalise une grande partie des commerces de Bressoux-Droixhe. L'atmosphère y est complètement différente du reste du quartier. Ici, de nombreux petits commerces de proximité aux couleurs du Maghreb animent les rez-de-chaussée donnant à la rue des allures de marché ouvert. On y croise de nombreuses femmes qui déambulent sur les trottoirs les bras chargés de sacs de provisions ainsi que de nombreux hommes. Les uns s'assurant du bon fonctionnement de leur commerce, les autres profitant simplement de la rue pour discuter ou fumer avec des compagnons. Une habitante du quartier, me confiera plus tard, lors d'un entretien, se sentir dans un autre pays ou en voyage lorsqu'elle fréquente cette rue.

Je continue ma route via la rue du Moulin qui me mène presque jusqu'à ma destination. Avant de bifurquer une dernière fois à droite vers le parc de Droixhe, je passe devant le nouveau Lidl du quartier qui complète l'offre alimentaire et semble tourner à plein régime. Je salue en guise d'« à plus tard » le chemin de fer qui me suivait depuis un moment en parallèle de la Rue du Moulin et que j'apercevais ponctuellement entre les constructions. Et finalement, je m'engage dans la Rue de la Plaine qui, comme on nom l'indique, me mène directement à ladite « Plaine de Droixhe ».

Au bout de la Rue de la Plaine, je me trouve face à ce que je devine être un des nouveaux projets qui se construisent petit à petit dans le quartier ces derniers mois. Je suis marquée par la présence imposante de la construction qui se dresse telle une forteresse face à moi. Impossible face à elle de distinguer ou même d'imaginer le parc qui se trouve juste derrière. Je suis également frappée par le contraste entre la façade qui me fait face et le quartier que je viens de traverser, où la rue reflétait l'image d'un espace habité par la vie via les cours, les jardins, les étals des commerces, etc. Celui-ci offre à voir une façade qui ne laisse entrevoir que très peu d'appropriation de l'espace, des fenêtres au volets et rideaux fermés et très peu de place à l'avant pour la végétation de se développer. Je doute même un instant que l'immeuble soit déjà habité mais au moment où je passe l'entrée de l'immeuble, une maman et son enfant ouvrent cette porte pour entrer dans l'immeuble, me confirmant que l'immeuble est bel et bien habité. Ce jour-là, mon exploration de la zone se limite à contourner par la

gauche cet immeuble, à longer ce que j'apprendrais plus tard être les restes de ce qui fut la maison de soin des Murlais, et enfin, à contourner l'église Saint Pierre et Paul pour arriver à l'une des entrées du parc où m'attends déjà Justine Gloesener.

La fête et les activités prennent place dans *La Maison de l'étang*, qui a pris ses quartiers dans les locaux situés sous l'église qui ont été attribués par la ville au *Collectif de l'étang*³ pour les activités organisées par et pour les habitant.e.s du quartier, ainsi que sur la terrasse située dans son prolongement. Des tables et des parasols ont été sortis pour l'occasion et de nombreux.se.s habitant.e.s, dont de nombreuses femmes musulmanes et leurs enfants, y sont installé.e.s pour déguster des pâtisseries faites maison ou siroter un jus à base de pommes en référence au thème de la journée. Justine et moi entrons dans La Maison de l'étang et Justine me présente aux habitant.e.s et animatrices qu'elle connaît déjà bien depuis quelques mois qu'elle a commencé à fréquenter le quartier. L'intérieur de La Maison de l'étang ressemble à une fourmilière en effervescence. À droite, un petit groupe s'active à pâtisser dans une petite cuisine tandis qu'à gauche, des enfants chantent devant un karaoké projeté sur les murs blancs de la salle. Devant moi s'est formée une petite file de personnes devant le buffet de pâtisseries réalisées par les habitant.e.s dans un principe d'auberge espagnole. La pièce étant au sous-sol de l'église et semi-enterrée, seul le mur situé de côté du parc possède des ouvertures et permet un apport de lumière naturelle. Le reste de la pièce, qui est assez profonde, revêt plutôt une ambiance de cave. Mon regard formé à l'architecture me dit que c'est dommage et que ce genre d'activités de vie collective mériteraient des espaces plus qualitatifs. Cependant, tou.s.te.s semblent s'y être accoutumés et j'ai la sensation que pour les gens du quartier, disposer de locaux qui leur sont dédiés pour leurs activités est déjà une chose formidable, peu importe les qualités architecturales de ces locaux, d'autant plus que ceux-ci bénéficient d'un accès direct au parc.

Nous rejoignons ensuite un petit groupe de personnes rassemblées un peu à l'écart dans l'herbe. Iels discutent du parc. De ce qu'il fût dans le passé d'abord ; du grand projet moderniste du groupe Egau et de son statut de quartier exemplaire à ses débuts au sommet de l'innovation, du confort et de la qualité de vie qu'il proposait. Du tournant qui a suivi dans les années 80, vers une descente progressive liée à des changements de composition sociale et à une densité d'habitant.e.s trop élevée qui ont valu à Droixhe sa réputation de ghetto et de quartier difficile, avec au banc des premiers accusés les cinq tours de 20 étages de l'Avenue de la Croix Rouge qui longe le parc côté sud.

Du présent, aussi ; avec le plan de requalification en cours. La démolition nécessaire de ces cinq tours pour « nettoyer le sol » et ainsi changer l'image du quartier afin d'attirer les investisseurs. De la richesse de la mixité sociale, ethnique et culturelle du quartier. De la nécessité de conserver un équilibre entre locataires et propriétaires pour préserver un espace public en bon état. Il ressort de ce discours un optimisme et une confiance dans l'avenir et dans le fait que les nouveaux projets, notamment l'arrivée de la gare multimodale, vont changer l'image du quartier et créer le renouveau tant attendu depuis des années, faisant passer Droixhe d'endroit délaissé du bout de la ville à « Nouvelle porte d'entrée »⁴ de celle-ci.

³ Le Collectif Autour de l'Étang rassemble le milieu associatif de Bressoux-Droixhe. Il se définit lui-même comme « Le CAE tend à améliorer la qualité de vie au sein des quartiers en organisant des activités festives ou non, qui provoquent la rencontre et une meilleure connaissance des habitants entre eux. Le CAE apporte une meilleure connaissance mutuelle des associations et des services publics, et facilite le développement des actions partenariales. ». Un des objectifs du collectif est d'ouvrir un espace de dialogue entre les habitants, les associations et les acteurs de terrain.

⁴ Utilisation des guillemets : dans cette partie « Mise en récit », certains propos ou expressions sont reportés entre guillemets sans précision sur l'auteur.trice de celle.eux-ci, cela signifie qu'il s'agit soit d'un propos généralisé ou tenu de façon collective soit qu'il s'agit des propos d'un.e participant.e dont il n'a pas été jugé nécessaire pour la restitution du récit de mentionner l'identité exacte.

Cet attachement à l'idée de changer d'image m'interpelle. Pourquoi un changement (d'image) devrait-il nécessairement passer par le balayage et l'effacement de ce qui fût auparavant ? Alors même que ce passé conserve une place importante dans les mémoires. D'où nous vient cette manie de la tabula rasa et est-il possible de nous en détacher dans la mesure où elle questionne aujourd'hui plus que jamais dans son rapport aux ressources dans le contexte de crise actuel ?

Cet optimisme est toutefois contrasté. D'une part du fait des chantiers qui n'en finissent pas de se surenchérir les uns aux autres rendant difficile la vie quotidienne du quartier. D'autre part, par l'apparition au compte goutte de projets qui s'imposent sans générer l'enthousiasme attendu. Et enfin, face à la confrontation avec les nuisances ou autres problèmes qui persistent (lié à la propreté, aux pigeons ou encore à l'éclairage public, etc.) ou sont directement générés par la requalification (passages de véhicules dans le parc, impossibilité de circuler pour les PMR, etc.).

La conversation se poursuit sur ce que pourrait être le parc dans le futur, surtout ; de ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation. À coup de petites et grandes idées lancées, ils dépeignent un portrait de ce que pourrait être le parc pendant les dix prochaines années. L'idée principale qui sous-tend les autres est celle de l'extension du parc sur un terrain dit « la Friche » laissé vide depuis la démolition des cinq tours de l'Avenue de la Croix Rouge. En effet, une partie de l'espace libéré par les démolitions a déjà fait l'objet d'une reconstruction via différents projets dont l'école Léona Platel, la maison de repos La Plaine ainsi que la première phase de construction d'un projet immobilier de 165 logements. Il reste néanmoins une zone centrale qui ne fait l'objet d'aucun projet concret par défaut de fonds budgétaires et d'investisseurs. Seuls quelques aménagements y ont été faits, un léger terrassement et un pré fleuri en guise de statut temporaire. L'idée de base est donc de rallier cette « Friche » au reste du parc existant pour en faire une partie complémentaire. Cette notion de dix années renvoie à l'idée d'occuper et d'investir temporairement un espace actuellement vacant en attendant qu'un projet ne voit le jour et peut-être, au terme de ces années d'occupations, voir évoluer le projet en une occupation définitive en tant que parc. Au-delà de cette idée de base qui semble faire l'unanimité, chacun.e ajoute ses variables : faire des jardins pour les familles qui n'en disposent pas, créer des potagers collectifs, planter des arbres, un verger, y faire passer une liaison de Ravel, installer un kiosque à musique, un four à pain communautaire, laisser se développer une zone plus sauvage favorable à la biodiversité, etc. Les idées ne manquent pas et font en général référence à des usages collectifs et communautaires.

Parmi les personnes qui discutent, il y a le traiteur du quartier et représentant de l'association des commerçant.e.s de Bessoux-Droixhe qui est aussi celui qui a initié pour la première fois l'idée d'extension du parc. Il y a également le promoteur ayant acquis la tour Lille 4 auprès de la Maison Liégeoise pour un marché de rénovation. Ce dernier a été invité par les habitant.e.s qui estiment qu'il peut être un soutien pour le projet d'extension du parc. Je mentionnerais en dernier lieu la présence qui semble inattendue pour tous.tes d'un groupe de quatre étudiant.e.s Rotterdamois.es venu en reconnaissance à Droixhe dans le cadre de leur projet d'architecture s'implantant dans le quartier.

Au terme de cet après-midi, j'ai déjà l'intuition qu'il y a un réseau d'acteurs.trices impliqués de près ou de loin dans le fait de concevoir l'espace commun du quartier plus riche, complexe, et étendu que ce que je ne l'avais envisagé.



1.2. Rencontre avec Gilles Foret, mercredi 09 novembre 2022

Le deuxième moment auquel j'ai eu l'occasion de participer est une réunion avec M. Foret, échevin de la transition écologique, de la mobilité et de la propreté pour la ville de Liège. Cette rencontre est à l'initiative des membres du collectif « Les amis de l'étang » qui a été créé à l'occasion du projet de participation citoyenne N-Power. Le collectif rassemblait initialement des citoyen.nes du quartier désireux.ses de participer au projet participatif de requalification du parc. Le groupe créé aux fins du projet a finalement été maintenu après la fin du projet officiel par les habitant.es motivé.es à poursuivre la réflexion sur le parc et l'espace public du quartier. Ce sont M. Simonis et M. Breuning qui se sont chargés d'inviter par courrier électronique l'échevin au nom du collectif.

Cette rencontre se déroule à la Maison de l'étang, c'est-à-dire « sur le terrain » des habitant.es. Elle se divise en deux temps : un moment de préparation entre membres du collectif préalable à la rencontre avec l'échevin et un second temps d'échange avec ce dernier. Elle s'intègre dans une série de démarches par lesquelles les habitant.es sollicitent la voie politique pour tenter de faire valoir leurs idées.

Durant ce deuxième moment d'immersion, j'ai eu l'occasion de me familiariser davantage avec les habitant.tes les plus actifs.ves au sujet du projet d'extension du parc et qui seront des figures présentes de manière récurrente au cours de cette recherche. J'ai également commencé à cerner davantage la personnalité de chacun.e ainsi que son rôle dans l'organisation du groupe. Quant à mon propre rôle, il est pour le moment celui d'une observatrice en retrait. Contrairement à ma première rencontre avec les habitant.es lors de la Fête de la pomme, iels m'identifient pour la plupart désormais comme un visage connu. Je garde néanmoins un certain retrait et ne participe pas de manière active aux discussions pour deux raisons principalement. La première est qu'à ce moment de la recherche, j'envisage ma position comme celle d'une observatrice passive pour analyser le déroulement « naturel » des événements que je ne veux pas influencer de quelque manière. Nous verrons qu'au fur et à mesure de la recherche, cette posture évoluera. La deuxième raison est que j'estime à ce stade ne pas en savoir suffisamment sur ce territoire que je découvre pour intervenir dans les discussions.

Avant de passer au récit de cette rencontre, voici une courte présentation des acteurs.trice.s présent.e.s afin que le ou la lectrice puisse se familiariser avec celles.eux-ci :

*Christelle*⁵, une travailleuse du service social des étrangers de la ville de Liège et qui fait partie du collectif « Les amis de l'étang » ainsi que du collectif de l'étang dans lesquels elle a un rôle d'animatrice/facilitatrice.

Anne, une agente de quartier pour le département proximité ADL Bressoux-Droixhe, elle prend part aux réunions du collectif Les amis de l'étang à titre personnel et elle a également un rôle implicite de relais d'information entre les habitant.es et la ville.

Nadine, une travailleuse du secteur associatif qui est animatrice de l'ASBL « La Bobine » qui a pour objectif de favoriser l'intégration sociale.

Un assistant social à la Maison Carrefour du CPAS de Liège qui se situe à Droixhe.

Marco est habitant du quartier depuis une dizaine d'années. Il habite une maison située sur l'Avenue de la Croix Rouge. C'est un pensionné très intéressé par les sujets de l'accès à l'art et à la culture populaire pour tous. Il aime s'exprimer fort et prend parfois beaucoup de place pour s'exprimer notamment lors des réunions.

⁵ Dans le récit, pour garder le lien particulier de chaque individu et éviter un biais d'homogénéisation de en utilisant le terme « habitant.e » ou autres, j'utilise des prénoms pour désigner certaines personnes. Ces prénoms ont été modifiés dans le cas où je n'avais pas obtenu l'accord explicite de celles-ci.

Patricia habite à Droixhe depuis 2011, dans un immeuble situé sur le quai Avenue George Truffaut. Elle y a également travaillé comme gardienne d'enfants dans les années 1980. Elle a une formation de guide nature et s'investit auprès de plusieurs associations, notamment dans l'organisation de balades de sensibilisation à la biodiversité au sein du quartier.

Michelle est habitante du quartier et pensionnée. Elle s'est portée volontaire pour être l'« ambassadrice propreté » du quartier. À ce titre, elle arpente chaque jour l'espace public du quartier et surtout le parc, pour y ramasser les déchets et signaler aux services publics de propreté (avec qui elle a noué des contacts) les dépôts plus importants.

Le traiteur du quartier est habitant et commerçant du quartier. Il est également représentant de l'association des commerçants de Bressoux-Droixhe. C'est lui qui a lancé pour la première fois l'idée d'extension du parc. Il est souvent absent ou en retard aux réunions du collectif Les Amis de l'étang en raison de son travail, ce qui peut être perçu comme de la désinvolture par certains membres du collectif. Il ne participera d'ailleurs pas à la préparation de cette réunion.

Martine et Henriette sont toutes les deux des habitantes pensionnées du quartier et ont vécu à Droixhe pendant les années glorieuses du projet d'Egau.

José est un habitant de la Résidence La Plaine (maison de repos et de soins). Il se déplace en fauteuil roulant électrique. À plusieurs reprises, il a été bloqué dans les allées du parc à cause du nouveau revêtement en gravier placé dans le cadre de la requalification du parc.

Gaetan habite le quartier et apporte un point de vue des communautés turc, arabe et kurde.

Trois autres habitant.e.s assistent à la rencontre mais ne prendront pas part active dans la discussion. Ces habitant.es ne font visiblement pas partie du collectif.

Justine est architecte et urbaniste, doctorante à l'université de Liège. Elle réalise sa thèse sur la notion de genre et de « Care » en architecture. Le quartier de Droixhe est son terrain d'étude depuis plusieurs mois et elle s'est familiarisée avec le quartier et ses habitant.e.s au fur et à mesure de sa recherche.

Ainsi que *M. Giles Foret*, Échevin de la Transition écologique, de la Mobilité, de la Propreté et du Numérique, et son agent d'exécution qui rejoindront la deuxième partie de la réunion.

Cette brève présentation des participants me permet de faire quelques observations sur le profil global du groupe. La première concerne l'âge des participant.es qui se situe dans un intervalle de 40 à 65 ans. On remarque l'absence de représentation de la population « jeune » (moins de 30 ans) résidant dans le quartier. La deuxième concerne la répartition entre personnes actives et non actives qui est dans le groupe assez équilibrée. Cependant, une majorité des personnes actives ne résident pas dans le quartier comme c'est le cas des employées ville qui le fréquente néanmoins quotidiennement. J'observe également que les populations dites « étrangères » sont largement sous représentées, ce qui est d'autant plus frappant du fait que celles-ci représentent 20% de la population du quartier selon les chiffres de l'étude réalisée en 2006 dans le cadre du PRU⁶ (annexe 2) dont nous reparlerons plus tard. Enfin, une dernière observation peut être faite sur l'équilibre de représentation hommes et femmes du groupe pour lequel on observe une majorité de femmes ce qui reflète d'avantage les chiffres de l'étude précédemment citée (56% de femmes). Un constat me saute aux yeux lorsque je me trouve face à ce groupe. Les femmes de confession musulmane et les jeunes en sont totalement absent.es. Pourtant, il suffit de se promener un après-midi dans le quartier pour voir qu'ils sont omniprésent.es dans l'espace public pour toute sorte d'activités.

⁶ Le PRU : Plan de Remembrement Urbain est procédure introduite dans le CWATUP afin d'encourager, par la simplification administrative, les projets urbains de requalification et de développement de fonctions urbaine dans l'optique d'une volonté de retour en ville exprimée dans La Déclaration de Politique Régionale (articles 4, 111 et 127 du CWATUP). Il permet, pour des projets situés dans le périmètre de remembrement, l'octroi d'un permis s'éloignant du document directeur qui est d'application pour cette zone (plan communal d'aménagement, règlement communal d'urbanisme ou plan d'alignement).

Pourquoi une partie de la population est-elle absente des discussions et rencontres au sujet du parc alors même qu'elle semble être parmi les plus concernés par la question ? Quels sont les obstacles et freins à leur participation ?

Est-ce légitime qu'un petit groupe de personnes qui n'est pas spécialement représentatif de la diversité du quartier prenne la parole pour l'ensemble de la population ? Ce groupe peut-il prendre des décisions concernant l'espace commun sans risquer de recréer une nouvelle dynamique Top/down ? Et dans ce cas, pourquoi serait-il plus légitime que les décideurs urbains actuels de prendre des décisions pour cet espace ?

La réunion commence par 1 heure de préparation par les membres du collectif avant l'arrivée de l'échevin. Ce temps de préparation se déroule dans la pièce où les habitant.es se réunissent la plupart du temps pour les activités hebdomadaires organisées par les différentes associations du quartier. C'est une pièce assez petite dans laquelle se trouve un bar et une machine à café. Cette pièce est encombrée de toute sorte d'objets qui servent aux différentes activités et sont accumulés pour la plupart devant les fenêtres. La pièce ne dispose pas d'accès direct vers l'extérieur. Il y a toutefois de grandes fenêtres qui laissent entrer la lumière naturelle bien qu'elles soient recouvertes d'un filtre opacifiant qui empêche de voir à l'extérieur. Tous ces éléments cumulés me procurent une sensation d'enfermement et de rupture avec l'extérieur. Je me surprends déjà à réfléchir à ce que qu'il serait possible de faire pour améliorer les qualités de cet espace. Retirer les filtres de certaines fenêtres et en dégager l'accès pour pouvoir gagner une proximité avec l'environnement extérieur représenterait à mon avis une amélioration tout en ne nécessitant pas la mise en œuvre de beaucoup de moyens.

Comment mettre en valeur le potentiel des espaces existants en recourant au minimum de moyens ? Qui va y réfléchir ? Est-ce compatible avec une profession, celle d'architecte, dont les honoraires sont actuellement calculés au prorata du coût des moyens mis en œuvre pour réaliser les projets qu'il conçoit ? Est-ce qu'il s'agirait d'une façon nouvelle ou renouvelée de faire architecture ou la conception serait en quelque sorte dématérialisée, c'est-à-dire pensant avant tout le déjà là ?

Chacun.e prend place où il le souhaite autour de la table centrale. Il n'y a à priori pas de hiérarchie au sein du groupe. Toutefois, au cours de mes observations, je remarquerais rapidement que certaines personnalités ont malgré elles tendance à s'imposer et à monopoliser la parole. On ne se trouve dès lors pas dans une situation d'égalité parfaite dans la prise de parole entre les individus. Viser une égalité parfaite reviendrait probablement à nier la nature unique de chaque personnalité et tempérament. Toutefois chacun.e dispose de la possibilité de faire entendre une voix à valeur égale. En outre, lorsqu'il est nécessaire de clarifier l'opinion commune, des systèmes tel que le vote à main levée sont utilisés pour parvenir à une décision se rapprochant d'un consensus.

Pour cette première partie de préparation, deux des animatrices des services publics se sont chargées de structurer et d'encadrer l'échange. Christelle introduit les sujets à l'ordre du jour tandis que Anne retranscrit sur de grandes feuilles la synthèse de la discussion. En premier lieu sont abordés des points relatifs au parc existant : la propreté, la problématique des pigeons, la sécurité et l'éclairage du parc qui ne fonctionne plus depuis le début des travaux du tram. Je ne m'attarderais pas longuement sur ces premiers points bien qu'ils mobilisent une grande partie de l'attention du groupe. Il me semble toutefois intéressant de relever quelques éléments qui pourront nourrir la recherche. Ainsi, j'ai pu remarquer que les problématiques soulevées à l'échelle du quartier étaient également questionnées à l'échelle de la ville, par exemple en ce qui concerne les dépôts d'immondices clandestins. Dans un premier temps la problématique est identifiée à l'échelle du parc et du quartier, ensuite il y a un questionnement et une comparaison vis-à-vis des autres quartiers puis de la ville : Est-ce que ce problème est présent ailleurs ? si oui, quels sont les points communs ? si non, quelles sont les différences ? et enfin une recherche de solutions s'inspirant des autres quartiers mais puisant également dans les ressources propres au quartier de Droixhe : par exemple la possibilité de mobiliser assez facilement la population. On voit donc qu'il y a dans les réflexions des aller-retours entre les

échelles et que les discussions ne sont pas limitées aux frontières du quartier. Ce premier élément d'observation me permet de rebondir directement sur un deuxième qui se situe dans la recherche d'impliquer et de sensibiliser la population du quartier aux problématiques identifiées. Plutôt que d'envisager uniquement une solution qui résolve le problème à l'instant donné sans pour autant l'empêcher de réapparaître dans le futur, il est souvent proposé d'associer la population du quartier par des actions concrètes où à dimension pédagogique dont l'objectif est de lutter durablement contre la problématique. Si on reprend l'exemple de la propreté, les actions « Crasse-Attack » sont des activités qui invitent la population et notamment les enfants à arpenter le parc et ses alentours pour ramasser les déchets. Le corps associatif du quartier est un outil très efficace pour mobiliser la population.

Le fait de prendre soin d'un territoire augmente-il le lien affectif et la compréhension de celui-ci ? Cela favorise-t-il un sentiment d'appartenance à ce milieu qui génère à son tour l'envie de s'investir dans le devenir de celui-ci ? Peut-on prétendre à penser un territoire sans au préalable avoir tissé ce lien affectif et compréhensif avec celui-ci ?

Enfin, j'ai pu constater que les solutions proposées par les habitant.es étaient aussi diversifiées que les profils. Chacun.e ayant ses propres lunettes, contacts et sensibilités. Le croisement de ces différents regards permet de cerner certains enjeux qui peuvent nous échapper si on se limite à notre propre regard. Par exemple, le point de vue d'un habitant souligne la difficulté pour les populations étrangères à comprendre les informations en français, que ce soit pour les invitations aux événements, pour le relai d'informations ou encore la presse. Ce point de vue permet d'enrichir la compréhension d'un problème, dans notre exemple le fait que nourrir les pigeons qui nuit au quartier et aux pigeons, et d'y apporter des solutions plus appropriées au milieu dans lequel on se trouve : utiliser des pictogrammes plutôt que des textes et/ou traduire les textes.

Le point commun de ces premiers thèmes de discussion est qu'ils n'impliquent pas directement d'actions ou opérations sur les infrastructures de l'espace commun. Les habitant.es réfléchissent ensemble à des solutions qu'ils peuvent mettre en place par leurs propres moyens et contacts, et sollicitent l'appui politique pour obtenir les autorisations et éventuels financements possibles. C'est à ce niveau que les deux sujets suivants ; l'éclairage du parc et la proposition de son agrandissement, se distinguent des premiers. En effet, les propositions des habitant.es impliquent cette fois des actions directes sur les infrastructures de l'espace commun. Dans ces conditions, le recours au politique et plus largement aux acteurs du Top revêt d'autres enjeux. Cette fois, les habitant.es attendent du Top qu'il s'allie à la proposition et passe à l'action dans la concrétisation de sa mise en œuvre. À ce moment de la recherche, les habitant.es ne s'estiment pas en mesure de mettre en œuvre seuls les propositions. Dans certains cas, les habitant.es proposent de prendre part eux aussi à la mise en œuvre, j'y reviendrais plus tard dans le récit. Le sujet de l'éclairage est apparemment récurrent dans ces discussions et je perçois une certaine lassitude à ce propos. Il est intéressant de s'y arrêter un instant car il met en évidence des dysfonctionnements dans la communication entre le Top et le Bottom. Un retour sur les derniers mois permet de comprendre la situation dans laquelle on se trouve en ce 09 novembre. Au départ, les habitant.es identifient que l'éclairage public du parc ne fonctionne plus ce qui pose des problèmes notamment de sécurité. Iels signalent à plusieurs reprises le problème aux autorités publiques via différentes approches (projet N-power, rencontre avec l'échevin des travaux, échange de courrier électronique, participation aux permanences organisées dans le cadre du plan de requalification). Les réponses obtenues sont une promesse renouvelée de solution (provisoire) rapide et d'un retour dans les prochains jours sur l'avancement de la situation. Cependant, les semaines passent entre les différentes tentatives et il n'y a ni retour ni solution qui se profilent. Ces promesses suivies d'un silence radio occasionnent de l'agacement et de la frustration qui met à mal le lien de confiance des habitant.es vis-à-vis du politique. Lors de cette réunion, Anne et Nadine apportent de nouvelles informations à ce sujet dont elles ont eu connaissance par l'intermédiaire de leurs contacts dans les services de la ville (Anne et Nadine étant pour rappel employées par la ville). Elles décident de relayer ces informations aux habitants. Il semblerait que la mise en place d'une solution dépende de questions de Budget et de timing de travaux. Une solution d'éclairage provisoire, qui a été promise,

n'est en fait pas envisageable car son coût serait trop important sachant par ailleurs qu'un projet de renouvellement complet de l'éclairage du quartier est actuellement étudié mais ne pourra être envisagé que lorsque les travaux du tram seront terminés et si les budgets le permettent. Cette explication n'est évidemment pas reçue comme une bonne nouvelle car tous.tes sont bien conscients que lorsqu'il s'agit de budget ou de timing de travaux, les choses peuvent prendre un certain temps à arriver, si elles arrivent. Toutefois le fait de mettre une explication claire sur cette inaction semble apaiser un peu les esprits. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle Anne et Nadine ont fait la démarche de rapporter ces informations, comme l'illustre ce propos : "Si vous (les habitant.es) étiez au courant de cette explication, des raisons pour lesquelles la solution temporaire n'est pas mise en place, je suis sûre que tous les habitants comprendraient."

Quels sont les freins et les enjeux d'une meilleure communication de top à bottom ?

Le dernier point abordé lors de cette préparation est celui de la proposition d'agrandissement du parc. Ce nouveau thème s'accompagne d'un changement implicite dans la répartition des rôles de certain.es acteur.trice.s. Les deux animatrices se mettent en retrait et Anne qui synthétisait l'échange cesse de prendre notes comme elle le faisait jusqu'ici. C'est désormais Justine (architecte et urbaniste) qui prend le rôle de réintroduire le sujet en résumant l'état de la question. Elle se charge également de transcrire les idées qui ressortent de la discussion ; mais cette fois, graphiquement, il ne s'agit plus de lister les idées l'une à la suite de l'autre mais bien de les dessiner sur le territoire. Bien que ce changement de rôles se soit opéré de manière naturelle et implicite. C'est consciemment que les deux animatrices délèguent la tâche à Justine qu'elles considèrent comme plus compétente pour la suite. Une remarque de l'une d'elles qui dit "Heureusement que Justine est là pour traduire (sur les plans)" témoigne du soulagement et de la confiance que les animatrices ressentent par rapport à la présence d'une personne jugée compétente dans le domaine. Ce changement de rôle s'observe également plus discrètement chez les habitant.es. Certaines personnes jusqu'alors plutôt en retrait prennent davantage la parole et inversement.

Pour alimenter la discussion, Justine a apporté des fonds de plans qui sont en fait des ortho photos issues de la base de données du Géoportail de Wallonie. Bien que cette base de données soit accessible à tous.tes, les habitant.es semblent ignorer son existence. Pourtant pour nous (architectes) il s'agit d'un outil tout à fait habituel. Grâce à son domaine d'expertise, l'architecte peut donc mettre à disposition de tous.tes des outils et ressources dont il partage la connaissance. Ce partage de connaissances n'est évidemment pas spécifique à l'architecte. Chaque habitant.es met à disposition du groupe des ressources, connaissances, contacts, etc. qui lui sont propres.

Ce nouveau support de discussion nécessite dans un premier temps d'être apprivoisée par les habitant.es qui y resituent toutes sorte de points de repères familiers leur permettant de projeter l'espace arpenté quotidiennement dans l'image. Ensuite vient une vague d'observations issues du quotidien qui ne sont pas visibles sur l'image et qui correspondent cette fois à des usages. Par exemple : des sentiers créés par le passage quotidien de personnes traversant la « friche » pour aller faire leurs courses au commerce situé de l'autre côté de l'Avenue de la Croix Rouge. Cette nouvelle vision de l'espace fait également émerger des questions plus terre à terre : où sont les limites des parcelles ? qui sont les propriétaires et responsables à qui il faudrait s'adresser ? etc. Des questions qui étaient déjà présentes mais se concrétisent davantage dans cette vision plane de l'ensemble de la zone. Enfin, affluent progressivement les nouvelles idées, les projections sur le parc et la « friche ». Certaines sont envisagées comme des actions qui pourront être mises en place par les habitant.es avec leurs propres ressources ou en tirant profit de certaines occasions. Il est par exemple proposé d'utiliser les arbres distribués à chaque habitant.e à l'occasion de la Sainte-Catherine pour les replanter sur la friche. D'autres idées demandent davantage à être intégrées dans une stratégie urbaine comme le fait de faire passer une ligne de Ravel dans le parc pour relier la gare multimodale à la ligne de Ravel 38 avec laquelle il n'y a pas de liaison prévue actuellement. Justine tente de suivre le rythme pour retranscrire les idées qui affluent. Petit à petit, certaines voix s'élèvent et prennent progressivement le monopole de la

parole. L'animatrice qui organisait auparavant la réunion décide alors d'intervenir pour recadrer la discussion en organisant un vote à main levée afin que chacun.e ait la possibilité de manifester son opinion et ainsi créer une base de proposition qui soit un consensus commun. Deux questions sont posées :

Qui a envie que le parc soit agrandi ? Oui, unanime.

Plus sauvage ou aménagé comme le reste du parc ? Plus sauvage.

C'est donc sur cette base commune que reprennent les discussions qui sont rapidement interrompues par le temps qui passe et la nécessité de se préparer à accueillir l'échevin. Si la proposition semble vouloir tenir compte de l'intérêt commun, on ne peut nier le fait que chaque habitant.es puisse y chercher une amélioration de son propre environnement. Cette remarque sur le ton de l'humour d'un habitant de l'avenue de la Croix-Rouge nous le rappelle gentiment : "Évidemment, j'ai une plus-value si j'ai un parc devant chez moi plutôt que des constructions !", faisant directement écho à l'effet NIMBY bien connu dans l'étude des luttes citoyennes.

Pendant cette réunion, j'observe différentes tendances conceptuelles pour le parc et ce, malgré l'accord auquel a abouti le vote. Celles-ci divergent à deux niveaux principalement. Le premier est celui de la temporalité de l'occupation. Certain.es parlent d'une occupation temporaire de la zone pendant une dizaine d'années, le temps que la FIP (filiale immobilière publique) trouve les investisseur.se.s ou les fonds nécessaires pour la réalisation du projet prévu par le plan de requalification. D'autres parlent d'une occupation temporaire qui à terme deviendrait permanente en démontrant par son existence son potentiel et ses qualités aux pouvoirs urbains. Justine fait le rapprochement entre cette deuxième perspective et le concept d'urbanisme temporaire que les habitant.es ne semble pas connaître. Une dernière partie des habitant.es ne semble tout simplement pas considérer cette question de la temporalité. Il est intéressant d'observer que dans le premier cas, il n'y a pas de volonté explicite des habitants de modifier le dessein des pouvoirs publics mais bien mieux considérer le temps de latence entre la démolition et la reconstruction en définissant mieux le statut (temporaire) de la « friche ». À l'inverse, la deuxième posture revendique explicitement une volonté de modifier le projet des pouvoirs publics grâce à une occupation du site. Le deuxième niveau de divergence concerne le caractère plus ou moins aménagé du site. Là où certain.es projettent des jardins, plaine de jeux ou autres potagers collectifs dédiés aux habitant.es qui tendent vers une conception plutôt aménagée de la « friche », d'autres préfèrent voir une parcelle semi sauvage dédié à la biodiversité avec un minimum d'intervention humaine. Les deux visions se rejoignent toutefois sur un point : l'extension du parc doit se différencier du parc existant dans les opportunités qu'elle propose afin d'offrir une occupation complémentaire et non un simple agrandissement.

À 14h30, l'échevin de la transition écologique, de la mobilité, de la propreté et du numérique arrive à la maison de l'étang accompagné d'un de ses agents d'exécution. Aux habitant.es présent.es pour la préparation de la réunion se joignent M. Simonis qui a finalement quitté son travail pour la rencontre et de quelques curieux.es visiblement attiré.es par l'idée de rencontrer une personnalité politique. Comme l'ont décidé les Amis de l'étang, la réunion se déroule dans la grande salle, plus spacieuse et plus neutre, un tour sur la friche clôturera la rencontre, si l'emploi du temps de l'échevin le permet, afin que celui-ci puisse s'imprégner du potentiel du site. Tous.tes s'asseyent autour d'une grande table sans distinction ou précautions particulières prises vis-à-vis de l'échevin. Cette disposition égalitaire ainsi que l'annonce de la disponibilité sans limite de timing de l'échevin semblent appréciées par les habitant.es qui y voient une marque d'intérêt.

C'est Anne qui se charge d'initier la discussion en expliquant à l'échevin l'origine du groupe des "Amis de l'étang" à l'initiative des habitant.es et associations du quartier à la suite du projet N-power. Anne poursuit en introduisant les points positifs et ceux à améliorer relevés par les habitant.es lors de la réunion de préparation. Ces premiers points sont l'occasion de récolter une série d'informations en questionnant l'échevin. Les habitant.es sont intéressé.es d'en savoir davantage sur la gestion du parc :

qui gère cet espace et comment ? à qui appartient-il ? à qui s'adresser lorsqu'il s'agit d'y intervenir ? des questions qui traduisent une tentative de s'approprier le fonctionnement de cet espace commun et auxquelles l'échevin s'adonne à répondre. Retenons que, le parc est sous la responsabilité de trois acteur.trice.s principaux. Deux échevins différents, celui des travaux Roland Léonard qui avait précédemment été sollicité par le groupe ainsi que monsieur Foret en sa qualité d'échevin de l'environnement qui sous-tend la gestion des espaces publics et la cellule environnement. La troisième est Isabelle André, coordinatrice du projet "Autour de l'étang" monté dans le cadre de N-power. On apprend également que certaines tâches sont déléguées par les pouvoirs publics à des sociétés indépendantes comme c'est le cas par exemple du ramassage des déchets qui n'est donc pas directement géré par la ville. Monsieur Foret conclut le sujet de la gestion du parc en mettant en avant la complexité de l'administration et de la gestion du côté des acteurs de la ville. En effet, on constate que la gestion du parc, espace relativement petit, est une compétence partagée par de nombreuses personnalités et organismes publics et privés dont les attributions propres à chacun.e semblent, aux dires de l'échevin, autant confuses que ne l'est la communication entre ces acteurs. Ce à quoi il ajoute des difficultés liées aux budgets et au plan de masse pour justifier la complexité de la mise en place d'interventions sur le secteur.

Par qui est partagée cette compétence de la gestion d'un espace commun, de manière explicite mais aussi de manière implicite ? Si celle-ci est officiellement gérée par certain.es acteur.trice.s du top, certain.es acteur.tric.es du bottom s'en saisissent également, qui sont-ils et quelles sont leurs motivations ? Que connaissant les deux parties du fonctionnement de l'autre ?

Après quelques questionnements supplémentaires sur les causes et éventuelles solutions envisagées par la ville par rapport aux différentes problématiques dont les réponses trop génériques (à l'échelle de la ville et pas celle du quartier) ne semblent pas satisfaire le groupe, ce dernier expose ses propres propositions d'actions élaborées pendant la préparation. Par exemple, relativement à la problématique des pigeons, la proposition consiste à faire appel aux services d'un fauconnier pour faire fuir les pigeons qui est une technique apparemment répandue dans les aéroports et aux Pays-Bas. Il n'est pas question ici de juger de l'intérêt ou non de la proposition faite par les habitant.es. Ce qui nous intéresse davantage c'est la réaction de l'échevin qui incarne dans le cas présent les pouvoirs publics et donc le Top. La réponse est la suivante : la ville n'est pas opposée à l'idée proposée par les habitant.es mais elle ne mettra pas elle-même en œuvre ce genre d'initiatives. Cependant, les citoyen.ne.s peuvent réaliser toutes les démarches nécessaires et revenir ensuite vers l'échevin afin que celui-ci puisse mettre en place un financement. Il ajoute que ce genre d'initiative de quartier, si elle fonctionne, peut servir d'exemple pour mettre en place ces stratégies dans d'autres quartiers.

À quel point le Top est-il réellement réceptif aux propositions du Bottom ? Qu'est-il prêt à mettre en place pour soutenir ces initiatives ? La réponse financière est-elle suffisante ?

Après avoir initié la discussion avec les points positifs et à améliorer du parc, vient le moment d'aborder la question de son extension. C'est monsieur Simonis, en tant qu'initiateur de l'idée, qui est invité par ses congénères à prendre la parole en premier. Ce dernier n'étant pas présent lors de la réunion de préparation n'est pas au courant de la structure qui a été choisie pour la réunion, ni du consensus qui a été adopté en amont sur le sujet. Il prend néanmoins la parole mais témoigne de son point de vue qui, bien que connu de tous, ne reflète pas tout à fait le point de vue collectif.

Plusieurs éléments intéressants peuvent être relevés dans la suite de l'échange au sujet de l'extension du parc. Premièrement, tous.te.s semblent être d'accord sur le fait qu'avant toute chose, il est nécessaire de savoir à qui appartient cette « friche ». Aucun.es des acteur.trice.s présent.e.s, que ce soit du côté du Top ou du Bottom, n'est en mesure de répondre avec certitude à cette question. L'hypothèse la plus probable étant que le terrain appartienne à la Maison Liégeoise. Il y a également une indétermination sur le statut et les projets exacts pour la « friche ». L'échevin ne semble être au courant de rien tandis que les habitant.es se basent sur les informations relayées par les médias qui semblent aboutir à la conclusion qu'il y aurait bien un projet de construction mais que celui-ci serait

gelé pour des questions de Budget et d'investisseurs. Cette question de la propriété du sol est interpellante tant elle peut avoir un caractère limitant sur nos actions. Elle l'est encore davantage lorsque cette propriété est celle d'une entité non humaine, société ou autre personne morale, qui entrave l'usage de ce sol à d'autres humains et vivants.

Peut-on réellement privatiser un sol et son usage en temps qu'humain ?

Un autre élément intéressant est que chacun des deux parties prend à son tour, appui sur l'expertise d'architecte urbaniste de Justine. Celle-ci, bien qu'ayant pris part à l'échange aux côtés des habitant.es, se retrouve également à servir de support au propos de l'échevin. Les premier.es argumentent leurs propos via le concept d'urbanisme temporaire en ne manquant pas de mentionner que ce concept leur vient de l'expertise de Justine qui à son tour, appuie le propos des habitant.es en justifiant les atouts pour la ville d'un tel espace à cet endroit d'un point de vue urbanistique. Le second apporte l'argument de l'accessibilité de la zone comme élément favorable pour y développer du logement, en invitant de manière rhétorique Justine à valider son propos. "Ce n'est pas à vous (s'adressant à Justine) que je vais l'apprendre ». Cette formulation argumentaire me pose question dans l'aparté qui est fait entre "experts" de l'urbain qui a pour effet de mettre à distance les habitant.es de l'expertise urbanistique, comme si iels n'étaient pas en mesure de comprendre l'argument avancé par l'échevin. Retenons surtout que les deux parties prennent appuis sur les compétences qu'ils identifient dans la figure de l'architecte urbaniste pour justifier ou valider des propos une certaine vision de l'urbain.

J'ai été surprise de constater l'ouverture dont faisait preuve le représentant des pouvoirs publics vis-à-vis des propositions du groupe et plus largement vis-à-vis des initiatives citoyennes en matière d'espace commun. Ce dernier désignant en exemple les actions citoyennes menées par exemple pour le site de la Chartreuse où les citoyen.ne.s qui étaient en désaccord avec le projet prévu pour le site, ont réussi à obtenir gain de cause grâce à leur mobilisation. Je m'attendais à un rejet poli mais ferme de l'idée d'extension. Le propos de l'échevin s'oriente au contraire vers un possible compromis entre projet de la ville et projet des habitant.es, laissant entendre que les deux pourraient être compatibles.

Serait-on face à un tournant évolutif de l'urbanisme où les actions citoyennes obtiendraient une expertise reconnue par les pouvoirs publics comme un moyen de faire évoluer le projet urbanistique ?

L'échevin avance plusieurs conditions et hypothèses pour aboutir à un compromis. Une première condition pour envisager l'urbanisme temporaire serait que les interventions menées ne mettent pas en péril les futurs projets prévus sur le site, il écarte dès lors l'hypothèse de planter des arbres qui, précise-t-il, ne sont pas temporaires. Le groupe d'habitant.es ne semble pas considérer cette condition comme un obstacle bien que lors des discussions préalables, l'idée de planter des arbres fruitiers ou d'autres arbustes ait été envisagée à de nombreuses reprises. Outre cette condition, M. Foret avance l'hypothèse qu'avant que de nouveaux projets ne soient construits, il est possible via l'urbanisme de leur imposer des contraintes/volontés urbanistiques qu'ils devront respecter. Ces contraintes urbanistiques pourraient elles-mêmes se faire l'écho de volontés citoyennes et pourquoi pas être inspirées et initiées par un urbanisme temporaire.

Survient encore quelques échanges d'idées supplémentaires, parmi lesquelles on retiendra celle, pouvant certes sembler anecdotique mais méritant tout de même réflexion, que "l'institut d'architecture pourrait s'en charger" (sous-entendu "du projet d'urbanisme temporaire sur la friche")

Cette réflexion a priori naïve élargit notre questionnement initial relatif au rôle de l'architecte urbaniste en y intégrant les instituts d'architecture non seulement les étudiant.es, mais également les doctorant.es ou professeur.es. Quel peut-être le rôle de tous ces acteur.trice.s dans la conception de l'espace commun ?

Comme prévu, la rencontre se termine par une immersion in situ. Le groupe d'habitant.es accompagné par l'échevin et son agent d'exécution quittent ensemble la Maison de l'étang en direction de la

« friche ». L'après-midi est déjà bien entamée et ce sont les lumières d'un soleil d'octobre déjà bas sur l'horizon qui illuminent le lieu. Les habitant.es illustrent les propos tenus plus tôt dans la rencontre en les situant directement autour d'elle.ux pendant qu'ils arpentent l'espace. Quelques remarques lancées par l'échevin laissent entendre que celui-ci est plutôt charmé par les paysages et les lumières qui s'offrent au regard de ceux et celles qui leur prêtent attention le temps d'un instant. Une certaine satisfaction se lit sur les visages des habitant.es qui voient certainement là un allié supplémentaire pour le projet d'extension. Sous les lumières orangées, même le tas de gravats, vestige de la démolition des tours, jusqu'alors considérés davantage comme un rebut de démolition indésirable, trouve grâce aux yeux de certains d'entre nous qui laissent aller leurs imaginaires à l'envisager comme un mémorial. Un souvenir à conserver de ce qui fut autrefois le présent d'un territoire et qui en est désormais avec ses habitant.es le gardien d'une histoire.

Le moment de se quitter approche. Une remarque discrète de l'échevin pressé rappelant à son agent qu'il est temps pour eux de partir, que seules quelques oreilles attentives entendent, laisse penser qu'il semblerait que le temps à consacrer aux habitant.es n'était pas si extensible que l'a prétendu l'échevin à son arrivée finalement. Juste le temps d'une photo de groupe pour immortaliser ce moment privilégié de rencontre entre Top et Bottom, histoire que chacun.es puissent se souvenir de cet après-midi. Et petit à petit, le groupe se disperse avec en tête la promesse faite par l'échevin d'un retour rapide de la ville sur la question dans le mois. La même promesse que celle faite par l'échevin des travaux des semaines auparavant.

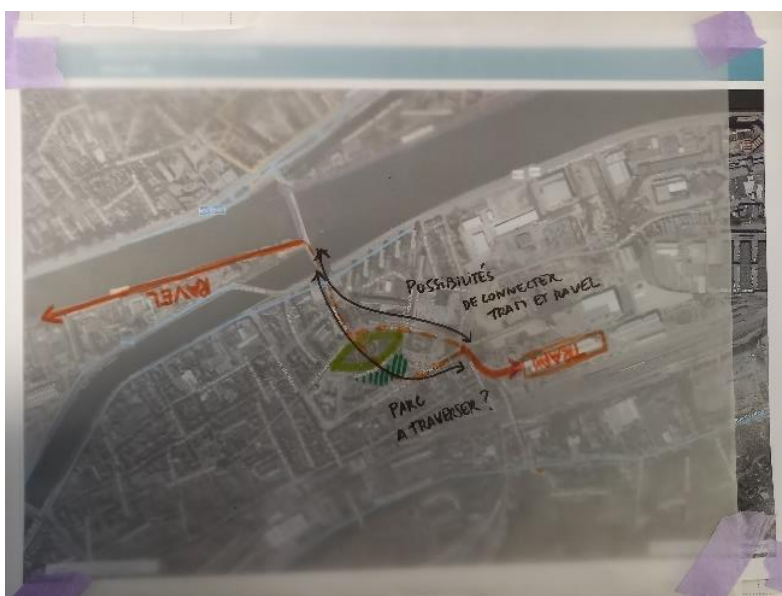
Sur le chemin du retour, des pensées plutôt mitigées envahissent mon esprit. D'une part je crains que l'absence d'une réelle contre-proposition de projet et d'une idée claire pour le projet d'extension ne mènent à l'essoufflement de la dynamique. Il me semble aussi qu'il manque un ingrédient ou un.e acteur.trice pour que le mécanisme s'active. D'autre part, la proposition de compromis faite par l'échevin ressemble plutôt à une tentative de temporisation et laisse peu de marge de manœuvre au habitant.es pour investir le lieu. Et la sympathie du politicien semble être davantage une manière de s'attirer la sympathie des habitants plutôt qu'une réelle volonté de les aider dans leur démarche.

Ce qui est POSITIF dans le PARC

- bancs - le mobilier
- + de poubelles
- des chemins + propres
- meilleure visibilité
- l'étang propre
- des nouvelles plantations
- la maison de l'étang

à améliorer dans le parc

1. L'éclairage
3. Circulation des chiens
2. pigeons (nourris) + saleté
2. rats
2. propreté
1. accessibilité (dalle glissante, base - nappes d'eau)
escaliers mal en point - (graves)
2. motor dans le parc l'été



1.3. Action « Crasse-Attack », mercredi 24 novembre 2022

Le mercredi 24 novembre 2022, je participe à une des fameuses actions "Crasse-Attack" dont j'avais entendu parler lors de la réunion de préparation avec l'échevin. Ces actions sont organisées par le Collectif de l'étang et ont pour objectif de rassembler des habitant.es du quartier et autres citoyen.ne.s volontaires afin de ramasser les déchets qui se trouvent dans le parc et ainsi sensibiliser la population à la problématique de la propreté de l'espace public.

Avant de commencer le récit de cette matinée, penchons-nous un instant sur les moyens utilisés pour communiquer des informations et actions concernant le parc et l'espace publique entre les citoyen.ne.s du quartier. Plusieurs de canaux sont mobilisés, le bouche à oreille et la voie orale lors des autres activités collectives, l'affichage dans différents lieux publics (cinéma, commerces, etc.) ainsi que différents réseaux sociaux tels que WhatsApp et Facebook. Les animatrices possèdent également les numéros privés de certains habitant.es avec qui elles communiquent parfois directement par téléphone ou échange de SMS. Gardons ces canaux en tête pour pouvoir les comparer dans la suite de la recherche avec ceux utilisés pour communiquer avec les instances publiques et par ces instances entre elles.

Ce jour-là sur mon chemin habituel vers le parc, je me questionne sur l'idée de mettre en contact les Amis de l'étang et l'association Urbagora. Une référence en matière de contre-projet dans le paysage liégeois. Par son expérience dans le domaine, l'association pourrait peut-être donner son avis sur le projet et orienter le groupe dans ses démarches.

Est-ce mon rôle d'orienter de la sorte les habitant.es ? S'agit-il bien du développement d'un contre-projet ou s'agit-il d'autre chose ? Est-ce que je devrais simplement observer ou dois-je prendre plus activement part au projet puisque j'ai moi aussi une opinion sur cette proposition d'extension et le projet de requalification.

C'est avec ce questionnement en tête que j'arrive à la maison de l'étang. Une des trois animatrices des services sociaux et Hélène, une habitante du quartier retraitée, attendent les participant.es avec des pinces à déchets et des sacs poubelle. Après avoir patienté quelques minutes, nous décidons toutes les trois de commencer le ramassage, "les retardataires nous rejoindrons". Je profite finalement de cet effectif réduit pour discuter des éventuelles pistes et acteurs que j'ai identifiés dans mes recherches qui pourraient faire avancer le projet d'extension. Deux noms me viennent en tête : Patricia Noirhomme, fonctionnaire déléguée en charge du plan de requalification de la Plaine de Droixhe, et Urbagora mentionné précédemment. Aucun des deux noms ne sont complètement inconnus. Je suggère qu'une rencontre avec Mme Noirhomme pourrait apporter des informations supplémentaires sur les futurs projets et propriétaires de la « friche ». L'idée semble faire son chemin. Quant à Urbagora, j'explique brièvement qu'il s'agit d'une association qui tente de faire entendre une voie citoyenne dans les questions urbanistiques. Il semblerait qu'une habitante faisant partie des Amis de l'étang ait déjà suggéré cet acteur mais visiblement l'affaire a été classée sans suite. Je décide de ne pas aller plus loin aujourd'hui.

Entre temps, Marco et un autre participant nous ont rejoint. Nous ramassons les déchets dans le parc, il n'y en a pas tant que ça finalement même si on peut pointer certains endroits critiques tels que les murets, bancs ainsi que certains arbres et arbustes. Nous nous limitons à la partie aménagée du parc laissant de côté la « friche » même si l'endroit aurait bien besoin d'être nettoyé. Le timing d'environ 1 heure de l'activité ne le permet pas et la pluie a peu à peu raison de notre motivation. Ce délaissement traduit le fait qu'aujourd'hui la « friche » n'est pas considérée comme une partie à part entière du parc. Elle n'est d'ailleurs que très peu investie et il est difficile de déterminer si c'est parce qu'elle est « sale » qu'elle n'est pas investie ou l'inverse.

Si des aménagements légers, tels que des bancs, sentiers tracés, poubelles publiques, etc. étaient faits dans cet espace, cela amènerait-il les habitant.es à le fréquenter au même titre que le reste du parc ? Entraînant ainsi une amélioration de sa salubrité ?

Après l'action, nous prenons un café ensemble dans la petite salle de la Maison de l'étang afin d'échanger quelques mots sur l'action à laquelle nous venons de participer. C'est également et finalement surtout l'occasion de revenir sur le projet du parc et la rencontre avec M. Foret. Plus tôt, la travailleuse du service social m'a fait part de son ressenti quant vis-à-vis de cet acteur qui n'allait, selon elle, pas être d'un grand soutien dans le projet étant donné qu'il n'avait pas lui-même l'air de réellement croire que ce projet irait jusqu'à la réalisation, faisant bonne figure devant les habitant.es pour leur faire plaisir tout en sachant que le projet ne se ferait probablement pas. Marco est quant à lui d'un autre avis. Il met en avant que contrairement à M. Léonard qui, lors de leur rencontre, était "arrivé en retard et pressé de repartir", M. Foret avait donné l'impression de prendre le temps et la mesure du potentiel du parc. Pour lui, M. Foret serait un allié.

Comme à son habitude, Marco donne une série d'idées d'initiatives pour aménager la friche avec peu de moyens, utiliser des pneus en dépôt sur la friche pour en faire des pots de fleurs et les décorer avec les enfants, délimiter un Ravel temporaire, etc. Il revient également sur la nécessité "d'empêcher les voitures de couper par le parc entre l'avenue de la Croix-Rouge et la rue Ernest Marneffe en concluant "c'est en train de devenir une autoroute !". L'animatrice du service social prévient que si on veut mettre en place de telles initiatives par la voie officielle, des autorisations seront nécessaires et cela nécessitera du temps. En revanche, les habitant.es sont libres de décider de passer par la voie non-officielle. Toutefois cela signifie qu'elle et les autres employées du secteur public ne pourront être impliquées dans ces opérations car elles risqueraient d'entrer en conflit avec l'institution qui les emploie. On perçoit la situation délicate dans laquelle se trouvent ces travailleuses qui, à cheval entre la ville et les habitant.e.s, ne peuvent se résoudre à se placer entièrement aux côtés d'un des deux partis. D'une part, on ressent l'envie de participer pleinement au projet des habitant.es qui est devenu un peu le leur également puisque ce quartier, elles le fréquentent tous les jours. D'autre part, leur emploi lié à la ville leur impose de ne pas transgresser les règles que de cette dernière. Pourtant, on sent que cette possibilité d'agir sans l'autorisation de la ville n'est rejetée par aucunes des personnes présentes à cet instant. Pour autant, ce n'est pas une volonté d'entrer en lutte contre les autorités urbaines ou contre quiconque qui motive comme l'illustre ce propos d'un.e habitant.e : "On ne vas pas être une ZAD!". C'est plutôt une volonté de contourner un processus d'autorisation lent et incertain au cours duquel les demandes ont plus de chance de se perdre dans le labyrinthe administratif avant d'arriver à destination que d'aboutir à une réelle prise en considération.

Quant au financement que la ville pourrait mettre en place, la posture du groupe semble se baser davantage sur des ressources dont iels peuvent disposer par leurs propres moyens plutôt que sur d'hypothétiques financements de la ville. D'autre part, certain.es acteur.trice.s privé.e.s tel.le.s que le promoteur de la nouvelle tour de Lille ont plusieurs fois montré leur soutien aux habitant.es en proposant des contacts ou des dons pour leurs activités. En effet comme le souligne l'animatrice, pour ces investisseur.se.s, ces dons ne représentent pas grand-chose et leurs profitent également dans la mesure où améliorer l'image du quartier serait bénéfique pour leur « business ». Ce qu'on peut retenir de tout cela, c'est que le groupe envisage de s'émanciper de la ville d'un point de vue des autorisations et de la mise à disposition de ressources. Et ce, en réaction à sa non-réactivité apparente vis-à-vis des habitant.es. Quoi qu'il en soit, l'animatrice met fin aux songeries en concluant que les travailleuses des services associatifs attendent un retour des habitant.es pour agir, car ce sont bien elle.ux qui doivent être les porteur.se.s du projet. Les travailleuses ne sont que les intermédiaires avec les services publics.

Avant de nous quitter, un habitant m'interpelle avec une dernière question : "En fait, pourquoi tu t'intéresses à ici ? parce que ton truc est l'architecture, pas les parcs et jardins...". Évidemment, je suis déroutée par la question. Iel me parle d'une des étudiantes de Rotterdam présente à la fête de la pomme avec qui iels ont gardé contact, qui dans le cadre de son projet d'architecture décide de réaliser

un lieu d'accueil pour les femmes à la place des projets prévus par la ville. Cette dernière question m'oblige à reconsidérer ma recherche. Je suis venue à Droixhe pour observer qui conçoit l'espace commun et comment. En prenant l'exemple de l'étudiante Rotterdamoise, il me rappelle que d'autres regards et postures que ceux de la ville et des habitant.es sont possibles pour le parc, me rappelant que je peux moi aussi avoir un regard critique et un avis (d'architecte) sur les différents projets et propositions. Plus qu'une vision arrêtée s'opposant à une autre, cette contre-proposition des habitant.es est une belle occasion soulevée par celle.ux-ci de mettre en évidence que d'autres possibles existent pour cet espace et ainsi d'ouvrir le débat sur sa conception.

En quelque sorte, il vient de me rappeler que je ne dois pas juste regarder et noter mais aussi penser l'espace et les relations qui s'y jouent puisque c'est ce que m'a appris ma formation et ce pourquoi je l'ai choisie. Quant à la question des "parcs et jardins" il me semble qu'une réponse simple consisterait à dire que l'architecture ne se limite pas à ce qui est bâti, je ne m'intéresse pas à l'architecture pour la matérialité d'un mur construit mais plutôt pour la complexité des relations qui font un milieu et un territoire dont la construction n'est qu'une petite des composantes. Pour pouvoir penser l'architecture, il me faut donc au préalable comprendre ce milieu. C'est emplie d'une énergie renouvelée que je quitte le parc et les quelques participant.es, aux côtés de l'animatrice des services sociaux qui m'accompagne pour un bout de chemin.

Sur le trajet, nous discutons principalement du point de vue des associations et du projet N-power, ce qui me permet de me faire une idée plus précise sur les relations de co-conceptions du parc. Pour rappel le projet N-power est un projet de participation citoyenne qui a eu lieu dans le cadre du plan de requalification dans le courant de l'année 2021. Il avait comme objectif la requalification du parc de Droixhe, par et pour les habitant.es du quartier. Un sentiment d'amertume englobe ce projet de participation du côté du corps associatif du quartier qui déplore la manière dont s'est déroulé le processus et les rencontres. Le collectif d'« expert.e.s » 11h22 chargé du procédé de participation était peu présent et actif, et les réunions n'attiraient pas beaucoup d'habitant.es déplore l'animatrice avant d'ajouter "on était plus de travailleurs et de représentants de la ville que d'habitant.es !". De cette discussion je retiens également le sentiment partagé par les associations de ne jamais être mises en avant dans les médias. "On ne parle jamais des assos et des habitant.es d'où émergent les idées. C'est toujours la ville et les collectifs comme 11h22 qui sont cités et félicités alors que ce sont les associations de quartier qui ont été le plus actives". Les médias participeraient à la construction d'une sorte d'idéalisation des procédés de participation. La ville déboursant des sommes importantes pour mettre en place des procédés de participation citoyenne dans lesquels le rôle et la parole des habitant.es est en réalité très limité et orienté.

Avant de nous quitter devant la mairie de quartier de Bressoux où elle travaille, nous abordons une dernière fois le projet d'extension du parc et les difficultés auxquelles font face les travailleuses sociales pour mettre en place un réel projet pour le parc. Mettre en place un vrai processus de participation pour que le projet soit représentatif d'une volonté commune nécessite du temps, des moyens financiers et des compétences dont elles ne disposent pas.

Un projet collectif doit-il nécessairement être l'aboutissement de ce qu'on entend aujourd'hui par processus de participation ? De tels processus sont-ils réellement plus représentatifs d'une volonté commune à la population ?

Une tentative de quelques citoyen.ne.s de s'investir dans la conception de leur territoire n'est-elle pas une opportunité d'ajouter un point de vue supplémentaire dans la conception de ce territoire et ainsi de diversifier les regards sur celle-ci composés majoritairement par le Top aujourd'hui ? Et ce, même si ce nouveau regard ne peut prétendre être représentatif de toute la population.

Comment permettre à ces nouveaux acteurs qui veulent intégrer le processus de conception de leur territoire de se manifester que leur propos ne soit pas biaisé ou limité par des procédures existantes ?

Par ailleurs, mon interlocutrice confirme mon intuition concernant un éventuel contre-projet pour la Plaine de Droixhe. Comme suggéré plus tôt, il ne s'agit pas d'une volonté des citoyen.ne.s de s'opposer au projet de la ville. Celle.eux-ci ne sont pas vraiment contre les projets de nouvelles constructions. D'après elle, il ne s'agit d'ailleurs pas d'une population prête à revendiquer ou à se battre pour son territoire mais plutôt d'une population fragile qui a pris l'habitude de se voir imposer des décisions par le Top sans les remettre en question et sans se demander si les choses pourraient être autrement. Ce qui n'est pas spécialement mal vécu par cette population. Plutôt qu'une contre-proposition de projet, il s'agirait davantage d'investir temporairement un espace qui, parce qu'il ne s'y passe rien et qu'il est laissé à l'abandon, occasionne beaucoup de désagréments. Elle conclut sur ce sujet, en ajoutant qu'« en réalité, le parc est assez grand comme cela ». Nous nous quittons sur ces derniers mots. Je ne suis pas convaincue de cette description de la population de Droixhe. Pour moi, il y a bel et bien une volonté de se demander si les choses peuvent-être autrement, du moins d'un point de vue spatial, c'est d'ailleurs la raison de ma présence aujourd'hui. Il ne s'agit peut-être pas d'un combat, mais cela n'en est pas moins une prise de position des citoyen.ne.s qui remet en question ce qui leur est imposé.

Qu'est-ce qu'un territoire en transition ? Comment ce territoire est-il vécu de l'intérieur par ses habitant.es ? Qui pense et conçoit cette phase intermédiaire pendant laquelle un territoire passe d'un statut à un autre ? En fait-on un espace indéterminé ou au contraire, s'agit-il de lui donner une identité ?

1.4. Réunion pour l'appel à projet propreté de la ville de Liège, 08 décembre 2022

L'objet de cette réunion est de répondre à un appel à projet lancé par la ville auprès d'associations de quartier dans le but d'octroyer des petits budgets à celles-ci pour mettre en place des projets répondant à la thématique. Le thème de cet appel étant la propreté et faisant directement écho aux préoccupations des Amis de l'étang, les travailleuses ville ont jugé opportun de lancer une mobilisation pour y répondre.

Je me rends à la maison de l'étang comme les fois précédentes. Je suis en retard d'une quinzaine de minutes, et lorsque j'entre dans le petit local, Anne et Christelle sont installées seules à la table centrale. Si lors de l'action "Crasse-Attack" la pluie et l'activité physique en extérieur pouvaient expliquer le faible nombre de participant.es, cette fois les animatrices peinent à trouver les raisons de l'absence des habitant.es. Une partie de l'explication se trouverait dans l'arrivée de l'hiver et l'approche des fêtes de fin d'année qui font baisser la motivation et l'effervescence autour des activités proposées par le collectif de l'étang. Face à l'absence de participant.es et de retour au sujet du projet d'extension, les animatrices décident de remettre à plus tard le sujet initial de la réunion et de relancer les habitant.es pour le projet parc en janvier.

Nous dévions rapidement sur les habituelles discussions concernant le plan de requalification et les travaux qui font le quotidien du quartier depuis plusieurs mois voire plusieurs années. Au sujet du jour, c'est l'incompréhension face à la quantité de nouveaux logements et l'ampleur des projets immobiliers qui prévaut. Cette remarque d'une de l'une d'elles est interpellante dans la mesure où elle met en évidence la divergence entre ce que les pouvoirs publics identifient comme besoins et les moyens mis en œuvre pour y répondre et ce que les citoyen.ne.s identifient comme besoin ainsi que l'incompréhension qui règne entre les deux : "Ils vont construire 300 logements sur le square Micha, c'est énorme. Pourquoi ont-ils besoin de construire autant de logements ? Qu'ils laissent au moins la Plaine comme ça, ils construisent déjà assez partout dans le quartier, ça ne changera pas grand-chose pour eux... qu'ils laissent ça pour le bien être des habitants. ». Anne qui fréquente le milieu administratif du fait de sa fonction amène une piste de réponse. Selon elle, augmenter le nombre de logements de la ville permettrait de la faire passer au rang communal supérieur et ainsi obtenir des subsides supplémentaires et augmenter les revenus.

Quant à Patricia Noirhomme, Anne nous apprend qu'elle travaille au cabinet de Mme Yerna, échevine du Logement, du développement économique et territorial, de la Régie foncière et de la politique du personnel communal qui est aussi la directrice de la Maison Liégeoise qui possède la gestion des logements publics de Droixhe. Elle ne semble pas convaincue que cette-dernière puisse être d'une aide quelconque dans le projet d'extension du parc. Et il est vrai qu'en regard de ses domaines d'échevinat et ses fonctions à la Maison Liégeoise, il est permis de penser que Mme Yerna ait une sensibilité plus forte à la question de la reconstruction de logements et de zones économiques qu'à la préservation d'espaces non-bâti tels que les parcs, etc.

Après cette réunion, je suis plongée dans la perplexité. D'un côté, force est de constater une difficulté à entretenir et à cultiver la dynamique qui s'était créée chez les habitant.es et qui semble s'essouffler petit à petit. De l'autre, on se trouve face à un monde politique dont les enjeux et les préoccupations dépassent largement les seules questions de spatialité et de conception de l'espace commun et face auxquelles on se trouve soit noyé dans le labyrinthe administratif soit face à l'impossibilité apparente de faire bouger les convictions politiques. Peut-être que rien ne va se passer de différent ici, peut-être va-t-on passer à côté d'une opportunité de faire bouger ne serait-ce qu'un peu les codes de la conception de l'espace commun. Ou peut-être, que malgré tout ce sont là des graines de changement qu'il faut arroser et cultiver.

1.5. Entretien avec Patricia Noirhomme, mercredi 21 décembre 2022

Depuis le début de mon immersion, je suis allée au contact direct avec les habitant.es et autres acteurs du bottom mais pas encore avec ceux du top. Afin de diversifier mes angles d'approche et de compréhension, et également parce que j'avais au fur et à mesure de mes recherches menées jusqu'alors cultivé la sensation qu'une actrice jouait un rôle important dans le dessein du quartier, j'ai dans le courant du mois de novembre contacté Madame Maggy Yerna par courrier électronique. Cette dernière a directement redirigé mon courriel vers Patricia Noirhomme, cheffe de projet pour la requalification de Droixhe dont il y a déjà été question précédemment dans ce récit. C'est d'ailleurs à la suite des échanges de mails avec madame Noirhomme que j'ai considéré qu'il serait intéressant que le collectif des Amis de l'étang et cette dernière puissent se rencontrer et que j'ai dès lors pris l'initiative de transmettre le nom de madame Noirhomme au collectif. Par ailleurs, je n'ai jamais eu l'occasion d'avoir un échange, ne serait-ce que virtuel, avec Mme Yerna.

J'ai finalement moi-même eu l'occasion de rencontrer Madame Noirhomme. Celle-ci est apparemment habituée à l'exercice du fait des nombreuses demandes d'entretiens d'étudiants et de la presse qu'elle reçoit chaque année depuis sa nomination en tant que cheffe de projet de la requalification. Patricia Noirhomme travaille plus précisément à la régie foncière de la ville sur la mise en œuvre des projets en particulier en ce qui concerne la gestion des moyens financiers, subsides, appels à projets, etc.

Par cet entretien, j'espère obtenir davantage d'informations sur les projets en cours sur la plaine et en particulier sur la « Friche » et également de vérifier si les idées émises directement sur le terrain par les habitant.es ont trouvé un chemin pour aboutir aux oreilles de ceux et celles qui sont actuellement aux manœuvres officielles de la conception du quartier.

Quelles répercussions peuvent avoir des idées/dynamiques provenant du Bottom sur le Top ? Si tel est le cas, comment ces idées sont-elles véhiculées, écoutées, interprétées et mobilisées ? Y a-t-il une modification possible de la dynamique Top/Down vers ce qui s'apparenterait à une dynamique Bottom/up ?

Après avoir convenu de la date et de l'heure du rendez-vous par courriel, je me suis rendue dans la matinée du 21 décembre à l'îlot Saint-Georges à Liège où se situe le bureau de madame Noirhomme, au 5^{ème} étage du bâtiment de l'administration communale de la ville, juste au-dessus de celui du département de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. J'ai préparé une série de questions pouvant orienter la discussion si nécessaire, que je garde bien en tête. Je pars néanmoins sur le principe d'une discussion semi-orientée plutôt que sur un schéma classique de questions-réponses, le but étant d'observer ou se diriger « naturellement » le propos pour biaiser le moins possible la sensibilité du propos. Madame Noirhomme m'accueille à la sortie de l'ascenseur. La coïncidence de nos noms donne lieu à des salutations plutôt amusantes. Nous nous dirigeons vers une salle de réunion vide où Madame Noirhomme m'invite à prendre une chaise autour de la grande table centrale avant de s'installer à son tour en veillant à garder quelques sièges d'écart. Certainement dans le souci de conserver une distance de politesse et d'éviter toute proximité, ce que j'interprète comme le code d'une distance professionnelle qui sied à la fonction.

Au départ d'une image aérienne que j'ai apportée, nous commençons à passer en revue les différentes zones et projets associés de la Plaine de Droixhe. Madame Noirhomme m'explique que les projets actuels se sont largement écartés du Plan de Remembrement Urbain approuvé en 2008 dont un des éléments structurants était la conservation et la rénovation de trois des cinq tours de l'Avenue de la Croix Rouge et qui a également été perturbé par l'arrivée imprévue de certains grands projets comme le tram, le hall des foires et la gare multimodale.

Madame Noirhomme s'essaye avec difficultés à m'expliquer une succession de projets, de lancements de procédures et d'échecs avec lesquels doivent composer les pouvoirs publics pour essayer de mener à bien le plan de requalification entamé au début des années 2000. Certains de ces projets ont

finalement pu aboutir comme c'est le cas entre autres de la Résidence la Plaine inaugurée en 2017, de l'école Léona Platel pour enfants handicapés moteur en 2021 ainsi que d'une première phase de construction en 2019 de 108 logements « moyens » d'un projet en comptant 167 au total, pour se limiter à la Plaine. D'autres sont en cours de procédure comme c'est le cas d'un projet de construction de 300 logements sur le site dit « square Micha » ou d'un projet mixte de bureaux, commerces, logements et soins sur la pointe de l'îlot du parc. Enfin, certains sont à l'arrêt total pour cause de financements manquants ou à défaut d'investisseur.seuse.s intéressé.e.s comme c'est le cas de la zone en friche qui nous intéresse particulièrement. En ce qui concerne la propriété des terrains, il semble que ce soit aussi assez complexe à expliquer. Certaines parcelles appartiennent toujours aux services publics de la ville, certaines sont sous la gestion régionale tandis que d'autres encore ont été cédées à des investisseur.seuse.s privé.e.s mais parfois, dans l'objectif que la ville de réacquière une partie une fois le terrain construit... Au vu de la complexité de la situation, j'imagine sans mal la confusion qui puisse y avoir autour du plan de requalification et ce, à tous les niveaux d'acteur.trice.s. Ce que je retiens, c'est que dans l'objectif de répondre aux prescriptions de reconstruction du PRU qui semble par ailleurs désuet, les pouvoirs publics mettent en place une série de stratégies diverses telles que des financements publics, européens, des partenariats avec le privé, des marchés de promotion, etc. Lorsque ces premières stratégies échouent, c'est une deuxième tactique qui entre en jeu. Celle de subdiviser les projets et parcelles en phases ou en tranches de plus en plus petites et ce, malgré le risque de perte de cohérence de l'ensemble qui découle de ces découpages.

Tous les moyens et financements semblent bons à prendre pour réussir à reconstruire quelque chose sur la Plaine de Droixhe afin de modifier au plus vite l'image du quartier et de préférence, le plus vite possible. La réussite de ce changement d'image est visiblement jaugée du côté des pouvoirs publics dans une certaine mesure en fonction de la réaction des investisseur.seuse.s et de leur propension à « se battre » pour investir et construire dans le quartier.

Si l'image véhiculée parmi les acteur.trice.s externes au quartier semble en effet s'améliorer, qu'en est-il de la réalité vécue de l'intérieur par les habitant.es de ce même quartier ? Cette réalité vécue s'améliore-t-elle également ou au contraire se détériore-t-elle ?

Madame Noirhomme tente de me rassurer sur la garantie de cohérence globale de la requalification en m'assurant que le fonctionnaire délégué de l'urbanisme, compétence régionale, qui a toujours été associé au PRU veille à cette cohérence. Plus tard elle précisera tout de même que la personne occupant ce poste a changé en cours de projet. Sans remettre en question le bon déroulement du passage de flambeau, il n'en reste pas moins que ces deux personnes ont forcément deux personnalités différentes et donc deux visions qui en découlent. Ceci mis à part, je comprends d'après les propos de madame Noirhomme que la tâche de la cohérence n'est pas celle des pouvoirs publics de la ville mais bien une compétence déléguée à la région. Ce qui, je l'avoue me semble curieux au vu du détachement compréhensible que de tels acteur.trice.s peuvent entretenir avec le milieu spécifique d'un quartier.

Nous nous arrêtons ensuite plus en détail sur la zone en friche qui fait l'objet du projet du collectif des Amis de l'étang. Pour cette partie de la Plaine, aucun projet n'a apparemment été lancé à l'heure actuelle par les pouvoirs publics. Il y a une intention d'« habitat groupé pour seniors » et de logements adaptés pour les familles des enfants scolarisés à l'école Léona Platel mais un voile d'incertitude plane sur le projet. Selon madame Noirhomme une chose est sûre, les gabarits et la position des futurs projets respecteront ceux prévus par le PRU définis en fonction des trois tours qui devaient être rénovées. Les pouvoirs publics envisagent d'ailleurs de reconstruire un jour en hauteur à l'emplacement de ces tours « dans l'idée aussi qu'on aura besoin dans le futur de plus de logements » et que la rénovation de logements existants est, semble-t-il, difficilement envisageable au vu des difficultés que cela représente.

Quoiqu'il en soit, je comprends que la zone en friche est toujours sous la propriété de la Maison Liégeoise contrairement à la pointe de l'ilot et au dit « square Micha » qui ont tous deux été vendus à une société privée. Sur ces terrains sont prévu respectivement un projet de construction de 300 logements et un projet mixte de logements, espaces de bureaux et éventuellement espaces de soins. Les gabarits et affectation divergent encore une fois du PRU. Au vu du nombre d'acteur.trice.s, de partenariats, et de (co)-propriétés qui entrent en jeu sur ce petit morceau de territoire, je ne m'étonne pas que la plupart des personnes que j'ai rencontré aient des difficultés à s'y retrouver et à avoir une vision de l'avenir du quartier.

J'en viens finalement à introduire le sujet de la « Friche » et de son aménagement. J'apprends que ce terrain est sous la gestion de l'intercommunale ISOCL ce qui explique que la ville ne se charge pas son entretien. Assez rapidement, madame Noirhomme aborde la demande des habitant.es de prolonger le parc sur cette zone. C'est avec satisfaction que je constate que l'idée des habitant.es a réussi à trouver un chemin au sein des services publiques. Cependant, force est de constater que si l'information est bien remontée jusqu'au Top, aucune information n'est arrivée en retour chez les habitant.es qui n'ont aucune idée du chemin parcouru par leur proposition. Je n'ai pas non plus la sensation qu'il y ait une réelle prise de position vis-à-vis de cette dernière si ce n'est d'attendre qu'il soit trop tard pour la prendre en considération.

Voyant qu'elle n'avait plus rien à ajouter sur le sujet, j'introduis la notion d'urbanisme temporaire dont elle n'avait jamais entendu parler. Elle se montre moins ouverte à ce concept que ne l'était l'échevin Giles Foret notamment pour les raisons que l'avancement des projets, l'empressement des promoteurs à construire et les nombreuses zones de chantier en cours dans le quartier rendraient difficiles d'envisager des aménagements sur le site. À ce moment, je me dis qu'il doit y avoir distorsion entre ce que Mme Noirhomme entend par aménagements et ce que les habitant.es envisagent comme actions. Les raisons avancées par cette dernière ne semblent pas empêcher des actions telles que planter des arbres ou construire des bancs sur une friche sur laquelle n'est prévu aucun projet concret pour l'instant.

Au même titre que M. Foret, elle mentionne la possibilité via les charges urbanistiques d'intervenir sur l'espace public. Elle m'apporte des précisions sur ces charges qui un règlement communal qui fixe en fonction du nombre de mètres carrés bâtis un montant dont dispose ensuite la ville qui peut dès lors imposer une utilisation de ces charges. Pour Mme Noirhomme, il s'agit d'un moyen de faire en sorte que les investissements (privés) dans les nouvelles constructions profitent également aux autres habitant.es du quartier. Comme monsieur Foret précédemment, elle confirme que ces charges pourraient imposer aux futurs investisseurs l'aménagement d'un espace public qui pourrait être un agrandissement/aménagement du parc sur la partie non construite.

La discussion touche progressivement à sa fin. Je tiens néanmoins à aborder la question de la participation citoyenne et des relations entre les pouvoirs publics et les habitant.es via le projet N-power. Ce que je retiens c'est que ce projet a été une occasion pour madame Noirhomme de se confronter aux habitant.es lors des tables rondes. Une confrontation qui semble très peu courante dans les procédures traditionnelles et de laquelle a émané une conviction à vouloir répondre aux idées des habitant.es comme ce fut le cas pour la rénovation d'une fresque du quartier dont la proposition avait été émise lors de ces tables rondes par un habitant n'étant autre que M. Simonis que nous connaissons bien.

Le contact direct est-il une clé dans la compréhension de ce qui se joue sur un territoire et pour la mise en place d'actions à résonance ? Est une étape nécessaire pour qu'un échange d'idée entre Top et Bottom puisse aboutir à une concrétisation ? La conception d'un territoire habité peut-elle s'émanciper d'un contact direct avec ses habitant.es, ou au contraire ce contact est-il une nécessité pour répondre aux besoins de ce territoire ?

Il semble qu'il y ait une divergence flagrante entre volontés publiques et des habitant.es dont la source provient de l'identification faite des besoins. L'une principalement basée sur des besoins de la ville, l'autre sur l'identification des besoins des habitant.es et du milieu. Toutefois je remarque une envie du côté des pouvoirs publics de répondre également aux attentes des habitant.es qui se trouve néanmoins soumise aux nécessités de financements et parfois peut-être à une déformation des besoins identifiés comme ceux des habitant.es.

Nous échangeons encore quelques mots au sujet des différents projets avant de nous quitter.

1.6. Réunion avec les travailleuses ville, jeudi 12 janvier 2023

En ce début de mois de janvier, Christelle, Nadine et Anne organisent une réunion entre travailleuses ville dans le but de faire le point sur ce qu'il s'est passé (ou non) depuis la dernière rencontre du collectif Les Amis de l'étang avec M. Foret afin de déterminer comment envisager la suite. Cette rencontre se déroule dans la salle de réunion de la mairie de quartier de Bressoux-Droixhe où elles ont leur bureau. Justine et moi avons été invitées à nous joindre à la réunion notamment pour apporter un regard extérieur à la discussion.

Cette discussion commence par un point sur les éléments nouveaux qui est rapidement fait puisqu'excepté une rencontre avec un fauconnier au sujet de la problématique des pigeons qui envahissent l'église et ses alentours, qui s'est soldée par l'abandon de cette piste de solution, la situation n'a pas beaucoup évolué. Le propos dévie ensuite sur des aspects relatifs à la communication entre les différents partis qui s'avère plutôt chaotique. Dans le sens des habitants vers les pouvoirs publics, je remarque qu'elle est désorganisée et que certain.es habitant.es prennent par exemple des initiatives au nom du groupe sans consulter celui-ci au préalable. Dans le sens des pouvoirs publics vers les habitant.es, c'est plutôt l'absence de communication qui est à déplorer. Les réponses sont pour la plupart du temps inexistantes et lorsque rarement il y en a une, elle est hors sujet ou élude la question posée.

Les trois travailleuses semblent consternées par l'inaction des pouvoirs publics dont les promesses faites à tour de rôle par les échevins n'ont jamais donné lieu à une suite. La première s'agissant de la mise en place d'une solution pour l'éclairage d'ici au 22 octobre 2022 et la seconde concernant un retour de la ville au sujet de l'idée d'extension du parc dans le mois suivant la rencontre entre le collectif et l'échevin. Ce n'est pas seulement l'inaction du politique que déplore les trois travailleuses, c'est également celle des habitant.es ou plutôt l'absence de sollicitation de ces dernier.es. L'absence de la seconde étant probablement au moins en partie le résultat de la première. Pour les trois travailleuses qui insistent sur le fait qu'il s'agisse pour elles d'une première expérience de travail avec les revendications des habitant.es pour lequel elles considèrent ne pas posséder les compétences, le ressenti est que celle-ci se reposent trop sur elles. Iels leur soumettant leurs souhaits et attendant ensuite qu'elles mettent en place des solutions pour y répondre. Or l'objectif de Christelle, Nadine et Anne est de coconstruire avec les habitant.es ces solutions. Elles se refusent d'ailleurs à prendre quelconque décision sans avoir au préalable consulté les habitant.es et ce, même lorsqu'elles sont convaincues de connaître leur opinion sur un sujet.

La suite de la réunion est importante dans la mesure où on peut considérer que s'opère un changement de posture remarquable du côté de ces actrices. Ce changement prend racine dans la considération d'avoir fait le tour des démarches possibles via la voie politique sans obtenir de résultats. À partir de cela, pour ne pas perdre ou laisser tomber les projets et les habitant.es, elles considèrent qu'il est nécessaire d'envisager les choses autrement que par cette voie. Ce qu'elles traduisent par « un passage à l'action » à partir des propositions faites par les habitant.es et avec les ressources disponibles. Il est par exemple question d'une action à partir des pneus laissés en dépôt clandestin sur le site qui pourraient être empilés et décorés comme pots de fleur et placés de sorte à empêcher le passage non autorisé de véhicules entre l'avenue de la Croix Rouge et l'allée principale du parc. Cette idée a été suggérée à plusieurs reprises par les habitant.es.

Dans le cadre de ces actions concrètes, les trois femmes envisagent clairement de ne pas prévenir les pouvoirs urbains afin d'éviter d'être une nouvelle fois soumis aux délais, aux procédures compliquées et à l'administration. Leur point de vue est qu'il est clair que d'une part, personne du côté des politiques et pouvoirs publics ne semble s'intéresser ou se soucier de ce qu'il advient de ce morceau de terrain. La ville mettra donc de toute façon du temps à prendre connaissance des actions dans l'hypothèse même où qu'elle s'en rende compte un jour. D'autre part, ces actions ne porteront préjudice à personne, comme le souligne l'une d'entre elles « les pneus sont de toute façon déjà là, il s'agit seulement de les déplacer ».

On remarque donc un réel changement de posture par rapport aux réunions précédentes avec les Amis de l'étang. Au départ, les travailleuses n'envisageaient pas de pouvoir participer à des actions non officielles qui auraient pu les mettre dans une posture délicate vis-à-vis de la ville qui les emploie. Aujourd'hui, elles envisagent d'aider les habitant.es à mettre en place ces actions dans le souci de répondre à la tâche qui leur assignée qui est celle de coconstruire des projets de quartier avec les habitant.es. Et ce, malgré le fait que cela implique d'emprunter des voies qui ne sont pas prévues dans les règles imposées par leur employeur, la ville et le secteur associatif qui en dépend. À les écouter discuter, j'aurais même tendance à penser que cette volonté de passer à l'action puisse également émaner en partie de conviction personnelle vis-à-vis de ce territoire qui finalement devient un peu le leur également. Il ne serait pas surprenant non plus que cette nécessité d'actions concrètes et immédiates soit une réaction directement provoquée par la frustration d'une attente prolongée de réaction et de passage à l'acte du politique et des pouvoirs publics.

La réunion se conclut sur cette vague d'enthousiasme avec en ligne de mire l'organisation d'une prochaine réunion avec Les Amis de l'étang au début du mois de mars, lorsque les beaux jours reviendront avec la motivation qu'ils apportent. Cette fois, il ne sera pas question de revendications à adresser au politique mais plutôt des actions concrètes que le collectif et autres habitant.es peuvent mettre en œuvre avec leurs moyens et compétences.



1.7. Rencontre avec un architecte de l'atelier Chora, jeudi 19 janvier 2023

Jusqu'à ce jour, j'avais dans le cadre de mon immersion, eu l'occasion de me confronter principalement au point de vue des habitant.es pouvant être identifié.es comme les récepteur.trice.s des projets, ainsi qu'à celui des pouvoirs publics identifiés comme ceux étant à priori aux commandes de l'espace public. Soit le début et la fin d'un processus dans son état contemporain le plus courant. Il manquait donc à mon approche le point de vue d'acteur.trice.s se trouvant dans une situation intermédiaire. On pourrait considérer que les trois travailleuses ville occupent ce genre de place cependant, vu leur proximité avec le territoire et ses habitant.e.s, j'ai plutôt considéré leur positionnement comme étant lui aussi à la fin du processus bien qu'intimement lié aux pouvoirs urbains. De plus, je voulais cette fois envisager les choses par un point de vue qui soit celui d'un acteur.trice plus familier. Un acteur.trice qui soit formé à être un « expert » reconnu en matière de conception de l'espace. Bref, un architecte.

J'ai donc pris contact avec un architecte dont je savais que le bureau avait été chargé de réaliser l'école Léona Platel se trouvant sur la Plaine. J'ai appris pendant notre discussion que le bureau s'était récemment vu chargé de la conception de deux autres projets d'envergure sur la plaine dans le cadre du plan de requalification. Faisant dès lors de l'atelier Chora un des principaux concepteurs au sens propre de la Plaine de Droixhe.

C'est à son atelier situé sur les hauteurs de Liège que l'architecte m'a accueillie ce 19 janvier. Ces collaborateur.trice.s sont également présent.es et travaillent sur les divers projets en cours. Sur la table centrale trône une grande maquette de site du quartier de Droixhe reprenant les différents projets réalisés, en cours de réalisation ou en cours d'étude. C'est la première fois depuis que je travaille sur le quartier que j'ai la possibilité de voir un document/objet qui témoigne d'une vision d'ensemble et précise de l'avenir du quartier. J'ai pourtant réalisé des recherches approfondies et sollicité plusieurs acteur.trice.s différent.es sans obtenir de résultat si ce n'est qu'il semblerait qu'aucun document global officiel n'existe actuellement pour le quartier (à l'exception du schéma du PRU qui, rappelons-le, est complètement dépassé). Cette maquette de site ainsi qu'un plan d'implantation couvrant l'ensemble du quartier lui aussi assez précis et fournis attestent de la démarche du bureau qui désire développer une vision globale pour la Plaine. En effet, comme l'explique l'architecte, le fait que le bureau travaille sur plusieurs grandes zones de la Plaine est une opportunité pour celui-ci de penser ce territoire en termes de relations et de liens sans devoir se limiter aux frontières strictes du projet ou de sa parcelle. Et de ce fait tenter de combler les lacunes en termes de cohérence du Plan de requalification. L'architecte émet l'hypothèse que le bureau est peut-être celui ayant la vision la plus globale de ce qui se dessine pour le quartier et déplore cette absence de globalité du côté de la ville qui, selon les mots de l'architecte, « agit en accumulation de projets indépendants relayés à des acteurs indépendants les uns des autres. Le tout formant finalement une sorte de bricolage sans cohérence ».

Nous nous attardons ensuite sur les deux projets que le bureau s'est vu confiés plus récemment, ce qui permet de confirmer ou d'approfondir certaines informations dont m'avait fait part Patricia Noirhomme que le bureau a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer à de nombreuses reprises dans le cadre des projets de la plaine. On notera que la pointe de l'îlot du parc a bien été vendue à une société privée dans le cadre d'un marché de promotion sans aucune contrainte urbanistique imposée et que le programme du projet à cet endroit reste actuellement incertain et en débat, la ville désirant un programme plus diversifié et la société privée préférant y réaliser du logement, plus rentable pour elle. Pour ce qui est du square Micha, les procédures de concours étant actuellement confidentielles et délicates et à la demande du bureau aucune information ne peut être partagée.

Est-ce acceptable que la conception de certains espaces à usage collectif, pour des raisons de concurrence, soient tenue secrète aux yeux de la population ? qui ne découvrira qu'une fois construit le projet qui lui est imposé. Les procédures de concours actuelles n'entretiennent-elles pas ce mécanisme de mise à distance de la population ?

Dans ce jeu de conception, la posture de l'architecte est claire et assumée : « Soit on est architecte critique, soit on entre dans le jeu et on fait les concours pour obtenir des projets et construire. Pour pouvoir travailler, il faut baisser son froc et parfois travailler avec des sociétés mal perçues mais qui ont tout compris. Ils ne sont pas architectes, c'est donc à nous architectes à donner de la valeur à leurs projets ». Même si ce dernier semble assez pessimiste vis-à-vis des choix posés par la ville motivés selon lui principalement par des raisons économiques et qui ne relèvent pas de son rôle. Cela ne signifie pas qu'il se résigne à oublier tout esprit critique dans la conception. L'architecte explique que son levier d'action, il le situe plutôt au niveau du client. D'une part en exposant à celui-ci l'avis du bureau et en suggérant d'autres possibilités, et de l'autre en réalisant procédant par compromis si le client n'est pas d'accord.

En dernier lieu, je lui fais part du projet du collectif d'habitant.es en ce qui concerne la « Friche », idée qu'il semble approuver. Il y traduit même une opportunité en jargon d'architecte de « créer un couloir traversant de végétation et d'espace vert ainsi qu'une respiration pour le quartier ». Toutefois, cette rapide pérégrination le ramène presque instantanément à la réalité de la situation : la société ISOCL pour l'instant toujours propriétaire du terrain et le projet d'habitat groupé qui y est prévu. Et je perçois qu'il n'envisage pas réellement que le projet des habitant.es puisse réellement se concrétiser.

1.8. Réunion de printemps avec les Amis de l'étang, mercredi 01 mars 2023

Comme l'avait prévu le trois travailleuses ville lors de leur précédente réunion à la Mairie de quartier, une réunion avec les Amis de l'étang est organisée au début du mois de mars afin de faire le point avec le groupe sur la situation et les envies, motivations pour la suite. Contrairement à ce qu'avaient pu espérer Christelle, Anne et Nadine, le nombre de participant.es à cette nouvelle réunion s'inscrit dans la continuité de la baisse de participation lors des dernières rencontres du groupe. Nous sommes seulement six participant.e.s dont Christelle et sa stagiaire, Anne et moi. Seul.es deux habitant.e.s sont présent.e.s.

Face à ce constat de l'essoufflement de la participation et à l'absence de sollicitations de la part de habitant.es au cours des semaines écoulées depuis la rencontre avec monsieur Foret, Christelle interroge les participant.es sur les raisons qu'ils identifient à cette démotivation. Plusieurs explications sont données par celle.ux-ci pour qui la démobilisation serait d'une part liée à la période hivernale qui a naturellement tendance à faire baisser la motivation et d'autre part liée au fait qu'aucun des points discutés lors des réunions précédentes n'ont abouti à une concrétisation, pour paraphraser un.e habitant.e « ça ne sert à rien puisque rien ne bouge », ce qui a également comme conséquence une démotivation générale. Une autre partie de la réponse consiste dans la mise en avant de ce qui, au contraire, a pu être une source de motivation lors de certaines de ces rencontres ayant rencontré une participation significativement plus importante. Ainsi un.e habitant.e explique que le contexte social de la période du covid (pendant laquelle est né le collectif) incitait la population à participer aux rencontres parce qu'il y avait un besoin de contact social, ce qui n'est plus le cas dans le contexte actuel. Un.e autre ajoute que lorsque la réunion fait l'objet d'une rencontre ou d'une activité spéciale ou concrète, cela amène une motivation significative et inversement.

S'en suit le partage de déception et d'inaction du politique dont il a déjà été question à de nombreuses reprises ainsi que du sentiment que le.la citoyen.ne n'a aucun levier d'action sur l'espace commun via cette voie. « On n'aura jamais d'autorisation temporaire d'extension de parc ». On sent qu'il s'agit d'un moment charnière. Après l'enthousiasme de l'idée qu'il serait possible d'aménager temporairement la friche avec l'appuis et l'aide de la ville comme l'avait suggéré Justine via de l'urbanisme temporaire qui se fait dans d'autres villes, il y a la désillusion liée à la prise de conscience que le politique ne serait d'aucun soutien pour cette démarche. Il semble qu'une croix soit faite sur le projet d'extension du parc via de l'urbanisme temporaire.

En réaction à ce sentiment partagé et dans la lignée de ce qui avait été pensé lors de la réunion à la mairie, c'est donc la mise en action qui est posée sur la table et ce en tant que citoyen.ne.s tout profils confondus. Il n'est plus question de distinguer employées villes, habitant.es ou tout autre personne voulant s'investir pour la cause. Cette nouvelle perspective réjouit les participant.es qui jusque-là arboraient un visage emprunt à la démotivation. L'élan d'enthousiasme s'accompagne d'une vague de nouvelles idées concrètes pour aménager la « Friche ». « On aménage notre territoire nous-même » diras un.e habitant.e, « il y a des gens créatifs ici ! » complètera l'autre. Les actions sont pensées à la fois en termes d'aménagement : *qu'est-ce qui est construit ?*, en termes de ressources : *quelles sont les compétences et matériaux disponibles ?* et enfin en termes de dynamique de chantier : *qui participe ?* ou se déroulent les activités ? dans quelle ambiance ? . En guise d'exemple : la création de nichoirs et de bancs, à partir de palettes récupérées chez les commerçant.es du quartier, dans un atelier se déroulant sur le pré fleuri avec pourquoi pas la participation des écoles du quartier (ce qui reposerait toutefois la question des autorisations comme le souligne Christelle). Il s'accompagne également d'un questionnement spatial dirigé vers nécessité d'agir sur la Maison de l'étang. Celle-ci doit être plus visible, le local plus spacieux, plus accueillant, pour pouvoir recevoir plus de gens notamment dans la perspective d'y organiser des ateliers et rencontres. Je me sens évidemment tout de suite concernée par ces questions spatiale, comme si c'était au tour de mon expertise d'architecte de rentrer en jeu.

Finally, quel soutien et quel support l'architecte peut-il mettre au service des habitant.es ? Doit-il le faire en enfilant un costume d'expert ? ou plutôt comme un citoyen parmi d'autres apportant ses connaissances et compétences au service d'une cause commune ?

Cet élan d'enthousiasme s'accompagne enfin d'un questionnement identitaire sur le statut et le rôle du collectif des Amis de l'étang : *Quel est son rôle ? Est-ce une table de réflexion sur l'avenir de Droixhe qui pallie les manquements de la ville ?* La réponse semble être un oui unanime des participant.es. Je ne peux m'empêcher d'ajouter à ce questionnement une dimension plus large. *Faut-il voir là une opportunité ou une tentative d'un nouveau type d'organisation d'acteur.trice.s se saisissant de questions de conception de l'espace commun ? y a-t-il une graine à arroser vers une nouvelle manière de concevoir l'espace public s'émancipant progressivement de la dynamique Top/down ? Quelle place y occupe l'architecte ?*

Cette dernière question nous fait revenir à l'architecte, justement. Celle du parc plus en particulier. Une piste et un profil d'acteur.trice que je n'avais pas encore beaucoup exploré jusqu'ici. C'est en parlant de tables de pique-nique ayant les pieds dans l'eau lorsqu'il pleut que nous arrivons sur le sujet. Le problème qui aurait été relégué à l'architecte du parc, Lucie Lefebvre, qui aurait dit qu'il n'y avait pas de solution pour le problème. Cette réponse m'a semblée curieuse. En effet il me semble que cela fasse partie des attributions de l'architecte de mettre sa créativité au service de la résolution de ce genre de problème ou plutôt de « contraintes » comme on préfère les appeler dans le jargon. Je me dis qu'il doit y avoir une explication. Anne en fourni d'ailleurs une partie. Madame Lefebvre, architecte des travaux publics, ne peut rien faire pour des questions de budget trop maigre alloué au département de l'aménagement des travaux publics et de manque d'effectif. Anne ajoute par ailleurs que contrairement aux politiques, l'architecte n'a promis aucune solution. Quoi qu'il en soit, je suis convaincue que rencontrer ce nouveau profil pourra m'en apprendre davantage encore sur les rouages de la machine de la conception de l'espace commun.

Pour terminer le récit de cette rencontre, je voudrais faire part d'une petite anecdote. J'avais emporté avec moi ce jour-là un plan complet de la Plaine de Droixhe que j'avais pu me procurer auprès du bureau Chora lors de mon précédent entretien. J'étais plutôt contente de cette trouvaille étant donné que Justine et moi-même cherchions à obtenir un document de ce type depuis de nombreux mois sans résultats. Voyant la tournure initiale que prenait la réunion et la démotivation générale, je n'avais pas jugé opportun de montrer le plan qui serait tombé comme un cheveu dans la soupe. Le revirement de perspective m'a convaincu de finalement montrer ce plan qui n'a pas rencontré l'enthousiasme auquel je m'attendais et qui était le mien d'avoir finalement pu obtenir le document. Ce qui m'a amené à me questionner sur la valeur d'une telle représentation et à l'importance qui lui est accordée dans le milieu de l'architecture.

Quelle est la valeur intrinsèque d'un plan ? Est-il en mesure aujourd'hui de répondre aux besoins communicationnels ou s'agit-il d'un outil dépassé ? Va-t-on devoir se tourner vers de nouvelles manières de communiquer, et ce, en particulier si les profils d'acteur.trice.s impliqués dans la conception se diversifient ?

Une autre anecdote intéressante concernant ce plan, c'est que la seule chose que les habitant.es aient relevé sur ce dernier était la représentation erronée de la végétation y figurant. Mettant ainsi le doigt sur une propension assez symptomatique chez les concepteurs consistant à utiliser la représentation des arbres sur les documents graphiques comme un motif décoratif. Autrement dit, une tendance à vider le symbole de l'arbre de sa consistance et de négliger l'être vivant qu'il est censé représenter. Dessiner sur un plan un arbre qui n'existe pas, cela ne peut pas être assimilé à la facilité avec laquelle nous construisons aujourd'hui des nouveaux murs sur le sol. Cela implique un être vivant, sa croissance, son rythme particulier. C'est ce que me rappellent, les habitant.es, le dessin n'est pas abstrait, il parle d'un milieu et de tout ce qui l'habite et le compose.



⁹ Plan de la Plaine de Droixhe dessiné par l'atelier CHORA.

1.9. Balade biodiversité avec Patricia, mardi 4 avril 2023

Depuis le début de mon immersion, j'ai eu l'occasion d'arpenter de long en large mon terrain d'étude et de découvrir de nombreux occupants qui s'y sont installés, humains et non humains. En parallèle de ces explorations, une habitante du quartier rappelait à chacune des rencontres des Amis de l'étang l'« incroyable richesse » de la biodiversité du quartier. L'opportunité d'associer mon expérience in situ et les connaissances de Patricia était trop belle pour ne pas être saisie. J'ai donc proposé à Patricia de partager ensemble le moment d'une « balade biodiversité » comme elle a l'habitude de les nommer. Des balades que celle-ci organise en collaboration avec l'asbl « La bobine » deux ou trois fois par an afin de faire découvrir cette biodiversité aux habitants du quartier. Nous nous retrouvons ce jour-là à l'une des entrées du parc restée accessible malgré les travaux du tram.

C'est encore une très belle journée ensoleillée et Patricia me fait part de son bonheur d'habiter dans ce quartier si particulier parmi d'autres quartiers de Liège tant elle y trouve de l'espace, de l'air et de la nature, en temps normal. Justine qui se joint également à la balade ne tarde pas à arriver et nous nous mettons en route toutes les trois, Patricia en tête avec son fameux caddie rempli d'informations au sujet du quartier et de sa biodiversité. Tous les cinq pas, notre guide s'arrête pour attirer notre attention sur une plante comestible, une autre aux vertus thérapeutiques, un arbre, un oiseau, etc.

Des espèces plantées par l'humain dans le parc conçu à l'occasion des expos internationales, jouxtent des zones où la faune et la flore se sont développées de manière plus « sauvage » sans que personne ne l'ait planifié d'une quelconque manière, les zones les moins entretenues et les plus reculées étant en général les plus riches et surprenantes. Ainsi, des cèdres vieux de presque 100 ans côtoient de jeunes arbres aux papillons ayant investi des monticules de gravats d'excavation ou de déchets de démolition, difficile à déterminer maintenant que la faune et la flore se les sont appropriées. Les espèces plantées se montrent parfois des difficultés à s'adapter au milieu qui leur est imposé comme c'est le cas des quelques arbres plantés sur la « friche » qui peinent à se développer.

Je reconnais évidemment certaines des espèces que présente Patricia. Une partie d'entre elles font d'ailleurs partie d'une biodiversité dite « banale » mais pas moins intéressante pour la cause. On se met à observer plus en profondeur ce qui se cache derrière ces plantes qu'on ne regarde même plus tant elles font désormais partie d'un décor d'arrière-plan. C'est par exemple le cas du pissenlit, de la pâquerette ou encore du plantain qui, en plus d'être comestibles ont des vertus thérapeutiques intéressantes.

D'autres espèces sont plus rares et la présence de certaines d'entre elles surprennent parfois même notre guide. Patricia a par exemple pu observer un héron cherchant du poisson en vain dans l'étang du parc ou plus récemment un faucon pèlerin, une espèce protégée, ayant domicile dans le quartier dans le courant du mois de mai.

Certaines encore ont des spécificités étonnantes comme les plantes métallophiles qui ne se développent que dans les milieux très métalliques et qui se sont installées dans les caves éventrées de bétons armés de ce qui fut autrefois le centre de soin des Murlais. Ou les plantes rudérales, des plantes pionnières qui ont la faculté de se développer dans les décombres et qui ont fait leurs sols qui ont été laissés pour compte de la conception humaine après les démolitions.

D'autres enfin sont considérées aujourd'hui comme des indésirables, des « mauvaises herbes » ou des « plantes invasives », des envahisseurs. Les orties par exemple, « mauvaises herbes » qui sont elles aussi des plantes comestibles et riches en fer essentiel pour la santé de l'homme. La renouée du Japon, considérée aujourd'hui comme « espèce invasive » qui est en réalité historiquement implantée dans la zone et servait jadis de plante fourragère pour le bétail et les chevaux lorsque la plaine était encore une zone agricole. Il semble qu'on perçoive différemment une espèce en fonction de l'affectation qu'on conçoit pour un sol.

Il semble également que de la conception d'un espace dépende notre propension à partager l'espace commun avec les autres vivants. On admire les pies qui construisent leur nid au plus haut dans les arbres au printemps tandis qu'on cherche à chasser les pigeons qui font de même sous la corniche du toit de l'église. Nous avons aussi tendance à être plus tolérant dans le partage lorsque l'autre est invisible, comme c'est le cas du renard qui ne sort que la nuit.

Qui envahi l'autre ? L'humain n'est-il pas le premier envahisseur de l'espace dans sa conception exclusive de celui-ci ? À qui et à quoi l'espace est-il commun ?

Pendant notre arpentage, nous nous arrêtons sur quelques endroits qui du fait de leur caractéristiques particulières deviennent des lieux de développement de biotopes spécifiques. Les caves des Murlais¹⁰ mentionnées précédemment offrent un microclimat humide qui devient un milieu propice au développement de certaines plantes et insectes. Les tas de gravats plus arides et moins fréquentés sont un lieu privilégié pour le développement de plantes rudérales. La friche est quant à elle un milieu privilégié pour les insectes et autres escargots et limaces.

En traversant l'espace aménagé au centre du projet de logement situé au croisement de l'Avenue de la Croix Rouge et l'Avenue de Nancy nous observons une plante ressemblant curieusement à une bette qu'aucune d'entre nous ne parvient à identifier. Nous nous mettons toutes les trois à imaginer un espace où les légumes pousseraient aux pieds des immeubles. Patricia nous apprend d'ailleurs que parmi les centaines de plantes sauvages comestibles, certaines ont la propriété de ne pas absorber la toxicité des sols ce qui rend plus plausible encore ce songe nourricier. Plus tard, autour de l'étang, nous apercevront trois dames en pleine cueillette. « Des orties pour en faire des tartes » me diront-elle me laissant entrevoir que ces pratiques existent déjà.

Nous aurions pu arpenter tout le quartier et découvrir encore bien d'autres espèces, nous décidons cependant de nous assoir sur le « grand banc » inauguré lors du projet N-power pour discuter un peu. Patricia nous invite à envisager la biodiversité de manière plus large, en sortant des limites du parc et du quartier. La situation de la Plaine en bordure de Meuse, qui est un corridor migratoire, en fait un endroit stratégique pour les oiseaux qui y font escale. Cette proximité avec le fleuve en fait aussi un endroit de repli pour les canards ou les oies qui restent en Belgique pendant les périodes plus froides et y trouvent hospitalité. C'est principalement pour encourager ce rôle de refuge de biodiversité que Patricia défend l'idée d'extension du parc. Pour elle, l'idéal serait de conserver le lieu « telle quelle », avec le moins d'intervention humaines possible si ce n'est quelques petits aménagements comme un petit abris pour hérissons avec des palettes dépecées, des hôtels à insectes et nichoirs, des cabanes pour les enfants et bien sûr les « pneus pot de fleurs » pour boucher les accès aux véhicules. Cette volonté de vouloir conserver la « friche », c'est aussi une réaction de l'habitante vis-à-vis des grands travaux alentours (boulevard urbain, écoquartier de Coronmeuse, immeubles de logement et résidence la Plaine) qui « sont en train de bétonner partout là où il y avait auparavant de belles zones ensauvagées » auxquelles elle semble particulièrement attachée. Patricia déplore la propension des pouvoirs urbains à considérer une friche industrielle ou anciennement bâtie comme un « terrain où il faut reconstruire » plutôt que comme « une belle zone de biodiversité sauvage ».

Que nous apprennent les habitant.es d'un espace sur notre manière d'envisager celui-ci ?

Assises sur ce banc au milieu du bruit et de la poussière des travaux, Patricia nous explique que depuis que le quartier est en chantier, les habitant.es ont moins envie de fréquenter l'espace public. Le bruit, la poussière et les difficultés à circuler ne laissent aucun répit depuis plus de 10 ans. Excepté peut-être le parc où il est encore possible de trouver un peu de paisibilité pour les humains mais aussi pour le reste des vivants. En effet, certaines espèces de plantes et d'animaux disparaissent ou se font plus rares depuis que le quartier est en chantier. C'est le cas de l'iris d'eau, une plante se développant

¹⁰ Les Murlais (Lieu-dit de l'endroit), inauguré en 1971, est un centre médical mettant à disposition de l'hébergement en famille pour personnes handicapé.e.s. Les bâtiments ont été démolis dans le cadre du plan de requalification du quartier mais il subsiste des dalles et les caves ventrées des anciennes constructions qui sont en permanence remplies d'eau.

en milieu aquatique qui était présente aux abords de l'étang avant le projet de sa rénovation et qui n'est plus observable aujourd'hui ou des pies et des canards qui se font rares et dont Patricia soupçonne les travaux d'avoir une incidence sur les naissances. D'autres espèces semblent en revanche particulièrement bien s'adapter aux travaux et se développent autour de ceux-ci comme la vipérine présente autour du square Micha.

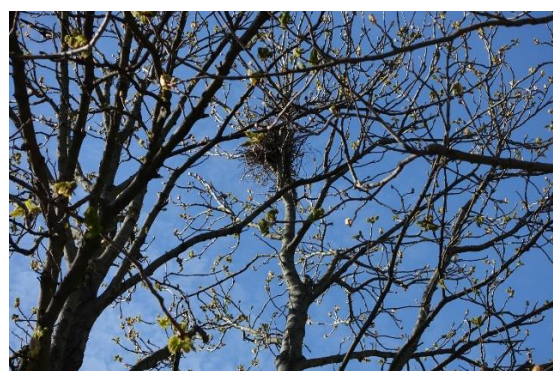
L'après-midi avance et nous avons déjà passé un long moment à arpenter l'espace à la découverte des cohabitant.es. Il est temps de nous quitter, mais comme Patricia et moi allons dans la même direction, nous faisons une partie de chemin ensemble dans le « labyrinthe mouvant de travaux ». Elle peine à manœuvrer son caddie entre les trous dans la route, les passages étroits, les escaliers et les pontons aménagés. « Difficile de circuler à Droixhe en ce moment » conclut-elle avant que nous séparions définitivement.



« Les bettes poussent au pied des immeubles maintenant ! »



« C'est des orties pour faire de la quiche »



« Les pies construisent leur nid le plus haut possible. Elles sont plus rares depuis que le quartier est en chantier... »

1.10. Entretien avec le fonctionnaire délégué, mercredi 5 avril 2023

C'était il y a quelques mois déjà, que je rencontrais Madame Noirhomme pour notre entretien. Celle-ci avait à de nombreuses reprises évoqué le fonctionnaire délégué de la région et son importance dans le cadre du Plan de Requalification. J'ai donc voulu rencontrer cet acteur visiblement associé de près à la conception du quartier.

La rencontre se déroule cette fois dans les bâtiments des Services Publiques de Wallonie où monsieur Lejeune, le fonctionnaire délégué, et son équipe travaillent. Nous nous installons à une table de réunion pour discuter. Monsieur Lejeune est géographe de profession et n'a selon ses termes « pas de compétences urbanistiques » contrairement à son prédécesseur qui était architecte. Son rôle est de coordonner l'équipe de trente personnes travaillant dans son service, parmi lesquelles huit architectes, ainsi que signer les procédures. Grâce à une vision très législative et orientée sur l'échelonnement des compétences propres à chaque acteurs, cette discussion avec le fonctionnaire délégué me permet de clarifier quelque peu ma compréhension de l'organisation de tous les acteur.trice.s, potentiel.le.s concepteur.trice.s, que j'ai rencontrés jusqu'ici.

Pour commencer la discussion, nous parlons de l'évolution récente des quartiers de Droixhe et de Coronmeuse dont les destins sont liés d'après mon interlocuteur. Il m'expose une série de grands projets récents qui « réurbanisent des terrains qui l'étaient auparavant », avant d'être démolis. Des infrastructures publiques, le hall des foire et l'école Léona Platel, qui se trouvait à Coronmeuse déménagent à Droixhe, où on veut diminuer la densité de logements et diversifier les fonctions, tandis qu'un nouveau quartier résidentiel est conçu à Coronmeuse. Plusieurs raisons justifient ces déplacements. Une fois de plus, des infrastructures ne répondant plus aux normes, dont l'adaptation aurait coûté plus cher que la démolition reconstruction, en parallèle de quoi, la libération à Droixhe de place sur un sol constructible dans un timing idéal pour pouvoir assurer la continuité des activités dans les anciennes infrastructures en attendant que les nouvelles soient construites.

En ce qui concerne plus particulièrement le quartier de Droixhe et le plan de Requalification en cours depuis près de 20 ans, le fonctionnaire me confie que, n'occupant ce poste que depuis 4 ans, il ne connaît pas bien l'entièreté du projet de requalification ni même le quartier lui-même qu'il avoue ne pas fréquenter. Sa représentation du quartier s'arrête d'ailleurs à l'image négative véhiculée par la population en général et ne témoigne pas d'une prise de distance vis à vis de cette image comme c'est le cas d'autres acteur.trice.s de cette recherche.

Le fonctionnaire délégué situe son rôle à l'échelon régional. Ce niveau se situant sous l'échelon gouvernemental en charge du développement territorial via le plan de secteur, seul document urbanistique à valeur règlementaire. Le niveau régional à toute fois la possibilité de déroger au plan de secteur grâce au code de développement territorial, qui est de l'ordre de ses compétences, et dont font parties les SAR¹¹ (Site à Réaménager) et les PRU pour lesquels il délivre les permis. C'est donc parce que le quartier de Droixhe est classé pour une partie en SAR et l'autre en PRU que le fonctionnaire délégué intervient dans la requalification. Pour l'anecdote, le PRU de Droixhe adopté en 2007 était le premier de Wallonie. Officiellement, le fonctionnaire délégué se charge de tout ce qui relève des procédures légales (respect codes de législation). Toutefois monsieur Lejeune complète en ajoutant que lui et son équipe agissent également en partenaire de la ville dans le suivi des dossiers. La ville à l'échelon communal reste cependant à l'origine et à l'initiative des projets. La ville a également la

¹¹ Les SAR (Sites à Réaménager) sont des zone -s inscrites au code du développement territorial wallon comme des stratégies qui « vise le réaménagement de biens ou ensemble de biens immobiliers qui ont été ou sont destinés à accueillir des activités (autres que le logement) et dont l'état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou qui constituent une déstructuration du tissu urbanisé. ». La SAR a pour objectif de faciliter « la réalisation d'actes et de travaux de réaménagement comprenant l'assainissement [...], la réhabilitation, la rénovation, la construction ou la reconstruction » (Géoportail.wallonie.be).

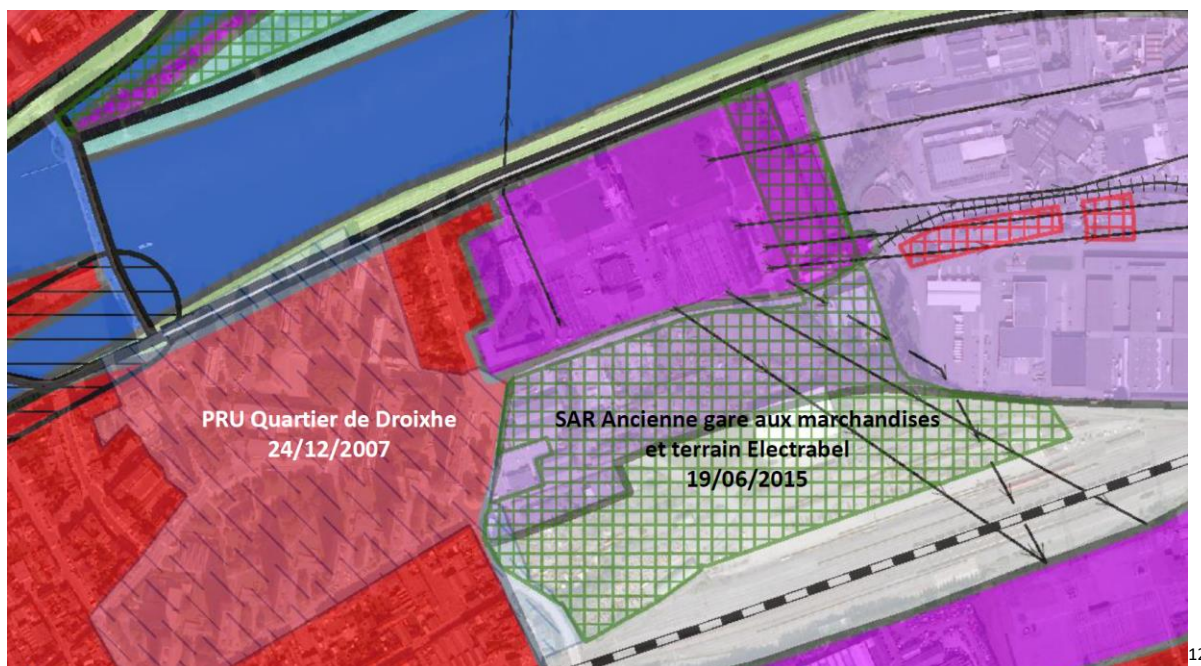
possibilité de demander une révision du plan de secteur, ce qu'a fait la ville de Liège en 2019. Cette demande n'a pas encore abouti.

En ce qui concerne cet échelon communal, c'est le directeur de l'urbanisme de la ville, monsieur Kinet, qui en est « la tête pensante » et supervise tous les projets de la ville comme le dit mon interlocuteur. C'est toutefois le politique qui a le dernier mot sur les décisions. Monsieur Lejeune ajoute qu'en ce qui concerne le quartier de Droixhe spécifiquement, c'est Madame Yerna, grâce à ces différentes casquettes, qui a la main principale sur la conception du quartier. « Droixhe c'est son quartier » ajoute-t-il en plaisantant. Pourtant aux dires des habitant.es que j'ai maintenant l'habitude de rencontrer, cette dernière ne s'est jamais manifestée auprès d'eux et ne « met jamais les pieds dans le quartier » excepté pour des couvertures médiatiques.

Entre ces deux échelons, il y a apparemment certaines contradictions notamment au niveau de la responsabilité de la cohérence du projet de requalification. Madame Noirhomme assurait en effet que cette compétence était assumée entièrement par le fonctionnaire délégué. Celui-ci affirme le contraire. Il s'agirait principalement de la compétence de la ville mieux outillée que lui et son équipe, qui doivent par ailleurs gérer 20 communes différentes et ne peuvent assurer la cohérence de tous les projets. Assurer une cohérence globale c'est d'ailleurs l'objectif d'un Master plan, qui est un document de conception urbaine, une sorte de guide permettant d'avoir une vision globale, produits à l'initiative de la ville mais n'ayant aucune valeur réglementaire. La ville de Liège en a d'ailleurs commandé un pour Droixhe au bureau d'étude Bruxellois LAB705. Dans le cas de Droixhe la temporalité est plus ou moins inversée puisqu'au lieu de réaliser ce document en amont du projet pour lui assurer une ligne directrice, le master plan est réalisé en réaction au fait que les projets étant « partis un peu dans toute les sens » au gré des opportunités, il est à présent nécessaire de créer un outil capable d'éclairer sur la manière de redonner de la cohérence au tout.

Enfin le dernier échelon que j'ai pu identifier lors de notre échange est celui des habitant.es. Concernant ce niveau, le fonctionnaire n'a pas grand-chose à dire puisqu'il n'est pas en contact avec celui-ci et n'a aucun retour direct ou indirect sur la situation vécue de l'intérieur que ce soit par les habitant.es ou au niveau des chantiers. En effet, le seul moyen pour le niveau régional d'obtenir un retour direct sont les réponses aux procédures d'enquêtes publiques. Cependant le quartier de Droixhe n'est pas réactif à ces procédures contrairement à d'autres quartiers de Liège, probablement pour des questions socio-culturelles (difficulté de l'accès aux informations lorsque le français n'est pas connu, population qui n'a pas l'habitude de s'opposer aux décisions des pouvoirs publiques, etc.). Quant à un retour indirect, il pourrait être assuré par un relais via le niveau communal ce qui n'est visiblement pas le cas. Quoiqu'il en soit, monsieur Lejeune estime que cette rétroaction avec l'intérieur ne relève pas la compétence régionale qui est purement urbanistique. Bien que convaincu par l'importance de ces retours sur la situation vécue, il estime que c'est la ville qui doit gérer cette relation avec l'intérieur et que c'est d'ailleurs la raison pour laquelle il est important que la ville soit à la manœuvre des projets conclut-il.

Jugeant faible les chances qu'une information à ce sujet arrive jusqu'à ce niveau de décision, je décide de faire l'intermédiaire entre les habitant.es et le fonctionnaire délégué. Je l'informe donc de la proposition des habitant.es d'étendre le parc sur la zone actuellement en friche. Il m'indique que c'est auprès des autorités communales, le bourgmestre et Madame Yerna, que doivent se manifester les habitant.te.s. Car ce sont celles-ci qui prennent les décisions. Je suis un peu déçue de cette réponse étant donné qu'il semble peu probable que madame Yerna ignore cette demande. Et du reste, je doute que le collectif des Amis de l'étang ne tente une nouvelle initiative du côté politique au vu des échecs précédents. Avant de mettre fin à notre entretien, monsieur Lejeune me glisse tout de même que maintenant qu'il est au courant, il aura un œil attentif dans le suivi des projets introduits sur cette zone, pour peut-être pouvoir influencer dans cette voie.



12

¹² Plan de secteur du la Plaine de Droixhe, PRU et SAR. Document issu d'un exposé préparé par le fonctionnaire délégué.

1.11. Réunion des Amis de l'étang, jeudi 13 avril 2023

Alors que la date théorique de la fin de mon immersion de terrain est dépassée, je décide de participer à une dernière réunion des Amis de l'étang. D'une part, la dernière réunion de ceux-ci laissait entendre qu'il y allait y avoir une mise en action très prochainement et j'aimerais avoir un retour à ce sujet, voir s'il y a une concrétisation. D'autres part j'ai pu récolter encore quelques informations et pistes intéressantes dans mes entretiens et recherches dont je voudrais faire part au groupe. Lorsque j'arrive le premier constat est que le nombre de participant.es aujourd'hui a augmenté. Les effets du printemps ou ceux de la motivation de passer à l'action, je ne le sais pas encore. Nous sommes en tout cas huit participants dont cinq résident.es.

Cette fois, il y a eu si on peut dire du nouveau du côté politique. C'est Micelle, une résidente, qui a eu un échange de mail avec l'agent d'exécution de monsieur Foret au nom des Amis de l'étang. Celui-ci a finalement contacté le service de maintenance ainsi que l'échevinat de M. Léonard concernant la prise de mesure pour le blocage du passage non-autorisés de véhicules à travers la « Friche ». La conclusion de cette démarche est que les habitant.es doivent iels-même réintroduire cette demande auprès de monsieur Léonard. Il va sans dire que celle.ux-ci ayant déjà fait cette démarche à plusieurs reprises au cours des derniers mois, la réponse provoque un agacement général. Ce jeu de ping-pong entre les politiques qui se rejettent les responsabilités à tour de rôle et sans apporter de solution fait tourner en rond les habitant.es qui ont la sensation de repartir de zéro. Plutôt que ce va et vient qui les maintient dans l'indétermination, iels préféreraient une bonne explication et un « non » franc si telle est la réponse.

Cette fois, il se pourrait qu'il s'agisse de la goutte d'eau de trop. Marco propose de lancer l'action blocage du sentier dès le lendemain. Iels prélèveront quelques bulbes de fleurs plantés dans le parc par la ville, « de toute façon, même si c'est très joli, il en a trop et les enfants n'ont plus de place pour jouer », et les planterons dans les pneus faisant office de pot de fleur comme cela avait été discuté la dernière réunion. Bien positionnés en travers du passage, ils empêcheront les véhicules de passer et feront comprendre aux conducteurs qu'il n'est pas autorisé de circuler à cet endroit. Patricia, en tant qu'« experte biodiversité », est sollicitée afin de savoir si les bulbes survivront au déménagement. Celle-ci répond par l'affirmative.

La dynamique semble lancée. Michelle qui a de bons contacts avec la maintenance va se charger de communiquer à celle-ci que les habitant.es veulent garder les pneus et en parallèle iels peuvent mettre en place une stratégie pour les repérer lorsqu'il y en a qui sont mis en dépôt sur terrain. Anne explique qu'il y a quelques années un concours avait été organisé pour des architectes urbanistes pour faire des bacs à fleurs pour et avec le quartier et qu'il reste des matériaux, dont iels pourraient peut-être se servir également. Il y a tout de même un manque d'outils auquel il faudra réfléchir.

Marco qui se montre particulièrement motivé dit qu'il peut le faire seul mais que c'est tout de même mieux si c'est une action collective. Tous.te.s acquiescent. Dans la lignée des questions d'organisation d'atelier dont il avait été question à la dernière réunion, on propose que ce type d'activités collectives soient systématiquement organisée le mercredi et envisagé comme un moment de détente et de mise en action collective. Il pourrait même y avoir un petit agenda de ces activités communes pour adultes. En parallèle on suggère quand même de tenter la pétition collective à adresser au politique, au cas où.

Une remarque vient tout de même nuancer l'enthousiasme. « Tout le monde ne voudra pas participer pas à ce genre d'action ». Ce à quoi le groupe répond que tout le monde n'a pas besoin de participer à tout et peut choisir en fonction de ses compétences et affects ce à quoi iel met son énergie.

Comme j'en ai pris l'habitude, j'attends la fin de la réunion pour introduire quelques infos et contacts que j'ai pu récolter. Je parle d'abord de l'asbl Occupons le terrain, une organisation qui s'occupe de la Coordination de collectifs citoyens et d'associations pour la préservation des territoires et des ressources, qui me semble être un acteur intéressant et ensuite j'explique que le fonctionnaire délégué

suggère de contacter Madame Yerna et le bourgmestre. Anne qui connaît bien les services publics se propose de contacter ces deux personnes pour les inviter à la fête de quartier. Ce sera l'occasion, comme iels l'ont fait avec monsieur Foret, de leur montrer le parc et la friche et de leur parler du projet des Amis de l'étang qui est désormais, ajoute-t-elle, reconnu par la ville comme un intermédiaire entre la ville et les habitants.

À l'issue de ce qui sera ma dernière rencontre avec les habitant.es dans le cadre de ce travail, je suis partagée. Partagée entre l'envie de croire que celle.ux-ci vont parvenir à concrétiser au moins en partie quelque chose sur ce territoire. Partagée avec une impression que pour que cela ne se produise il manque un ingrédient, un rouage qui fasse que finalement la machine se mette à fonctionner sans s'arrêter après quelques instants privilégiés durant lesquels on est convaincu que tout va désormais rouler. Partagée encore entre l'envie de croire qu'une brèche est en train de s'ouvrir qui remette en question la manière de concevoir l'espace commun aujourd'hui, alors même que grandi la sensation que nous atteignons un paroxysme où les enjeux de réussir à communiquer ainsi qu'à s'émanciper de question de propriété privée et de notions économiques ou foncières paraissent presque insurmontable tant ils semblent devenus des moteurs de notre société. L'entretien qui suit, qui sera aussi le dernier de cette immersion, sera également une note d'espoir dans cet océan de questions et me permettra de terminer ce travail en me rapprochant de la voie par laquelle j'y suis entrée, l'architecte.



13

¹³ *Axes Ravel et piéton* : Installation éphémère réalisée par des habitant.e.s. sur le passage clandestin des véhicules.

1.12. Entretien avec Lucie Lefebvre, vendredi 19 mai 2023

Comme le ou la lecteur.trice l'a certainement compris, c'est pleine de questionnements et de remises en question que je m'apprête à rencontrer madame Lefebvre ce vendredi 19 mai. Lucie Lefebvre est architecte urbaniste et travaille au département des travaux de la ville au sein du bureau d'étude en charge de la gestion de l'espace public. Le rôle de ce service est donc l'étude des parcs, places, voiries, etc. qui composent le composant. Avec une équipe de huit architectes et architectes paysagistes, mon interlocutrice est chargée du volet paysage tandis qu'une autre équipe s'attèle à ce qui concerne la voirie et les infrastructures. C'est dans ce bureau d'étude situé dans le bâtiment abritant autrefois les services postaux et aujourd'hui le département des travaux de la ville que mon hôte m'accueille. Nous nous installons autour d'une des petites tables rondes que compte la grande pièce composée d'une multitude de sous espaces de travail délimités entre eux par du mobilier. Sur cette table l'architecte dispose une série de plan du quartier autour desquels nous commençons à échanger.

Une fois n'est pas coutume, le sujet de la vision d'ensemble pour le quartier de Droixhe est rapidement mis sur la table. Apparemment, cela fait plusieurs années que le département de l'urbanisme plaide auprès des politiques l'importance d'un document traduisant une telle vision puisque le PRU est complètement périmé. Elle m'indique d'ailleurs n'avoir qu'un aperçu ce document auquel elle n'accorde visiblement pas beaucoup de crédit. « Sans cette vision globale, impossible d'avoir un avis pertinent » ajoute-elle avant de conclure d'un air de triomphe amère que l'étude d'un Master plan a « enfin » été confiée à un bureau d'étude par la ville qui, peu à peu prend conscience de la valeur d'une telle vision face à la matérialisation des projets qui résultent des décisions « peu concertées et intégrées » prises jusqu'à présent.

En attendant que ce document existe officiellement. Le service urbanistique tente de « bricoler » cette vision globale à partir de morceaux de visions récoltés au grés des projets, vision qui semble être un outil primordial préalable à la conception selon l'architecte. Ainsi son assemblés des morceaux de plans dans l'idée de recomposer un plan complet de la zone le plus actuel possible. Parfois sans certitude sur la véracité des informations qui s'y trouve ce que l'anecdote suivante illustre bien. Sur un des plans reconstitués disposés sur la table où figure la pointe de l'ilot du parc, je reconnais le gabarit fictif du bâtiment tout aussi fictif dessiné sur la friche par le bureau Chora que j'ai rencontré il y a quelques mois. Sans vouloir la piéger, je questionne madame Lefebvre sur l'origine de ce gabarit sur lequel iels se basent pour comprendre l'espace et y projeter. Celle-ci ne sait pas me répondre ce qui signifie qu'un gabarit fictif qui n'a pas de réelle valeur peut influencer, toute proportion gardée, la conception d'un espace. Je me permets de lui faire part de l'information puisque j'en ai connaissance et que cela me semble être utile.

Le rôle de son équipe dans le cadre plus précis de Droixhe est d'émettre un avis sur les permis d'urbanisme pour les projets lorsqu'il y a une relation directe avec l'espace public. C'est également de penser les espaces publics restants entre les parcelles. En d'autres termes, de combler ou penser les espaces qui relient. En lisant entre les lignes de ses propos, je comprends que le rôle du service est aussi en quelque sorte de retisser des liens ou de recoudre entre eux des morceaux d'espace semi publics conçus individuellement. Ceux aménagés de manière séparée par chacun des projets qui viennent s'ajouter à la Plaine. Par espace semi-public, j'entends les esplanades, cours et autres espaces aménagés sur des terrains qui n'appartiennent pas ou plus au domaine public mais dont l'usage est au moins en partie destiné à la population du fait de leur relation directe avec l'espace public. Il s'agit par exemple de terrains appartenant à des sociétés de logement ou encore à des investisseurs privés, promoteurs ou en copropriété entre la filière publique et privée, etc. ou plus simplement des espaces dont la propriété revient à une personne morale. Il n'y a pas nécessairement de frontière physique visible qui les distingue de l'espace public à proprement dit. Comme je le disais, une de leur tâche consiste donc à penser et à donner une identité à l'espace restant. Or il semble que cet espace soit plus vaste qu'on pourrait le penser et l'équipe d'architectes se trouve parfois à cours d'imagination et d'idées pour y parvenir. Qui plus est, comment garantir que les hypothèses posées

soient correctement absorbées par le milieu ? C'est ce qu'il s'est passé dans le cas d'un espace situé entre le square Micha et l'esplanade connectée à celui-ci conçue pour le hall des foires. L'équipe étant arrivée à un stade de panne sèche se demande que faire de cet espace « gigantesque », un prolongement de l'esplanade existante, des plantations, du mobilier urbain, et ensuite ?

Est-ce que l'imagination d'un concepteur « expert » suffit à concevoir l'identité d'un lieu ? Est-ce que ce n'est pas au milieu lui-même de définir sa propre identité ? Faut-il en tant que concepteurs « expert » tout dessiner ? Peut-on concevoir ex-situ ?

Une partie de réponse à ces questions se trouve dans la suite de cet exemple. Un simple appel téléphonique en communication directe avec une actrice en relation avec le milieu a réussi à débloquent la situation. Cette actrice n'est autre qu'Anne, notre agent de quartier et membre des amis de l'étang. Celle-ci, de nouveau dans un rôle tacite d'intermédiaire entre un service public et les habitant.es, transmet la tristesse éprouvée par les jeunes vis-à-vis de la perte de leur pyramide de corde. Cette information vient confirmer et enrichir une hypothèse de conception déjà présente puisqu'il y avait déjà l'idée de mettre des modules de jeux sans savoir précisément lesquels. Cet exemple n'en est qu'un parmi d'autres et parfois, la participation ne confirme pas une hypothèse de conception mais plutôt provoque une remise en question pertinente de celle-ci.

C'est avec positivité que j'observe que de ce côté de la conception, on cherche visiblement à intégrer d'autres acteur.trice.s à la conception. Dans l'exemple précédant, c'est via une personne relais que se fait cette tentative. Deux autres projets sur lesquels ont travaillé le bureau et qui présentent plus ou moins de similitudes et différences avec le cas de Droixhe permettent d'envisager autrement cet élargissement du spectre d'acteur.trice.s. Ces deux projets témoignent d'une recherche plus directe d'intégrer les habitant.es à la conception d'espaces communs.

Le premier projet est celui de l'aménagement du parc de la Chartreuse, un ancien terrain militaire laissé inoccupé pendant des années. Cet exemple est très complexe car de nombreuses dynamiques s'y sont développées en parallèle. Retenons seulement qu'il existait de longue date des groupements citoyens impliqués dans la question spatiale du lieu et que pendant 20 ans, les riverains se sont appropriés ce territoire créant ainsi une relation et une connaissance particulière de/avec celui-ci. Il y a ensuite eu en 2012 un projet de réaménagement subsidié par l'Europe et porté à l'époque par l'université de Liège, avec une volonté forte d'intégrer la participation au processus. La démarche s'est déroulée de manière expérimentale en testant et bricolant des processus de participation (marches exploratoire, ateliers d'écriture, etc.) pour « aller chercher ceux qu'on n'entend pas ».

Le deuxième projet présente d'avantage de similitude avec Droixhe puisqu'il s'agit d'un terrain anciennement bâti situé dans la rue Lairesse à Liège. Le terrain se situe au milieu d'un quartier ayant des caractéristiques socio-économiques similaires à celles de Droixhe et est en friche depuis la démolition des anciennes constructions s'y trouvant il y a quelques années. Ses dimensions sont également comparables à la « friche » de Droixhe. Sur ce terrain est également à l'étude un projet de réaménagement subsidié par l'Europe et pour lequel le service d'urbanisme de la ville est chargé de mission de conception. Le site fait donc l'objet d'un processus de participation élaboré par le service qui s'est déroulé in situ, suivant les phases suivantes à raison d'une rencontre par mois et qui selon l'architecte, a été très porteur pour tous.tes les acteur.trice.s, qui seront également impliqués dans la phase de réalisation du projet :

1^{ère} phase : Il s'agit d'une page blanche. L'équipe va à la rencontre et à l'écoute des habitant.es et des « forces vives » du quartier. Diverses activités sont proposées telles que des marches exploratoires et ateliers d'écriture. L'équipe cadre les frontières du projet (imposition et limitations) dans une volonté de transparence.

2^{ème} phase : Sur base d'une maquette de l'environnement existant réalisée par le bureau en amont, des ateliers de réflexion avec les habitant.es. De ces ateliers émanent beaucoup d'envies allant dans toutes les directions.

3^{ème} phase : Sur base des idées récoltées en phase 2, l'équipe d'architectes réalise une synthèse et élabore une première esquisse de projet. Celle-ci est présentée aux habitant.es pour récolter leurs avis et réactions.

4^{ème} phase : Suivant le retour récolté, le bureau revoit la proposition et présente une proposition finale aux habitant.es.

5^{ème} phase : Le projet est mis en œuvre avec les habitant.es. Les écoles alentours sont également impliquées et porteuses du projet puisqu'elles vont aussi être impliquées dans la matérialisation de celui-ci, donnant aux étudiants l'opportunité d'apprendre à et en faisant leur environnement.

Selon madame Lefebvre, les projets qui résultent de ces démarches sont complètement inscrits et intégrés dans leur milieu, « c'est une évidence, on dirait qu'il a toujours été là », dit-elle en parlant du projet de la Chartreuse. Pendant que nous discutons de ces deux projets, je peux lire sur le visage et dans les mots de l'architecte la dynamique conviviale et stimulante qui a émané de ces deux projets qui contraste avec les traits las et peïnés du début de notre discussion.

De qui est-ce la compétence et le métier d'établir cette connexion si ce n'est pas celui de l'architecte ? S'agit-il d'une nouvelle corde à ajouter à l'arc de celui-ci ou d'une nouvelle profession qui se dégage, se situant entre conception et relation avec les habitant.es ? Ou encore s'agit-il d'encourager et de développer davantage les relais qui existent déjà comme c'est le cas de Anne ?

Pour nuancer son propos et éviter de tomber dans l'idéalisation des démarches participatives, l'architecte me fait part de difficultés auxquelles doit faire face son équipe pour aller dans cette direction de conception désignée par les termes de « procédé de participation ». En interne, le manque de temps, de moyens financiers, d'effectif et de compétences spécifiques pour entrer en interaction avec les habitant.es ainsi que le fait d'être tributaire des volontés politiques sont identifiées comme de réels obstacles. Tous les projets ne peuvent d'ailleurs pas bénéficier de ce « volet participatif ». Certaines missions de conceptions sont déléguées à des auteurs de projet externes à la ville, dans ce cas un volet de participation est systématiquement imposé mais le service n'a pas la main sur le procédé qui est mené soit directement par l'auteur de projet, soit par des spécialistes. En ce qui concerne les missions traitées en interne, ces démarches de participation ne sont pas imposées mais implicitement obligatoires dans le cas de projets subventionnés par l'Europe. En outre des difficultés internes, ils doivent parfois faire face à des réticences de la part des habitant.es dont ils peinent à comprendre le fondement si ce n'est une peur de se projeter ou du changement. Toutefois, les démarches mises en place dans le cadre de projets de participations tels que ceux décrits précédemment semblent plus en mesure d'appréhender et de surmonter cette peur que les procédés traditionnels de consultation citoyenne.

Cette difficulté à se projeter ne réside-elle pas dans l'imposition à se projeter dans l'idée d'un étranger ? La peur du changement ne peut-elle pas s'expliquer dans le fait de n'avoir aucune prise sur celui-ci ?

Ce détour par quelques projets de participation nous ramène à notre sujet principal d'intérêt, Droixhe, et au projet de participation N-Power lui aussi subsidié sur fonds européens. Dans ce projet le rôle du service de gestion de l'espace publique était également de cadrer les idées « foisonnantes » des habitant.es et de monter les projets techniques pour aboutir à un résultat final « plutôt raisonnable » en raison du petit budget disponible. Pour le service, il est évident qu'il reste beaucoup à faire et que le projet a enclenché une dynamique du côté des habitant.es dont l'échevin est conscient. Celui-ci tente

d'ailleurs de mettre en œuvre les budgets suffisants (notamment via les charges urbanistiques) pour pouvoir répondre à cette dynamique. Le projet a également mis en relation certain.es acteur.trice.s qui ne l'était pas ou peu auparavant. C'est le cas des services urbanistiques avec Anne, l'agente de quartier, qui après le projet continuent à être en relation et constituent un réseau de personnes ressources pour le quartier de Droixhe comme cela a été illustré précédemment. Lucie Lefebvre identifie pour d'autres quartiers d'autres de ces acteurs réseaux au sein des services de la ville, qui ont des profils divers. Le service urbanistique étant en quelque sorte une charnière entre les autres services de la ville.

Cette identification d'acteur.trice.s ressources s'est également opérée du côté des habitant.es qui identifient désormais à qui s'adresser lorsqu'ils ont des demandes à exprimer pour le parc quitte à insister à plusieurs reprises si ils n'obtiennent pas la réponse désirée ou ont l'impression de ne pas être entendu.es. Lorsque le service reçoit ce genre de demande, il la relaye à l'échevin. Il y a donc une transmission jusqu'au politique qui prend les décisions. Parfois les habitant.te.s se montrent un peu trop insistant.es et impatient.es aux goûts de l'architecte. Un exemple au sujet de tables de pique-nique qui nous est à présent familier illustre un décalage entre la temporalité d'action du service et celle des habitant.es. A chaque épisode pluvieux, une demande est faite par les habitant.es à laquelle est à chaque fois donnée la même réponse : il n'est pas possible de mettre en œuvre une solution dans l'immédiat. Elle m'explique que le service ne veut pas procéder par pensements des problèmes pris dans leur individualité mais attendre pour élaborer une solution globale cohérente lorsqu'il y aura les moyens de le faire. Ce qui visiblement n'est pas dans la lignée des habitant.es qui voudraient une solution lorsqu'ils identifient le problème.

Dans la logique des choses, nous en arrivons au sujet de la friche et de l'idée d'extension du parc des habitant.es. D'emblée, l'architecte stipule qu'étant donné que ce terrain n'appartient pas à proprement parler à l'espace public, le département de l'urbanisme n'exerce aucune influence sur sa conception. Elle n'est d'ailleurs pas non plus en mesure de définir clairement à qui appartient cet espace à l'instar de tous les acteur.trice.s que j'ai pu rencontrer durant mon immersion. Dans l'état actuel des choses, son avis serait uniquement consulté lors de l'étude d'octroi du permis d'urbanisme et ce, uniquement en ce qui concerne les parties en contact direct avec l'espace public. Les choses seront toutefois différentes si un master plan est réellement mis à l'étude. Dans ce cas, le département sera consulté pour l'élaboration de cette vision globale. Quant à l'idée d'extension, la réponse de l'architecte se veut très rationnelle, il faut avant toute chose analyser plus globalement les opportunités et alternatives à la construction de la proposition.

Je ne peux m'empêcher de faire le rapprochement entre l'appropriation faites par les habitant.es à la Chartreuse dont mon interlocutrice faisait mention plus tôt et celle que tente de mettre en place les habitant.es de Droixhe : « C'est un terreau non ? ». Celle-ci ne dément pas, les habitant.es de Droixhe sont en effet très demandeur.se.s d'investir la sphère de la conception de leur espace commun et « il faut encourager et enrichir la dynamique ». Le service en est conscient et l'échevinat des travaux également, « on ne pourra pas passer à côté pour Droixhe ».

À l'image de cet entretien, je terminerais ce récit de mon immersion sur une note optimiste, tout droit tirée des propos de mon interlocutrice du jour et qui résument l'état d'esprit dans lequel je me trouve en quittant cet entretien qui, cette fois, marque la fin de mon immersion : « Certaines idées semblent au départ utopiques mais au final, on y arrive ».



14

¹⁴ *Table aux pieds dans l'eau* : photo prise par une habitante du quartier.

2. Histoire et histoire

Introduction

Dans cette deuxième partie, je propose une réappropriation des notions de petite histoire et grande Histoire proposée par Fernand Braudel (1987). Cette double approche historique nous permettra de replacer le récit de cette immersion dans son contexte plus large et ainsi de mieux pouvoir en comprendre les relations et les événements passés qui nous amènent à la situation présente. Cette double approche est aussi une volonté de mettre, en avant grâce au précédent récit ainsi qu'à l'approfondissement de certains de ses aspects, une dimension de l'histoire qui n'est que très rarement connue du grand public. Alors que l'Histoire retient habituellement les grands événements, les grands faits, ceux qui sont largement médiatisés et qui ont généralement une dimension publique, l'histoire s'intéresse au quotidien de la vie des gens. En urbanisme ou dans la construction urbaine plus particulièrement, l'Histoire retiendra les grands projets urbains, les constructions phénoménales et leur inauguration en grande pompe ainsi que parfois leur démolition malheureuse. L'Histoire ne s'arrêtera pas cependant sur ce qu'il se passe à la petite échelle, celle de la vie quotidienne de la population. Cette petite échelle s'intéresse au vécu des gens avec ces grands projets et surtout, en ce qui concerne cette recherche, entre ces grands projets. La vie à l'intérieur d'un quartier en mutation. Cette histoire, c'est auprès des habitant.es et du territoire elle-même qu'il faut aller la chercher. C'est une tentative de restituer un fragment de celle-ci qui a été tentée par le récit d'immersion précédent.

Cette histoire est aussi en général une lacune chez les concepteur.trice.s « expert.es ». On ne pense que rarement l'espace de ces moments interstitiels entre deux projets de construction. On ne conçoit pas l'espace intermédiaire et surtout l'espace éphémère. Cet oubli de la petite histoire au niveau du concepteur.trice.s « .es » ne signifie pas que personne ne se saisisse de cette question spatiale pendant ces périodes parfois longues de vie d'un lieu. D'autres acteur.trice.s semblent (vouloir) prendre le relais de la conception de ce territoire et cherchent des moyens pour y parvenir avec plus ou moins de résultats. C'est ce que nous a montré le récit d'immersion. Oublier de penser le lieu intermédiaire, c'est aussi en quelque sorte nier que ce lieu continue à vivre pendant que les expert.es n'y pensent plus, le mettent en état de veille. La « friche » à laquelle nous nous sommes intéressés en est un exemple assez parlant.

La suite de la recherche s'essaye donc à restituer une compréhension de l'Histoire du quartier, préalable nécessaire pour comprendre l'histoire qui se joue aujourd'hui. Pour retisser les liens de cette histoire et être en mesure de comprendre le vécu qui constitue aujourd'hui le terreau sur lequel continue d'évoluer ce territoire qui semble par ailleurs vouloir opérer une rupture avec le passé.

Pour reconstituer ce récit de la grande Histoire, je suis d'abord allé puiser dans les souvenirs et les éléments que les habitant.es prennent plaisir à transmettre à quiconque montre un peu d'intérêts à l'égard de leur quartier. Cette méthode restitue évidemment un récit très lacunaire de l'Histoire et j'ai rapidement ressenti le besoin de m'informer de manière plus complète sur celle-ci. Pour se faire, je me suis basée principalement sur le travail de fin d'étude de Sébastien Istasse (2015), des archives de presse et autres blogs de passionnés, certaines archives obtenues auprès du Département de l'Urbanisme de la Ville de Liège ainsi que de l'entretien réalisé avec Patricia Noirhomme qui m'a également apporté de nombreuses informations sur la période relative au plan de requalification.

Quant à la restitution d'un fragment de la petite histoire, elle est issue de mon immersion de quelque mois auprès de ce territoire et de ces habitant.es. Elle est donc restituée dans le récit de mon immersion. Je propose néanmoins dans cette deuxième partie d'en approfondir quelques aspects qui me semblent intéressants pour la suite de la recherche.

2.1. Une compréhension de la Grande Histoire

Il est toujours difficile quand on parle d'Histoire de déterminer un moment précis qui en marquerait le début de celle-ci. Un premier évènement à partir duquel s'enchaîneraient les suivants. Dans le cas du quartier de Droixhe, on pourrait postuler que ce premier évènement corresponde à la première manifestation d'une activité humaine au sein du milieu qui s'accompagne d'une volonté manifeste de l'humain.e de modifier ou faire la conception de celui-ci. Une première activité qui entraîne une première étape d'anthropisation et à laquelle succéderont une série d'autres étapes qui constitueront l'Histoire du quartier telle qu'elle a été conservée dans la mémoire collective.

Avant de nous plonger dans cette Histoire, il semble opportun de nous resituer géographiquement dans la mesure où toutes histoires ou version de celle-ci est toujours ancrée dans un endroit particulier où des humain.es ont décidé de se souvenir de cette Histoire. Nous commencerons cette spatialisation du propos par la petite échelle, celle par laquelle je me suis introduite dans l'histoire du milieu, pour ensuite dézoomer progressivement vers une échelle plus large.

La « friche », endroit à partir duquel a commencé cette recherche, est un terrain bordé au nord le parc de Droixhe et au sud l'Avenue de la Croix Rouge et coincée entre à l'ouest La maison de repos La Plaine et à l'est l'école Léona Platel. L'ensemble de ces éléments forme un îlot qui se situe lui-même au centre d'une zone qu'on appelle la Plaine de Droixhe. Celle-ci tient historiquement son nom du périmètre qui détermina autrefois les frontières d'un vaste projet architectural moderniste sur lequel nous reviendrons dans quelques instants. Ce périmètre de la Plaine de Droixhe correspond aujourd'hui au périmètre d'un Plan de Remembrement Urbain sur lequel nous reviendrons également. Cette Plaine est bordée au nord par la Meuse et au sud par la ligne de chemin de fer qui relie la gare de Bressoux à celle d'Angleur. Sur la rive de Meuse opposée à la Plaine se trouve le quartier de Coronmeuse auquel elle est directement reliée par le pont Atlas. Cette Plaine constitue l'extrémité ouest du quartier de Droixhe dont elle tient le nom, la partie est de celui-ci est quant à elle dédiée à une large zone d'activité économique. Le quartier de Droixhe est un quartier situé en périphérie nord-est de la ville de Liège et faisant partie de la section administrative du quartier de Bressoux dont il dépend. Sa situation le long de l'axe autoroutier A25 reliant Liège à Visé et Maastricht en fait selon les discours soit « la fin de Liège » ou au contraire « la porte d'entrée de la ville ». Cette dernière est le chef-lieu de la province du même nom comptée parmi les cinq provinces de Wallonie. Cette province est une des dix de Belgique et se trouve à l'extrême est du pays le long des frontières allemande et néerlandaise. Enfin, la Belgique fait partie des Pays de l'Union Européenne dont elle accueille le siège. Il peut paraître superflu d'élargir le spectre spatial jusqu'à l'Union Européenne, cependant celle-ci nous intéressera plus tard dans le récit car nous verrons que elle joue également un rôle essentiel parmi les acteur.trice.s qui prennent d'une manière ou d'une autre part à l'histoire du développement de l'espace commun du quartier.

Les plus anciennes informations que j'ai pu recueillir sur l'établissement d'une activité humaine là où se situe aujourd'hui le quartier de Droixhe datent de la fin du 18^{ème} siècle et proviennent de la carte Ferraris (annexe 4). À cette époque le lieu est caractérisé en plaine marécageuse et entouré de terrains de culture en grande partie composés de vergers qui s'étendent entre Bressoux et Jupille. Les quartiers de Bressoux et de Droixhe ne sont à ce moment pas encore identifiés par des dénominations spécifiques.

Entre 1830 et 1880, Liège connaît une explosion démographique sa population qui triple passant de 58 000 à 131 000 habitants. Au même moment, Liège devient une ville industrielle importante et voit se développer en parallèle du doublement de sa surface urbanisée une large banlieue où se développent les industries. La plaine marécageuse de Droixhe est quant à elle intégrée aux espaces agricoles.

Au milieu du 19^{ème} siècle (annexe 5), on voit que les entités de Bressoux et de Droixhe sont peu à peu identifiées puisqu'elles portent dorénavant leur appellation respective. Droixhe n'est toutefois pas encore identifié comme un quartier mais bien comme un lieu-dit le « Pré de Droixhe » qui fait référence à son affectation agricole. Celle-ci s'est probablement développée entre le 18^{ème} et le milieu du 19^{ème}

siècle. Les traces disponibles semblent indiquer qu'il s'agissait alors de prairies de pâturage et non de culture. Il est donc probable que l'appellation Pré de Droixhe fasse référence à l'activité de pâturage du bétail.

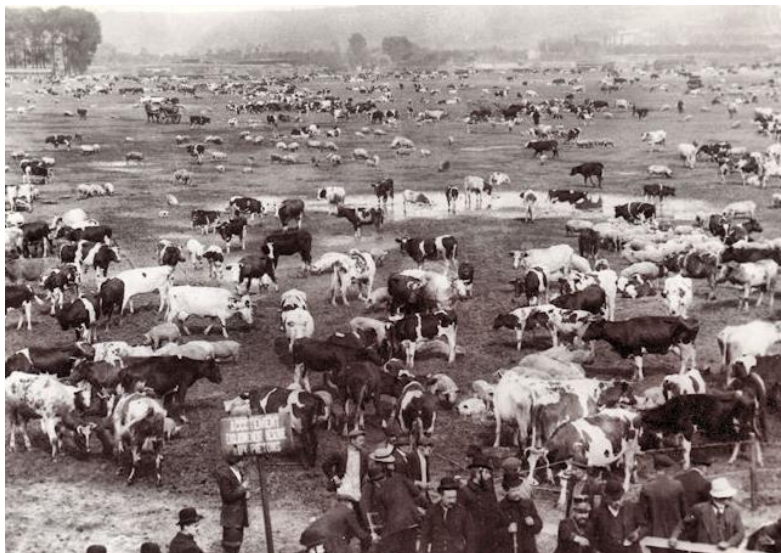
Vers la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, une partie du Pré de Droixhe subit un premier changement explicite d'affectation. Alors que le lieu est toujours recouvert de végétation, il subit des opérations de remblais en 1909 afin d'être transformé en « Champ de Manœuvres » militaire à l'approche de la première Guerre Mondiale. Il remplira cette fonction de 1913 à 1951 avec plusieurs phases d'extension (annexes 6,7 et 8).

Entre les deux Guerres, en 1928, le gouvernement belge adopte le plan d'un projet de création d'un quartier sur l'ancien champ des manœuvres qui est acté par approuvé royal (annexe 9). Ce projet conçu par les ingénieurs du service général des travaux dessine une première fois les ilots et les rues du futur quartier de Droixhe. C'est une première phase où l'on dessine plus finement l'espace. Une première étape de conception du quartier, dont le sol, est toujours la propriété de la ville et de l'état à cette époque.

Le projet n'est cependant pas réalisé dans l'immédiat puisqu'entre temps, la ville de Liège a été choisie pour accueillir l'exposition internationale de 1930 pour le centenaire de la Belgique. À l'occasion de cette exposition, plusieurs zones de la ville sont réquisitionnées et aménagées pour accueillir les installations de l'évènement. Le site du Champ des Manœuvres en fait partie et se mue en Plaine d'exposition (annexe 10). Il connaît alors un premier aménagement urbain à destination du grand public puisqu'il accueille le secteur nord de l'Exposition consacrée principalement à la grande industrie et aux sciences. C'est aussi cette année-là qu'ont lieu les CIAM (Congrès International d'Architecture Moderne) qui se déroulent à Bruxelles et qu'est rédigée la Charte d'Athènes qui fixe les principes de l'architecture moderniste.

Quelques années plus tard en 1939 (annexe 11), peu avant la seconde Guerre Mondiale, a lieu une deuxième exposition internationale à Liège centrée sur le thème de « L'eau dans la vie des hommes et des communautés humaines » qui prendra place notamment sur la partie est du quartier de Droixhe. À l'occasion de cette deuxième exposition la Ville de Liège déclare vouloir développer une vision cohérente, fonctionnelle et moderne pour son évolution future.

À la fin des années 1940 et au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, la Plaine qui avait retrouvé une affectation militaire subit des opérations d'assainissement. Les premiers aménagements du quartier qui avaient été dessinés en 1928 sont entamés. Les rues et les ilots sont tracés dans l'optique de la reconstruction d'après-guerre afin de pouvoir reloger la population rapidement. La zone est du quartier est quant à elle intégrée au territoire communal dans la perspective d'y accueillir des espaces d'activité économique (annexes 12, 13 et 14). Pour répondre à l'urgence de la reconstruction, la société nationale de logements et de services publique La Maison Liégeoise acquiert en 1949 la propriété de La Plaine auprès de la Ville et lance dans la foulée un concours pour y construire rapidement un quartier de logements sociaux modernes de qualité et à bas prix pour la population stigmatisée. À l'issue de ce concours, c'est le groupe d'architecte E.G.A.U. qui est chargé de la mission de conception. Le groupe constitué des architectes Liégeois Charles Carlier, Hyacinthe Lhoest et Jules Mozin dessine un projet moderniste (annexe 15) qui sera construit pendant plus de 20 ans. Le site accueillera en même temps une troisième exposition universelle en 1958, soit au début des constructions.



Dans les années 1913-14, le champs des manœuvres servira en partie à rassembler du bétail en prévision de la Guerre.

15



Exposition Universelle de 1930.

16



Maquette du Projet de quartier de logements sociaux du groupe EGAU.

17

¹⁵ <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2014/02/17/le-quartier-de-droixhe-a-ses-debuts/>

¹⁶ <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2014/02/17/le-quartier-de-droixhe-a-ses-debuts/>

¹⁷ <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2014/02/17/le-quartier-de-droixhe-a-ses-debuts/>

Le chantier qui devait initialement se terminer en 1965, s'étalera finalement de 1954 à 1979. Les travaux sont divisés en trois phases dont certaines connaîtront des modifications en cours de route comme ce fut le cas pour la phase 3 qui concerne les Immeubles situés sur l'Avenue de la Croix Rouge. Ceux-ci gagneront 10 étages en raison de l'enthousiasme des pouvoirs publics. Les dernières phases de projet réalisées seront les constructions situées le plus proche du parc et de l'Avenue de la Croix-Rouge c'est-à-dire les cinq tours de Droixhe, le centre médico-familial des Murlais ainsi que l'église Saints Pierre et Paul située dans le parc. L'étalement du chantier dans le temps fera naître des divergences dans la conception des architectes qui s'écarteront au fur et à mesure du projet initial proposé par le groupe tout en y restant relativement fidèle. À l'issue du chantier, la « Plaine de Droixhe » incarnera pendant un moment l'image parfaite du quartier exemplaire et envié.

Avant même la fin des travaux, en 1974, l'ensemble bâti est classé au Patrimoine monumental de la Belgique. La même année l'autoroute A25 est construite le long de la Meuse et modifie complètement le rapport initial qu'entretenait le quartier avec le fleuve dans le projet d'E.G.A.U.

À la fin des années 70 et au début des années 80, une série de changements et de nouvelles lois concernant l'attribution des logements sociaux et le calcul des loyers de ses logements provoquent un changement dans la composition sociale du quartier. En parallèle de ce changement, La Maison Liégeoise qui subit les conséquences de la baisse des loyers et manque de moyens financiers, n'est plus en mesure d'entretenir son parc immobilier ainsi que des espaces publics liés. Ceux-ci se dégradent progressivement en même temps que le taux de vandalisme augmente.

À partir des années 80, on observe donc une dégradation progressive des immeubles et des conditions de vie dans le quartier ainsi que de l'image véhiculée par celui-ci. La glorieuse Plaine de Droixhe devient le « ghetto » de Liège. La presse s'emploie à relayer cette image via toutes sortes d'affaires à scandale comme celle d'un braquage de septembre 1989 qui s'est terminé dans une pluie de francs belges tombant d'un immeuble du quartier¹⁸ bien connue au sein de la population Liégeoise.

Face à ce déclin, le gouvernement décide en 1994 de placer Droixhe en Zone d'initiative privilégiée de type 4 (ZIP4)¹⁹ qui sont des zones ayant notamment pour objectif « d'intensifier la revitalisation et la rénovation urbaine et de lutter contre l'exclusion » en matière d'aménagement du territoire et de logements. Ce qui marque la naissance du projet de requalification du quartier, soit environ 15 ans après la fin des travaux du projet d'E.G.A.U.

Deux ans plus tard, dans la lignée de ce plan de requalification, la région wallonne, la ville de Liège et la Maison Liégeoise commandent à la société Projénord (promoteur et aménageur qui situe son activité dans la réalisation de projets de développement urbain en coopération avec les pouvoirs publics), un diagnostic du quartier ainsi qu'un plan d'action pour sa requalification. À la suite de ces études, La Maison Liégeoise lance plusieurs concours en marché public pour la rénovation des différents secteurs de la Plaine dont celui des tours de La Croix Rouge. Cependant dans les années 2000, le secteur de la construction connaît une crise qui fait augmenter les coûts de la construction. Le plan de requalification est mis à mal. Mis face à des problèmes budgétaires, le politique envisage de démolir le secteur de La Croix Rouge. Le bureau d'étude QUADRA constitué d'une équipe d'architectes et urbanistes propose alors à la ville de réétudier le plan de requalification afin d'éviter la démolition de ces immeubles. En parallèle de cette étude, le bureau est chargé par la région en 2001 de réaliser les plans d'aménagement communaux de Liège.

¹⁸ <https://www.rtbf.be/article/un-jour-dans-l-info-22-septembre-1989-prise-d-otages-surrealiste-et-en-vol-de-billets-a-tilff-9963788>

¹⁹ ZIP 4 : Zone Initiative Privilégiée : définie au plan de secteur comme « zones de requalification des cités sociales qui correspondent à des quartiers d'habitation essentiellement, voire exclusivement sociales » et qui présentent des « problèmes sociaux : pauvreté, chômage, délinquance, drogue, concentration de population étrangère, etc. »
<https://geoportail.wallonie.be/catalogue/c61605c4-56f3-4371-9f6a-f346cc294b96.html>

Entre temps, le parc immobilier subit un changement de gestionnaire. En effet, pour éviter la faillite de La Maison Liégeoise (qui accumule une dette historique datant du chantier d'E.G.A.U.) est créée la société régionale Atlas qui récupère la gestion du parc financier de la Maison Liégeoise. Atlas signe un avant-projet (annexes 16 et 17) issu de l'association momentanée de deux bureaux, Droixhe 2005 et Castro-Denissof, vainqueurs ex aequo d'un des concours lancés pour la rénovation des cinq Tours de la Croix Rouge. L'idée consiste à diminuer la hauteur des tours et à requalifier l'espace public à leur pied. Cependant la région ne valide pas le projet pour des raisons budgétaires et propose à son tour la démolition pur et simple des tours qui ont été progressivement vidées de leurs locataires depuis le début des années 1990.

Finalement, face à l'échec de cette nouvelle tentative et pour résoudre la question budgétaire, Quadra accompagnée de deux sociétés de promotion&construction française et hollandaise poussent les pouvoirs publics vers la solution des partenariats public/privé afin de parvenir malgré tout à concrétiser le plan de requalification de La Plaine de Droixhe qui jusqu'ici appartenait entièrement au domaine des institutions publiques. Au même moment, les pouvoirs publics débloquent les fonds pour la rénovation du secteur George Truffault qui sera confiée à un bureau Dethier d'architectes Liégeois et se terminera en 2008 marquant ainsi la fin d'une première étape vers la requalification du quartier.

Alors que le plan de requalification a déjà été étudié à deux reprises, Quadra fait une troisième proposition en collaboration officieuse avec le promoteur hollandais Servatius. Cette 3^{ème} proposition commandée par la Ville de Liège est celle qui est toujours en vigueur aujourd'hui c'est-à-dire le Périmètre de Remembrement Urbain (annexe 2) adopté en 2006. Cette même année, la société régionale Atlas est mise en liquidation et remplacée par une nouvelle filiation de La Maison Liégeoise, la Filiale immobilière Publique (FIP) cette fois soumise à la tutelle communale ce qui permet à la société de mettre plus facilement en œuvre des partenariats publique/privé prévus par le nouveau plan de requalification. Outre la mise en place de partenariats avec le privé, la nouveauté de ce plan c'est qu'il prévoit la démolition de deux des cinq tours de l'Avenue de la Croix Rouge ainsi que les immeubles du square Micha. Il divise également la Plaine en 7 zones correspondants à 7 projets pouvant être réalisés indépendamment les uns des autres. Pour une analyse plus complète du plan de requalification de la plaine je renvoie le lecteur au travail de Sébastien Istasse qui traite du sujet en profondeur.

Dès 2008, La FIP lance des appels d'offre pour les différents projets du PRU. En parallèle, la démolition des deux tours de l'Avenue de la Croix Rouge est lancée. Cependant, les investisseurs ne comprennent pas à la FIP et à la Maison Liégeoise que les projets proposés ne sont pas rentables sur le plan financier et qu'il serait préférable d'envisager une démolition-reconstruction qui serait moins coûteuse et moins compliquée à mettre en œuvre. Le plan de requalification est de nouveau au point mort par absence d'investisseurs et de fonds. Finalement, découragée par les arguments des promoteurs et l'état de dégradation des tours qui sont vides depuis plus de 10 ans et squattées par divers trafics et occupants illégaux, la FIP se résigne à abattre les trois dernières tours de l'avenue de la Croix Rouge.

En 2010, elle décide de diviser les projets en lots encore plus petits et de relancer des appels d'offre sur le marché Européen. Comme les investisseurs ne se montrent toujours pas intéressés, la FIP décide de capitaliser les fonds publics et subventions européennes dont elle dispose pour réaliser les premiers projets. Elle espère ainsi initier le mouvement et commencer le grand changement d'image promis pour le quartier. Une nouvelle image qui normalement devrait inciter des investisseurs à s'y intéresser. En 2012, Elle lance donc le projet de rénovation de la tour Match. Dans la foulée, elle lance également la première phase du projet A (annexe 18): la construction de 108 logements moyens sur l'extrémité ouest de l'Avenue de la Croix Rouge. La conception des deux projets sont respectivement confié à deux bureaux d'étude, « Biemar et Biémar » et Altiplan. En parallèle du lancement de certains projets, d'autres immeubles dessinés par EGAU sont démolis et laissent progressivement la Plaine se remplir de terrains vides. Avec les moyens qui lui restent la FIP lance un dernier projet en partenariat avec l'intercommunale ISOCL, celui de la Résidence La Plaine qui sera inaugurée en 2017, suivie de près en 2019 par la première phase du projet A.

Alors que la candidature de la ville de Liège pour l'exposition internationale de 2017 occasionne le lancement d'une nouvelle vague de grands chantiers urbains dont celui du tram, du hall des foires de Liège ou encore de la gare multimodale de Bressoux, la stratégie de la société de logements publics semble commencer à porter ses fruits. En effet, un investisseur flamand a enfin montré son intérêt pour un des projets, celui de l'achat en vue de sa rénovation de la tour Lille 1. Enthousiasmée par cette première victoire, la Fip relance à deux reprises des appels d'offre pour la deuxième phase du projet A qui se soldent à chaque fois par des échecs. Quant à la candidature de Liège pour l'exposition internationale, elle se soldera également par un échec.

En 2020, en pleine crise de Covid 19, l'union européenne débloque des financements via le projet Interreg pour soutenir la mise en place de projets de participation citoyenne. À Liège, une partie du budget est investie dans le projet participatif N-power. Celui-ci, mené en collaboration entre la Ville, le collectif 11H22 (responsable de la participation), les associations du quartier et les habitant.es, a pour objectif la requalification du parc de Droixhe par et pour les habitant.es. Le projet se déroulera de 2020 à 2022 alors que les mesures sanitaires sont en place et compliquent l'organisation, les différents acteur.trice.s parviendront tout de même à finaliser le processus et à obtenir un résultat qui semble avoir conquis tous.te.s les protagonistes, selon les médias²⁰. Entre temps, un autre chantier se déroule également sur l'îlot du parc. Il s'agit de l'école Léona Platel, une institution pour enfants handicapés moteurs, qui déménage de Coronmeuse où est désormais planifié la conception d'un écoquartier. Inaugurée en 2021, elle est le résultat du travail de conception du bureau d'architectes CHORA à qui la FIP avait confié la mission. Entre les différents projets menés en parallèle par la FIP et les grands projets urbains menés par la ville qui s'immiscent dans le plan de requalification, le quartier de Droixhe ressemble à un immense chantier mais est indéniablement en train de modifier, au moins physiquement, son image.

Nous en arrivons tout doucement du point de départ de mon immersion en octobre 2022 puisque c'est cette même année 2022 que le terrain en bout d'îlot du parc est cédé par la FIP à la société privée GUELAMCO. Celle-ci qui a confié l'étude toujours en cours d'un projet mixte de logements, bureaux et commerces au bureau CHORA qui avait réalisé l'école en 2021. La même société a également acquis le marché pour étudier et construire le projet immobilier de 300 logements du Square Micha (annexe 19) dont la conception est confiée au même bureau d'architecte.

Retracer cette histoire nous permet d'identifier les grands moments de celle-ci qui ont marqué la mémoire de la ville. On remarque que la plupart de ces grandes étapes de l'Histoire de Droixhe sont en général accompagnées d'une appellation spécifique du lieu qui devient successivement, Pré de Droixhe, Champ des Manœuvres, Plaine d'exposition, Plaine de Droixhe, ghetto, Nouveau Droixhe et qui correspondent au souvenir conservé de l'Histoire du quartier par la mémoire collective.

²⁰ https://www.youtube.com/watch?v=2cJB1_9rly8

2.2. Vivre le temps de l'indétermination (roman photo)²¹

En balade sur la Plaine de Droixhe



²¹ Photos personnelles













Des barrières



des barrières ...





Et, d'autres barrières...



3. Mise en discussion

Introduction

En dernière partie de ce travail, je propose une mise en discussion sur le thème des concepteur·trice·s et de l'espace commun. À la lumière de la compréhension d'un fragment de l'histoire et de la reconstitution d'une compréhension de l'Histoire dans lequel ce fragment s'inscrit, nous essayerons de comprendre les liens qui les relient sous l'angle de la conception et de l'espace commun. Nous tenterons ensuite d'en dégager une compréhension de la place de l'architecte dans ces dynamiques de conception et de construction.

3.1. Construire, déconstruire, reconstruire : une Conception des grands projets urbains

La ville est temporairement définitive et définitivement temporaire. C'est ce que nous montre l'Histoire de la Plaine de Droixhe dont nous venons de raconter une version. En nous penchant sur l'Histoire du quartier, nous observons que le lieu est passé par plusieurs étapes de modifications physiques qui correspondent à des changements successifs d'usages du sol. Ce sont les nécessités propres à chacun de ces usages qui impliquent la modification ou le changement de la conception du lieu. À Droixhe, il y avait jusqu'à présent peu de continuité entre les usages consécutifs du sol. Passant d'un statut de prairie, à champ de manœuvre militaire, à plaine d'exposition, et enfin à quartier de logements. La rupture avec l'usage précédant correspond donc à chaque fois à un changement significatif de la conception physique du lieu et donc de l'image que celui-ci renvoie à la population. Cette modification de la perception du lieu se traduit quant à elle directement dans l'appellation qui est lui est donnée : Pré de Droixhe, Champ de manœuvre, Plaine de Droixhe, Nouveau Droixhe par exemple. Même si les usages ne semblent pas avoir de points communs, on peut suggérer que la pensée spatiale qui initie les changements d'affectation du sol tire profit des propriétés de l'espace existant (relatives à un usage) pour concevoir l'espace destiné à l'affectation suivante qui correspond à un besoin spécifique à un moment précis de l'Histoire.

Les dernières grandes modifications de la conception de l'espace de la Plaine de Droixhe correspondent au projet de requalification. Ces modifications peuvent être considérées comme un tournant dans ce cycle de rupture avec l'usage antérieur. En effet, l'usage fait du lieu est relativement similaire puisqu'il reste destiné à accueillir majoritairement du logement. On pourrait penser que cette continuité de l'usage se traduise d'une manière ou d'une autre dans une continuité de la conception également. Cependant, nos observations nous montrent que même si cette volonté de s'inscrire dans une continuité de la conception a bel et bien existé et été initiée²², elle s'est finalement muée en une nouvelle rupture avec la conception précédente de l'espace en se traduisant cette fois par une série de démolition et reconstruction de l'espace.

Toutes les dynamiques de conception de l'espace et de ses usages dont il a été question jusqu'ici relèvent de ce qu'on appelle l'urbanisme. Celui-ci est né au cours du 19^{ème} siècle dans les pays industrialisés conjointement à l'économie capitaliste et au déploiement des services publics. L'urbanisme est le fruit des « premières réflexions et expériences visant à maîtriser la croissance des villes » (Zetlaoui-Léger, 2022). Jusque dans les années 1960, il a été majoritairement « l'expression de modalités dominantes d'exercice du pouvoir, politique, économique et technique, fondées sur des postures scientistes et autoritaires » agissant pour l'intérêt général (ibid.). De cet ancrage historique résulte aujourd'hui l'image que la discipline de la conception urbanistique et de la conception des projets d'architecture qui en découle sont la mission officielle des « expert » en la matière c'est-à-dire des urbanistes et des architectes. Dans le cas de notre terrain de recherche, on peut considérer que le premier aménagement pour l'exposition de 1939 sur le territoire de Droixhe constitue un moment clé où le territoire a été intégré dans la conception urbanistique de la ville. Jusqu'alors, ce territoire relevait plutôt d'un « hors la ville » ou prenaient place une série d'usages relativement extérieurs à l'urbain.

²² En effet, Mme Noirhomme expliquait lors de notre entretien que la ré-étude du PRU avait été envisagée mais abandonnée car la procédure aurait été trop longue.

Ont succédé à ce premier grand projet urbanistique sur la Plaine, deux autres déjà mentionnés plus tôt : le projet d'EGAU et plus récemment le projet de requalification.

Pour la suite de cette discussion, je propose d'envisager la conception dans une double dimension suivant une démarche similaire à celle de Fernand Braudel (1987) lorsqu'il distingue *Histoire* et *histoire*. La *Conception* est alors envisagée comme celle des grands projets de la Ville, ceux qui resteront dans les archives urbanistiques et qui jouissent d'une médiatisation dans l'histoire et constitueront certainement une étape dans l'Histoire de l'urbanisation. À l'inverse, la *conception* regroupera toutes les autres formes de conception ou de tentatives de penser le territoire en dehors du cadre urbanistique qui ne seront quant à elles probablement jamais relatées.

En se basant uniquement sur les faits relatés par l'Histoire de la Plaine de Droixhe, on pourrait avoir tendance à penser à une répartition assez simplifiée des rôles des différents acteurs dans la Conception de ces grands projets urbains. La Ville serait le commanditaire exclusif, le bureau d'architectes EGAU le concepteur et la population serait quant à elle l'heureuse bénéficiaire. Cette distribution simplifiée des rôles appelle à une vision assez paternaliste de l'urbanisme de l'époque. Elle incarne également ce qu'on qualifie aujourd'hui de dynamique Top/down. L'urbanisme top/down désigne les processus de production de l'urbain dans lesquelles les démarches entreprises concernant la définition des principes d'aménagement sont le fait d'autorités juridiquement compétentes (Zetlaoui-Léger, 2022).

Si nous disposons de peu d'éléments pour nuancer cette perception du passé, cette immersion nous apporte en revanche des éléments qui nous permettent d'aborder plus finement la Conception du projet de requalification de Droixhe aujourd'hui.

Une première nuance peut être apportée concernant la manière de faire urbanisme pour la Plaine. Si l'hypothèse est qu'autrefois on se trouvait face à un urbanisme paternaliste menant de bout en bout un projet d'idéal pour la société, aujourd'hui il semble qu'on puisse davantage le qualifier l'urbanisme de Droixhe d'opportuniste, procédant par une succession d'occasions saisies et manquées. Une série d'exemples permettent d'illustrer le propos :

Le plan de requalification est une occasion de redorer l'image d'un quartier, de réintégrer un quartier qui a été pensé au départ comme une unité isolée vis-à-vis de la dynamique urbaine plus large. Cette occasion est manquée puisque le PRU se limite aux frontières strictes du projet d'EGAU.

La démolition des tours est occasion manquée de rénover les tours mais opportunité de repenser le plan de requalification et ainsi de repenser plus en profondeur les dynamiques de ce morceau de territoire. Cependant, la requalification continue sur base du PRU obsolète. Pourtant cette opportunité de réétudier le plan a bel et bien été envisagée mais jugée trop longue (procédure de 2ans) à mettre en œuvre par les pouvoirs publics. Il fallait reconstruire vite.

La reconstruction en elle-même constitue une succession d'obligations de saisir les opportunités au vol pour reconstruire le plus vite possible. Dès qu'un investisseur.seuse ou un financement est disponible, il faut lancer un morceau de projet pour être sûr.e.s et certain.e.s de pouvoir construire quelque chose et ne pas perdre le financement.

À l'échelle de la ville, la candidature pour l'exposition universelle de 2017 est encore une opportunité de lancer de nouveaux grands projets urbains. Par exemple, le hall des foires et l'école de Coronmeuse devenus hors norme, sont une opportunité de démolir pour reconstruire un nouvel écoquartier²³. En parallèle, il y a une offre de terrains faciles à bâtir disponibles à proximité à Droixhe, et une volonté de la Ville d'y diversifier les fonctions. C'est une occasion évidente pour déménager le hall des foires et l'école à Droixhe.

²³ Propos recueillis lors de l'entretien avec Olivier Lejeune.

Enfin, le projet N-power était une occasion de faire un projet participatif financé par l'Europe et d'initier une dynamique horizontale top-bottom à long terme. Si le projet a été une occasion saisie pour faire la publicité d'un urbanisme participatif²⁴, il semble que du point de vue du bottom, l'occasion se soit avérée moins convaincante. Que ce soit du point de vue du déroulement du projet, de son résultat, ou de l'essoufflement de la dynamique top-bottom après la fin officielle du projet (rapport associations, discussions). Cependant, N-power a été une occasion saisie par le bottom pour s'insinuer dans la question de la conception de l'espace commun. Nous y reviendrons.

Dans cette approche de l'urbanisme de la Plaine de Droixhe, on comprend rapidement que la trilogie Ville commanditaire/ architecte concepteur/ population bénéficiaire risque de ne pas suffire pour appréhender la répartition des rôles dans les dynamiques de construction de l'urbain, et ce, ne serait-ce que parce que de nouveaux acteurs font leur apparition dans le propos.

Qui sont ces acteur·trice·s ? Il est difficile de déterminer s'il s'agit réellement de nouveaux profils d'acteur·trice·s qui sont apparus plus récemment dans les discussions urbanistiques ou si iels sont présent.e.s de longue date et ont juste été effacé·e·s par l'Histoire. Leur présence modifie en tout cas de manière significative la perception des dynamiques de conception contemporaine de l'urbain à Droixhe.

Les notions de top et de bottom peuvent évidemment être conservées mais sont enrichies ou nuancées par les nouveaux profils.

En ce qui concerne le top, mon immersion m'a permis de dégager la liste suivante qui n'est évidemment pas exhaustive mais donne une idée de la diversité des niveaux d'acteur·trice·s influençant la Conception de l'échelle locale à internationale. On distingue à présent :

L'Europe qui, en octroyant des subventions pour des projets spécifiques et en émettant une série de lois et de recommandations, a une influence importante sur les projets urbains.

Les représentant.e.s des pouvoirs régionaux, composés d'une équipe mixte dont des architectes/urbanistes ainsi que du ou de la fonctionnaire délégué·e jouent un rôle de suivi et de discussion sur les projets et un pouvoir décisionnel. Dans notre cas spécifique de la Plaine de Droixhe, il ressort que les pouvoirs publics font reposer une grande part de la responsabilité de la conception d'ensemble du projet de requalification sur ce.tte fonctionnaire délégué.e.

Les pouvoirs publics politiques dont le niveau politique n'est que la partie émergée de l'iceberg. Ils détiennent le pouvoir d'initiative et décisionnel concernant les projets urbains. Ils décident officiellement de ce qui va être construit et où. Ce sont les pouvoirs politiques qui sont une des figures visible des grands projets urbains puisque ce sont eux qui apposent leurs signatures sur les documents et posent pour les photos des inaugurations.

Le département foncier des services administratifs qui est une partie immergée de l'iceberg. Dans notre cas, il s'agit du ou de la responsable chargé.e de la gestion du plan de requalification. Il prend en charge les procédures (appel à projet, gestion des parcelles, conception urbaine). C'est ici que sont gérées les parcelles et lancés les appels de fonds et appels à projets qui détermineront le visage de la conception du la Plaine (puisque nous sommes dans un urbanisme que nous avons qualifié d'opportuniste). Du point de vue de la région, c'est notamment ce département que revient la compétence de la conception d'ensemble du projet de requalification.

Le département urbanistique des services administratifs composé d'une équipe d'architectes et/ou urbanistes et/ou paysagistes qui sont chargé.e.s d'étudier certains projets lorsqu'ils ne sont pas délégués à des acteur·trice·s externes. Ce département prend également place dans les discussions

²⁴ Impressions recueillies auprès de travailleur.eu.s des associations du Collectif de l'Etang.

concernant certains projets urbains si ceux-ci touchent directement à ses attributions mais n'a qu'un avis indicatif qui peut tout au plus influencer les décisions (pas de pouvoir décisionnel).

En ce qui concerne le bottom, ce que mon immersion a mis en évidence ce sont des distinctions entre les profils d'habitant.e.s. Jusqu'à présent la notion d'habitant.e.s restait assez vaste et imprécise. Tout au long de mon immersion j'ai constaté que les acteur.trice.s que j'ai rencontré.e.s utilisent chacun.e.s l'expression « les habitant.e.s » sans nécessairement que cette notion désigne les mêmes acteur.trice.s. En effet, cette expression est utilisée à la fois pour parler du groupe de personnes qui se rencontrent à la Maison de l'Etang pour parler du projet d'extension, de la population du quartier au sens large, d'un habitant en particulier en sa qualité de représentant des commerçants, etc. On voit donc que la notion d'« habitant.e.s » a tendance à homogénéiser une diversité d'acteur.trice.s qui englobe en réalité des profils très différents avec des intérêts et des réalités tout aussi différent.e.s. On est loin de l'idée d'une communauté homogène qui parle d'une seule voie que pourrait suggérer le terme d'« habitant.e.s ». On distinguera dorénavant quatre catégories d'habitant.e.s. :

Les habitant.e.s résident.e.s qui sont celles et ceux qui ont un logement directement situé dans le périmètre du plan de requalification ou éventuellement à proximité directe (la frontière n'étant que conceptuelle ; la nuance est faible).

Les habitant.e.s non résident.e.s qui sont des personnes qui n'ont pas de logement situé directement dans le quartier mais qui fréquentent quotidiennement ou en tout cas de manière assidue celui-ci et ont de ce fait développé un lien particulier avec ce territoire. On considèrera donc que d'une certaine manière, iels « habitent » également ce territoire.

Les Amis de l'Etang qui est un groupe identifiable d'habitant.te.s issu.e.s des deux catégories précédentes. Il s'agit d'habitant.e.s qui ont construit une vision spatialisée de la Plaine de Droixhe et manifestent une volonté de participer à la conception de cet espace.

Enfin, certain.e.s habitant.e.s également issu.e.s des catégories précédentes qui s'investissent de manière personnelle (initiatives menées en solitaire) dans la conception du territoire sans nécessairement consulter d'autres habitant.e.s en amont. Cette catégorie étant peut-être moins claire je propose deux exemples pour l'illustrer. Dans le premier, il s'agit d'un habitant qui sollicite les pouvoirs publics pour la rénovation d'une fresque du quartier, dans le second, il s'agit d'un habitant qui s'emploie à faire des installations qui empêchent les véhicules de circuler sur la friche.

Il existe ensuite une série d'acteur.trice.s qui ne peuvent être strictement classé.e.s ni dans le top ni dans le bottom. Iels occupent une place intermédiaire entre le top et le bottom qui peut balancer davantage vers l'un ou l'autre et même varier dans le temps. Les trois catégories suivantes sont des suggestions pour compléter les deux précédentes afin de pouvoir intégrer ces nouveaux acteur.trice.s découvert.e.s.

Les acteur.trice.s « outils » sont celles et ceux qui se mettent au service d'un autre acteur.trice.se en se ralliant à leur cause sans contester celle-ci, même si cette cause ne correspond pas à leur point de vue.

Les acteur.trice.s allié.e.s sont celles et ceux qui s'allient à une cause qui entre en cohérence avec des convictions personnelles ou par intérêt.

Les acteur.trice.s relais sont celles et ceux qui jouent un rôle d'intermédiaire entre des acteur.trice.s du top et du bottom.

Ces trois catégories sont évidemment une simplification et en réalité certains acteurs correspondent à plusieurs catégories à la fois. Dans ces catégories intermédiaires on trouvera :

Les investisseur.euse.s, acteur.trice.s allié.e.s car iels s'allient aux pouvoirs urbains dans la réalisation des projets de la Plaine en mettant à disposition des ressources financières parce qu'iels trouvent un intérêt économique dans le retour sur investissement. Iels interviennent dans la Conception en entrant

en discussion et en débat avec les pouvoirs urbains sur les projets ; que ce soit au stade de l'étude du PRU ou pendant les phases d'appels à projets. On voit également qu'ils pourraient s'allier au bottom, par exemple lorsque le promoteur de la Tour « Lille 2 » propose son aide et ses contacts aux habitant.e.s pour leur idée d'extension du parc.

Les entreprises de construction/démolition sont des acteur.trice.s « outils » dans le sens où ils mettent leurs compétences et leur matériel au service des projets de construction/démolition du top.

Les « experts » en participation sont des acteur.trice.s relais officiel.le.s entre les pouvoirs publics et le bottom. C'est par exemple le cas du groupe 11H22 qui est officiellement chargé par la Ville des processus de participation dans le cadre du projet N-power.

Les associations du quartier et plus particulièrement les travailleuses sociales actives dans le groupe des Amis de l'étang sont des actrices alliées car elles se positionnent aux côtés des habitant.e.s pour les soutenir dans leur projet et manifestent un intérêt ou une conviction vis-à-vis de la cause. Elles envisagent d'ailleurs de dépasser leurs attributions officielles afin de répondre pleinement à la tâche qui est la leur de co-construire les projets des habitant.e.s, quitte à ce que les actions menées ne soient pas forcément dans les règles de l'institution par laquelle elles sont employées.

Certains acteurs ont également en rôle d'acteur.trice.s relais non officiel. C'est le cas d'une employée des services de proximité active personnellement dans le groupe des amis de l'étang qui fait de temps en temps passer des informations aux habitant.e.s. Ce fut également un rôle que j'ai pris pendant cette recherche puisque j'ai relayé dans les deux sens (de top à bottom et de bottom à top) des informations que je découvrais pendant mes rencontres.

Enfin, un dernier profil intermédiaire est celui des architectes ou bureaux d'étude/d'architectes. Les bureaux qui se voient chargés de l'étude de projet par la Ville ou les investisseurs privé.e.s peuvent être considéré.e.s comme « outils » ou allié.e.s. Ils se mettent au service du top pour réaliser les projets en étant plus ou moins en cohérence avec des convictions personnelles et/ou par intérêt dans le sens où cela représente une source de revenus. Un deuxième profil d'architectes est celui de Justine qui est alliée du bottom dans le sens où elle se met au service d'une cause par laquelle elle est convaincue.

Enfin, pour conclure cette catégorisation des acteur.trice.s de la conception, on ajoutera une dernière catégorie qui est celle des acteur.trice.s satellitaires qui sont ceux qui n'ont à priori pas d'effets directs sur la conception du quartier. Dans cette dernière catégorie, on placera les écoles d'architectures qui se saisissent de la Plaine comme terrain d'étude. Comme c'est le cas des étudiant.e.s rotterdamois.es dont l'école a certainement porté son attention sur Droixhe en raison de l'ouverture d'une ligne rapide de train entre Liège et Maastricht s'arrêtant à Droixhe²⁵ mais également les étudiant.e.s du master de la faculté d'archi de Liège.

Une mention peut également être faite à propos des concepteur.trice.s non humain.e.s qui ne font pas l'objet d'une catégorie. En effet, une pie faisant son nid sous une corniche est au même titre que les autres une actrice dans la conception de l'espace urbain mais cela nous éloigne probablement de notre propos.

À présent que nous avons dressé un tableau plus complet bien que non exhaustif des acteur.trice.s de la conception de la Plaine de Droixhe, nous pouvons tenter d'enrichir également notre compréhension de la chaîne de Conception.

Une interprétation simple consisterait à interpréter la chaîne de Conception de manière linéaire et sectionnée. Chacun.es ayant un rôle spécifique et intervenant à un moment particulier de la chaîne, sans croisements et sans doublons. C'est ce type de raisonnement que nous avons appliqué

²⁵ <https://www.lavenir.net/actu/societe/mobilite/2023/04/24/la-sncb-elargit-loffre-des-trains-dans-la-province-de-liege-5A2SHUD05ZAPNKY5LXA7L3WNRE/>

précédemment à la Conception du projet moderniste de la Plaine. Je propose ci-dessous une version complétée par les acteur.trice.s que nous venons de découvrir.

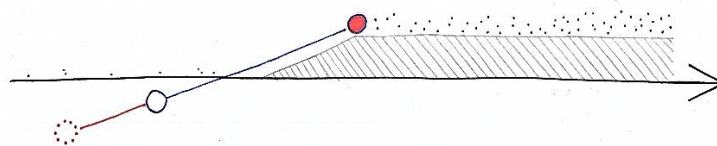


schéma 1

Le schéma 1 traduit la restitution de l'histoire de la conception telle que l'Histoire nous la transmet. On voit sur celui-ci qu'un besoin est d'abord identifié par la Ville. Ce besoin fait ensuite l'objet d'une traduction par un concepteur architecte qui le traduit dans une conception d'un projet. Ce projet est ensuite construit. L'Histoire ne mentionne pas l'acteur intermédiaire qui se charge de cette construction mais on sait qu'il existe. Dans notre cas, il s'agit d'une société de construction. Lorsque la construction est terminée l'usage du projet par le bottom commence. Cette hypothèse est évidemment une simplification.

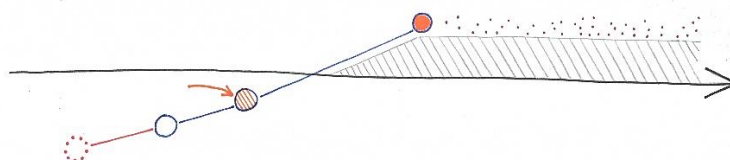


schéma 2

On pourrait appliquer le même type de raisonnement dans une version complétée avec les nouveaux.elles acteur.trice.s (schéma 2). Sur le même principe de répartition simple des rôles de chacun.e dans les étapes et le temps, la différence se situe dans le fait qu'un acteur intermédiaire fournit éventuellement des fonds pour pouvoir construire le projet. Ce que met en évidence l'immersion, c'est que la lecture de cette chaîne de conception ne peut pas être aussi linéaire dans la réalité et que ces catégories ne sont pas aussi cloisonnées qu'elles le paraissent notamment en ce qui concerne la conception. C'est ce que montre le schéma 3 suivant qui tente de traduire les observations faites pendant la phase d'immersion :

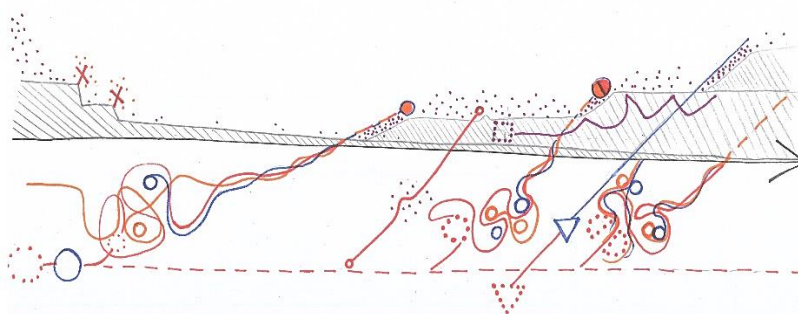


schéma 3

On y voit que plusieurs acteur.trice.s se mêlent à la conception et font évoluer les visions qui s'éloignent de plus en plus du PRU qui reste une constante de fond. On voit également que certain.e.s acteur.trice.s conçoivent l'espace mais que cette conception n'aboutit pas nécessairement à une matérialisation dans l'espace, tout comme le projet des habitant.e.s qui reste bloqué sous les projets de la Ville. D'autres conceptions qui n'étaient pas prévues initialement viennent quant à elles s'ajouter en cours de projet et modifient le rapport qui existait entre le projet initial et le territoire. Une autre observation peut encore être faite concernant l'influence des acteur.trice.s. Tous.tes n'ont pas la même influence sur la

conception, certain.e.s comme les promoteur.trice.s peuvent modifier significativement la trajectoire de celle-ci tandis que d'autres comme les habitant.e.s ne font que la dévier.

À ce stade de la discussion, on a compris que le binôme architecte/concepteur.trice n'est pas si évident. Le concepteur n'est pas toujours architecte et l'architecte n'est pas toujours le concepteur. Retenons que de nombreux.ses acteur.trice.s interviennent dans la conception, il n'y a pas de monopole de la question de la spatialisation. L'architecte est loin d'être la seule figure pensante du territoire et encore plus loin d'être celui ou celle qui pose les décisions, ni même celui ou celle dont la parole pèse le plus lourd dans les questions de conception. De nombreux.ses acteur.trice.s se mêlent de la conception/Conception de l'espace commun urbain et l'architecte/urbaniste n'est aujourd'hui qu'un.e acteur.trice parmi d'autres dans la fabrique de l'urbain.

Dans la suite de la discussion, nous allons nous intéresser davantage à celles et ceux qui sont invisibilisé.e.s dans l'Histoire de la Conception urbaine. En effet, le fait que l'enjeu de cette dernière soit aujourd'hui focalisé sur la livraison de projet fini, moment à partir duquel le projet fait son entrée officielle dans la vie publique (Gouyen, 2021), engendre que sont laissés en arrière-plan des acteur.trice.s et des espaces-temps qui habitent les interstices laissés par la Conception. Nous verrons que certain.e.s acteur.trice.s tentent de se saisir d'enjeux de la conception de ces espaces-temps intermédiaires.

3.2. Un sol

Dans la double approche de la Conception/conception que nous avons initiée, il y a une constante commune qui mobilise tous les acteurs.trices: le sol. Je propose de nous pencher un instant sur le sol de la Plaine de Droixhe sur lequel je me suis moi-même baladée pendant quelques mois et qui est le support de la Conception des décideurs de l'urbain et de la conception des habitant.te.s. Comme nous allons le voir, il semble évident que le sol ne puisse pas être limité à une surface bi ou tridimensionnelle mais nécessite une approche multidimensionnelle. Ces dimensions se révèlent autant physiques que sociologiques et nous n'en aborderons qu'une infime partie tant le propos est vaste.

Pendant mon immersion, j'ai été confrontée à différentes perceptions, différents usages, différentes visions pour ce sol. Mais qui est-il. Tantôt construit puis déconstruit, tantôt naturel ou pollué, propriété publique, privée ou abandonné ? On le voit, il est difficile de qualifier ce sol en un mot.

Sans prendre trop de risques, on peut considérer le sol de la Plaine comme faisant partie de ceux qu'on regroupe sous les termes de sols urbains (Degré, 2023). Cependant, ceux-ci ont un passé écosystémique qu'il ne faut pas oublier. C'est ce que nous avons pu initier avec notre tentative d'approche de l'Histoire. Dans le cas de Droixhe ce passé est prairial, militaire, avant d'être urbain. C'est à partir du moment où l'humain.e commence à intervenir sur ce sol, qu'il devient anthroposol. Les sols urbains en font inévitablement partie. Aujourd'hui on peut considérer que le sol de Droixhe est entièrement anthropisé. Comme la majorité des sols urbains, il est reconstitué, remblayé, composé en parties des « déchets » de l'activité humaine (morceaux de briques, boues d'épurations, pollutions, métaux, etc.) dont en grande partie ceux issus du domaine de la construction et démolition (Degré, 2023). Il nous suffit de faire quelque pas en arrière dans l'histoire de la Plaine pour illustrer cette théorie sur le quartier de Droixhe. En effet, la démolition des tours de l'avenue de la croix rouge et le remblaiement du sol est un exemple parfait qui illustre ce sol urbain composé de remblais de démolition.

Ce type de sol semble être dévalorisé par les politiques urbaines qui y voient des sols pauvres tout juste bons à être reconstruits, c'est du moins le sentiment de certain.e.s habitant.e.s. Cette dépréciation peut être accentuée par certains classements officiels tels que celui de la Banque de Données de l'État des Sols (BDES) qui établit un classement binaire pollué ou non pollué pour le sol. La qualification de « non pollué » engendrant une vision positive du sol tandis que le qualificatif « pollué »

entraîne sa dépréciation ou lui adjoint une étiquette de sol « à assainir », suggérant que celui-ci aurait moins de valeur qu'un sol sain. Or, nous l'avons constaté pendant l'immersion, il y a bien des vivant.e.s qui s'émancipent de cette (dis)qualification du sol. Certains végétaux ou animaux et humain.e.s tirent même parti de ces propriétés spécifiques qui ne sont dès lors plus des défauts du sol mais bien des atouts. Le sol devient alors le refuge de biotopes particuliers. Certain.e.s humain.e.s également développent une sensibilité particulière vis-à-vis de ces milieux spécifiques qui se développent comme c'était le cas de Patricia. C'est d'ailleurs aujourd'hui pour un de ces sols disqualifié que les habitant.e.s du quartier se sont pris.se.s d'affection et qui est devenu le sujet de leur intérêt.

En réalité lorsqu'on parle du sol dans le contexte de la conception urbaine aujourd'hui, on se limite souvent à aborder deux dimensions de la valeur de ce sol : fonctionnelle et monétaire (Degré, 2023). En ce qui concerne la valeur fonctionnelle, elle s'appréhende habituellement selon deux types de services distincts : ceux rendus à l'environnement et ceux rendus à l'humain. Dans le cas de la Friche de Droixhe, il semble que les services rendus à l'environnement soient assez peu considérés par le plan de requalification tout comme ceux rendus aux habitant.e.s actuel.le.s qui trouvent dans la « friche » un espace de bien-être. Le seul service rendu à l'humain qui semble entrer en considération est celui d'offrir du logement à des futur.e.s habitant.e.s. Quant à la valeur monétaire, elle peut être apparentée à la valeur foncière du sol. C'est-à-dire la valeur d'un terrain qui est déterminée en fonction de son potentiel de construction future²⁶. Soit l'inverse de la valeur attribuée par les habitant.e.s qui est celle d'un sol potentiellement non construit dans le futur. Pendant mes recherches, j'ai pu constater que cette valeur monétaire du sol urbain dans le cas de la Plaine de Droixhe semble se calculer davantage par rapport à divers facteurs relatifs aux avantages et désavantages de sa situation (accès aux transports en commun, proximité de la gare, entrée de la ville). Elle est souvent mise en avant par le top pour justifier ses actions. L'expression « les terrains de Droixhe valent de l'or » utilisée à plusieurs reprises lors de mes échanges avec le top, en est une illustration assez éloquente.

Cette notion de la valeur foncière du sol est irrémédiablement liée à celle de propriété. Cette dernière implique dès lors qu'il y a un propriétaire de ce sol et donc de son usage. Tout au long de cette immersion, j'ai été confrontée à la difficulté qu'éprouvent les citoyen.ne.s à identifier ce.tte propriétaire. Aucun.e.s des acteur.trice.s rencontré.e.s n'étaient en mesure de mettre un nom avec certitude sur le.la propriétaire de la « friche » que ce soit du côté du top ou celui du bottom. Pourtant, ce.tte propriétaire existe, qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale. Au fur et à mesure, s'est confirmé l'hypothèse que la FIP était bel et bien toujours en possession du terrain. Mais plusieurs éléments viennent s'immiscer dans cette hypothèse de base plutôt simple. Premièrement, la FIP est une personne morale, qui plus est filiale d'une autre société publique La Maison Liégeoise dont les responsables et représentants sont a priori les mêmes personnes que celles de la FIP. Des personnes qui de plus cumulent les titres ; politicien.ne.s, employé.e.s des services administratifs, etc. Ces personnes ne se montrent pas particulièrement accessibles ou coopératif.ve.s vis-à-vis des habitant.e.s. Deuxièmement, comme l'explique un article paru sur le blog du conseil de quartier Bressoux-Droixhe au sujet de la stratégie foncière du PRU : « Le principe est simple : la FIP met à disposition du secteur privé des terrains vierges (après démolition) ou des immeubles à rénover, moyennant le paiement d'un bail emphytéotique. Au bout de 50 ans, la FIP récupère le bien, en bon état. C'est également la FIP qui continue à payer la dette relative au remboursement des immeubles, fussent-ils démolis. »²⁷. Ce qui augmente la liste des propriétaires potentiel.le.s : faut-il continuer à s'adresser à la FIP, ou plutôt aux investisseurs ? A-t-on accès aux noms de ces acteurs privés ou est-ce confidentiels ? Sont-ce même des acteurs locaux ou le siège de l'entreprise se situe-t-il dans un autre pays ? Un troisième élément vient définitivement semer le doute : le cadastre.

Ce parcellaire cadastral nous informe sur l'ensemble des parcelles cadastrales privées en Wallonie ainsi que tous les bâtiments privés. Il nous communique également des informations sur l'espace du

²⁶ <https://www.valeurfonciere.fr/>

²⁷ www.bressouxdroixhe.skyrock.com

domaine public puisque celui n'est en grande partie pas cadastré. Il s'agit donc de tous les espaces entre parcelles cadastrées²⁸. En consultant le plan cadastral en vigueur depuis 2021 (annexe 20), on s'aperçoit que la « friche » se trouve en réalité à cheval sur trois parcelles cadastrales. La parcelle 191S24 qui est celle de la résidence La Plaine gérée par ISOCL et la FIP, la parcelle 191Y24 qui a été récemment acquise par la société Guelamco probablement sous un bail emphytéotique ainsi que la parcelle 191W22 qui résulte du parcellaire du temps du projet d'EGAU et forme une petite enclave sur le territoire qui appartient probablement toujours à la FIP. On l'aura compris, il n'y a donc pas un seul mais bien une multitude de propriétaires aux statuts différents qui entre en jeu pour la « friche ». Cette accumulation de propriétaires publics et privés qui partagent ou se cèdent la gestion du sol nous renvoie au postulat d'Elinor Olstrom selon laquelle la théorie du « tout marché » ou « tout État » ne relaterait pas la réalité, « elle estime que différentes institutions sont toujours imbriquées » (Jourdain, 2022). L'un dans l'autre, ces éléments brouillent les pistes sur les personnes à qui adresser une demande concernant la conception de la « friche ». Cette dernière qui d'ailleurs, d'un point de vue législatif ou administratif, n'existe pas comme nous l'avons observé avec le cadastre.

En plus des deux premières dimensions, une troisième dimension existe même si elle est plus rarement envisagée dans le cas des sols urbains (Degré, 2023). Il s'agit d'une dimension d'archive ou mémorielle. On peut en effet lire une certaine histoire d'un lieu par la lecture de son sol. Cette lecture peut se faire en surface. Dans notre cas d'étude de la Plaine de Droixhe, il s'agira par exemples d'éléments tel que les ruines des caves du centre des Murlais, le tas de gravats dernier vestige visible des tours, débuts de voiries qui menaient aux tours à partir de l'Avenue de la Croix-Rouge, etc. La végétation de surface dont nous avons parlé précédemment nous permet également dans une certaine mesure de faire une lecture des occupations antérieures du sol. Cette lecture se fait également dans le sol. Comme cela a été abordé plus tôt, le sol urbain et celui de la Plaine est aujourd'hui en partie composé des restes de ce qui fut autrefois à sa surface. Enfin cette lecture se fait aussi sous le sol. En effet, il existe toute sorte de réseaux. Ainsi les canalisations d'eaux ou encore les réseaux électriques qui distribuaient les anciens immeubles et qui sont toujours en place nous racontent une partie d'histoire également (annexe 21). Cette dernière dimension nous permet d'amorcer la suite de la discussion qui consiste identifier le lieu de la conception des habitant.e.s non plus uniquement comme une étendue de sol constante dans le temps mais plutôt dans une double dimension espace et temps.

3.3. L'espace/temps intermédiaire du commun

Si elle n'existe pas administrativement, c'est parce que la friche fait partie d'un espace/temps intermédiaire qui n'est pas intégré à la Conception urbaine du moins dans son volet administratif. Elle n'est ni un lieu, ni un moment particulier, elle est une combinaison des deux.

En jouant la provocation, on pourrait tenter d'adopter un postulat inversé. Puisque la friche n'existe pas administrativement, elle n'a donc pas de propriétaire légal.e. Or un espace sans propriétaire appartiendrait-il à la collectivité ? Lors de ma rencontre avec l'architecte du bureau Chora, celui-ci postulait que « le sol qui appartient à tout le monde, n'appartient à personne, ça c'est un problème ». Il faisait alors référence au sol au pied des tours du projet d'EGAU et aux problèmes et dégradations engendrés par le statut public de ces espaces. J'avais alors trouvé une résonance directe entre le propos de l'architecte et la « friche » du fait des dégradations et des délits qui y prennent place. Ces sols auxquels les citoyen.ne.s n'identifient pas de propriétaire et de statut clair deviendraient dès lors des lieux où on observe une émancipation des règlements officiels et une appropriation par des usages parfois tolérés et parfois non tolérés. Dans le cas de Droixhe, on remarque également que ce sol devient le lieu où peut naître une tentative de s'approprier la responsabilité de la pensée spatiale, le lieu pour d'autres acteur.trice.s de développer une façon de concevoir cet espace.

²⁸ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/47b58363-76c9-4937-b7f5-e887ba36101a.html>

Bien que, comme nous venons de le voir, la « friche » ait des propriétaires officiels, personne ne semble actuellement revendiquer l'usage exclusif de celle-ci ni d'ailleurs de s'en inquiéter. Par ailleurs l'échevin suggérerait lui-même qu'il ne voyait pas d'opposition à envisager des usages qui ne mettent pas en péril les projets futurs. Mais qui serait en position légitime d'octroyer une telle autorisation d'usage du sol ? En faudrait-il une ? Un élément de réponse peut être trouvé dans la théorie des communs d'Elinor Olstrom. Comme nous l'avons dit précédemment, Olstrom rejette l'idée du tout-au-marché ou du tout à l'état qui ne sont selon elle que des modes d'institutions parmi d'autres permettant de « résoudre leurs problèmes d'action collective dans un cadre auto-organisé et autogouverné » (Zetlaoui-Léger, 2022). Si l'espace-temps de la friche échappe à la mainmise de ces deux premiers modes d'institution, qu'est-ce qui empêcherait une troisième forme d'auto-organisation de se saisir de l'opportunité en ayant la même légitimité que les deux précédentes ? C'est là que réside toute l'ambiguïté qui résulte du propos d'Elinor Olstrom lorsqu'on cherche à le confronter à la réalité d'un lieu. Il devient alors difficile d'octroyer un statut à ce lieu dans la distinction entre bien privé, commun, public ou collectif (ibid.). On peut toutefois considérer que présentement, la « friche » tend vers la définition de « bien collectif » telle qu'énoncée par Paul A. Samuelson en 1954. Cette définition caractérise ce type de bien selon deux critères relatifs à son usage : « on ne peut exclure personne de son usage, et l'usage par un individu n'empêche pas celui d'un autre » (Zetlaoui-Léger, 2022). Finalement, peu importe le nom que l'on attribue à cet espace, ce qui compte pour Olstrom c'est d'utiliser ces notions pour penser « une gestion de ce qui échappe – ou doit échapper – au marché. » (Harribey, 2011). Et il semble que la « friche » de Droixhe, non pas en tant que terrain (entendu dans le sens de la propriété) mais bien en tant qu'espace-temps intermédiaire, fasse partie de ces « biens communs » qui échappent à l'institution du marché ainsi qu'à celle des pouvoirs publics. Dans l'idée, elle pourrait dès lors être considérée comme un *espace-temps du commun*.

La « friche » de Droixhe

Le qualificatif n'est pas dépourvu de sens. La friche se définit communément comme un terrain précédemment exploité ayant perdu sa fonction et laissé à l'abandon par l'humain²⁹.

Contrairement à ce qu'en dit la définition initiale, la « friche » de Droixhe se révèle être le lieu de nombreux usages et occupations humaines et non humaines comme nous avons pu l'approcher dans cette immersion. Ceux-ci parfois tolérés, parfois implicitement convenus (sentiers apparus spontanément), parfois non voulues (dépôts, parkings, etc.), nous informent des pratiques qui opèrent au sein d'un milieu. La « friche » s'est révélée être un espace-temps de l'opportunité. Une opportunité d'envisager d'autres usages que ceux qui y prenaient place précédemment et que ceux qui y sont planifiés. Une opportunité pour les habitant.e.s de prendre le temps de questionner la Conception de l'urbanisme grâce à l'évolution « naturelle » du lieu et aux pratiques quotidiennes qui s'y développent et ainsi de construire leur propre idée d'une conception.

En opposition à la précédente définition qui introduit par la négative la notion de friche et à la suite de notre propos sur *l'espace-temps du commun* et dans la lignée des recherches de Cécile Mattoug (2021) sur le sujet, on proposera d'envisager cet espace-temps par la positive, comme le moment et l'espace d'un questionnement bénéfique de la Conception urbanistique. Prendre le temps de la friche en urbanisme reviendrait alors à prendre le temps de laisser au milieu le temps de se régénérer (à tout point de vue : humains et non-humains) pour pouvoir s'inspirer de ces enseignements dans la conception.

Il faut tout de même veiller à ne pas idéaliser la friche et à ne pas se satisfaire de l'évolution naturelle et spontanée d'un lieu. Toutes les occupations ne sont peut-être pas désirables pour la communauté et il semble qu'une complémentarité ou un juste milieu entre écoute et conception du milieu soit à trouver. C'est ce que présuppose la notion d'« intelligence » dont parle Damians Darcis (2022). Ce dernier postule que chaque humain.e.s est doté de cette intelligence. C'est cette intelligence qui lui

²⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Friche>

permet de faire rupture avec son rôle et son milieu, c'est à dire de ne pas simplement se conforter dans un rôle attribué ou faire partie d'un milieu mais également de les faire évoluer en les remettant en question.

Finalement, on se rend compte que la « friche » réunit différent.e.s acteur.trice.s autour d'une même cause : penser cet espace pour le top et ses partenaires, penser cet espace-temps pour le bottom. En cela, cet *espace-temps du commun* intermédiaire constitue un porte d'entrée pour de nouveaux.elles acteur.trice.s de la conception. Dans la suite nous allons nous intéresser plus en détail à ces concepteur.trice.s.

3.4. Concepteur.trice.s et concepteur.trice.s de l'espace-temps intermédiaire

Les acteur.trice.s de la Conception semblent avoir des difficultés à se saisir de la question de l'espace/temps intermédiaire dont nous venons de dépeindre les contours.

Les pouvoirs urbains sont bloqués par des difficultés qu'ils identifient telles que la complexité de mettre en œuvre quoi que ce soit en même temps que les travaux, les questions de propriété, l'incompatibilité avec des procédures d'appel à projet en cours (ou pas encore en cours en ce qui concerne une partie de la friche), la mise en danger des projets futurs, la mise en place de budgets, etc. Tous ces arguments semblent davantage destinés à conforter dans leur inaction les pouvoirs publics qui semblent déjà éprouver des difficultés à mener à bien leur projet de requalification. Il semble également y avoir une difficulté à concevoir la notion de temporaire et de court terme, peut-être par incompatibilité avec le système administratif actuel. En effet, à la proposition des Amis de l'étang d'investir temporairement la zone, les pouvoirs urbains répondent par des propositions sur les projets finaux et à long terme. Par exemple lorsque la possibilité de recourir aux charges urbanistiques est envisagée pour imposer des aménagements sur la zone en question lors de la réalisation des projets.

Dans certains cas, il y a tout de même une attention donnée à un espace restant inoccupé. Les pouvoirs publics parlent alors d'« aménagements légers » comme c'est le cas pour l'espace situé derrière la résidence La Plaine. Cependant, ceux-ci semblent davantage relever d'une tentative de combler une indétermination laissée par la Conception que d'une volonté de donner un réel statut à l'espace/temps intermédiaire. Ces espaces ne font pas l'objet d'une réflexion approfondie sur le lieu et leur conception peut d'ailleurs s'avérer inadaptée aux enjeux territoriaux ou temporels, par exemple le cas des arbres plantés sur ce même espace mais qui meurent à défaut d'arrosage et de précautions sur leur adaptation au milieu.

Certains bureaux d'études semblent quant à eux mettre de l'attention à la conception temporaire de l'espace. C'est par exemple le cas du bureau ayant étudié le projet A du plan de requalification (annexe 18). Le projet étant prévu initialement en plusieurs phases dont seule la première était assurée d'être construite dans l'immédiat, le bureau avait dessiné un espace public sur l'ensemble de l'espace qui allait temporairement rester inoccupé. Cependant pour diverses raisons qu'on imagine de budgets, timings de déconstruction, manque de volonté politique, etc. cette partie du projet n'a jamais été réalisée. L'espace est resté à un stade situé à mi-chemin entre démolition et reconstruction qui se matérialise par les décombres et les ruines des caves du centre des Murlais que nous avons déjà mentionnées à plusieurs reprises. Il semble donc que les modalités de la Conception traditionnelle de l'espace public aient du mal à rencontrer celles de l'aménagement de l'espace-temps intermédiaire.

Si les acteur.trice.s de la Conception ne semblent pas trouver ou chercher de réponse adéquate à l'espace/temps intermédiaire, celles et ceux du bottom semblent en revanche montrer une réelle motivation à se saisir de la question.

Le groupe des Amis de l'étang avec lequel nous sommes à présent familier.ère.s se manifeste, comme nous l'avons déjà mentionné, pour participer à la pensée spatiale et plus particulièrement à la question de la conception temporaire de la « friche ».

Une première partie de la réflexion posée peut s'explicitier comme suit : Comment investir ce territoire de manière temporaire, avec des installations ou dispositifs (action d'urbanisme/occupation temporaire/mobilier/plantations) pour que ce territoire actuellement en friche soit investi temporairement et devienne réellement une partie complémentaire du parc en attendant que les autres projets soient construits.

La conception répondant à cette première partie de réflexion présente une double motivation. D'abord en réaction à un espace auquel iels identifient des opportunités pour des usages projetés qu'iels aimeraient y développer. Ensuite, en réaction par rapport à l'observation du développement d'usages non désirés qu'iels y observent, est développée une conception plus pragmatique qui procède par solutionnement de « problématiques » identifiées.

Une deuxième partie de la réflexion posée consiste dans l'idée que cette occupation puisse peut-être permettre d'ouvrir le débat sur le devenir de cet espace et d'en influencer l'aménagement futur sur le long terme. D'une part en éclairant les pouvoirs publics sur le potentiel d'une telle occupation. D'autre part en rendant plus compliqué à la Ville de « récupérer le terrain pour en faire autre chose ». On voit que cette deuxième partie de réflexion pourrait entrer en résonance avec le principe des charges urbanistiques proposé par certain.es représentant.e.s du top.

À contre-courant de la vision segmentée en phase d'étude, phase de construction et phase de vie du projet, les habitant.e.s nous amènent à considérer le moment précédant le début de la conception, le moment intermédiaire, comme faisant lui aussi partie de la vie du projet et de sa conception.

Aujourd'hui, en regard de notre cas d'étude, on peut dire que la conception du bottom est tributaire de la volonté du top et soumise au projet de la Conception.

3.5. Construire pour, construire contre, Co-construire la continuité de l'urbain

« *Construire pour* ». Au début de notre discussion, nous avons abordé la question des différentes manières de faire urbanisme sur le territoire de Droixhe. Nous avons identifié d'abord un urbanisme plutôt paternaliste à l'époque du projet d'EGAU. L'urbanisme se donnait alors la tâche de « construire pour » le bien de la population. Ce qui se traduit par une Conception qui pense à la place des habitant.e.s.

« *Construire contre* »? Aujourd'hui, la vision de l'urbanisme serait plus nuancée. La Ville manifeste toujours la volonté d'améliorer les conditions de vie de sa population. Cela se manifeste cependant par une autre approche de la conception.

En effet, la Ville entend aujourd'hui améliorer la condition du quartier et de ses habitant.e.s en apportant de la mixité fonctionnelle et sociale. Notamment en diversifiant l'offre de logements (moins de logements sociaux) et en diminuant la densité de l'habitat. C'est l'objectif explicite du plan de requalification. Ce plan est donc une Conception qui exclut une part de la population par la réduction en nombre et en type de l'offre de logements. Le propos peut paraître extrême et est à prendre avec mesure cependant c'est le sentiment que partagent les habitant.e.s qui s'étonnent du « coût anormalement élevé pour le quartier » des nouveaux logements et déplorent la « gentrification » que la Ville opère sur le quartier soulevant le fait que « peu de logement sociaux se reconstruisent » pendant que « les logements chics se multiplient mais restent vides ».

Cette modification du type d'offre de logement va de pair avec la nouvelle approche de l'urbanisme opportuniste que nous avons décrit précédemment puisqu'il implique la collaboration ou la délégation

des projets à des acteur.trice.s privé.e.s qui pour des raisons de rentabilité d'investissement préfèrent faire du logement de standing que du logement moyen ou social³⁰.

On peut nuancer ce propos en disant que la Ville construit tout de même « pour » attirer une population, mais cette population vient bien de l'extérieur du quartier.

BOTTOM

« *Construire contre* »? C'était l'hypothèse à la base de cette recherche, celle de l'émergence d'un contre-projet développé par les habitant.e.s pour s'opposer aux projets de la Ville. Pendant l'immersion, cette hypothèse s'est peu à peu dissipée. Pour comprendre pourquoi, il est utile de revenir un instant sur ce que signifie la notion de contre-projet. Pour cela, j'ai sollicité les connaissances de François Schreuer³¹, membre de l'association Urbagora qui pratique explicitement le contre-projet dans le paysage Liégeois depuis plus de 15 ans.

Éléments de définition :

Le contre-projet est outil démocratique qu'exerce un contre-pouvoir vis-à-vis des pouvoirs publics,

Il est utilisé par des penseurs urbains pour proposer une alternative à la pensée urbanistique, il nécessite certaines compétences.

Il est utilisé quand il y a une situation de dissensus dans une question spatiale urbaine,

Il développe une vision spatiale alternative à un projet porté par les pouvoirs publics qui intègre un certain nombre d'enjeux spatiaux.

Ce n'est pas un projet qui a vocation à être réalisé mais bien à ouvrir le débat sur des alternatives possibles au projet auquel il s'oppose.

Toutes les contestations ou idées qui émergent des habitant.e.s ne font pas l'objet de contre-projet. Urbagora par exemple, choisit les causes pour lesquelles elle se mobilise en fonction des enjeux, des chances d'aboutir, et de convictions urbanistiques.

Pourquoi il n'y aurait pas de contre-projet à Droixhe :

Il faut un auteur de projet qui ai les compétences pour penser spatialement.

En tant que contre-pouvoir, il ne peut pas être porté par des acteur.trice.s employé.e.s par la Ville. Il n'y a pas de proposition concrète ni de documents partageables pour communiquer sur un projet alternatif. En effet, même si des documents ont été produits lors de la préparation de la réunion avec l'échevin, il s'agissait davantage de situer des problématiques sur le terrain que de la traduction d'une vision alternative. Il serait d'ailleurs difficile dans le cas de la « friche » de Droixhe de se positionner par rapport à un projet puisque aucune communication ou document concret à jour ne témoigne d'un projet pour celle-ci.

Il semble qu'on ne puisse donc pas qualifier la démarche des Amis de l'étang de contre-projet tel qu'il est défini par François Schreuer. Finalement, au fur et à mesure de l'immersion, on se rend compte que la volonté des habitant.e.s n'est d'ailleurs pas de lutter ou de s'opposer aux projets de la Ville mais plutôt de collaborer avec celle-ci pour faire projet pendant le vide laissé par deux grands projets urbains et d'enrichir par l'usage la vision de celle-ci.

³⁰ Propos recueillis lors de l'entretien avec Patricia Noirhomme.

³¹ Entretien réalisé avec François Schreuer le 10 janvier 2023.

TOP & BOTTOM

« *Co-construire* » vers une dynamique horizontale ?

On peut déjà dire que les pouvoirs publics co-construisent la Conception urbaine avec les investisseur.seuse.s et les architectes dans le cadre du PRU. En effet, tous.te.s participent déjà de manière officielle ou moins officielle aux débats concernant la Conception. Cela reste une dynamique top/down puisque les projets sont imposés aux habitant.e.s.

Le projet N-power est quant à lui une tentative de co-construction entre pouvoirs publics, architectes/urbanistes et les habitant.e.s. Si la volonté explicite du projet est d'initier en urbanisme une dynamique co-construite et horizontale top-bottom, on constate qu'en définitive cette dynamique reste sous la main du top qui conserve sa suprématie sur le down. Les contraintes et modalités de la participation des habitant.e.s sont imposées par le top et le groupe chargé de la participation.

La lecture du rapport du projet réalisé par les associations et les discussions avec les habitant.e.s témoignent de ce sentiment d'être contraint.e.s dans la conception. Peu de libertés sont laissées aux habitant.e.s dans la conception. Le gros du projet ayant été décidé en amont. « Les dépenses ne pouvaient être investies (que) dans des espaces de jeux ou des travaux sur la structure du parc »³². Lorsque Les Amis de l'Étang ont intégré le projet, l'aménagement du parc avait d'ailleurs déjà été voté par le conseil communal, aucune décision/modification significative ne pouvait donc être apportée par le projet de « participation ».

Néanmoins, bien que non égalitaire, il s'agit tout de même d'une co-construction de la conception. Les habitant.e.s se montrent d'ailleurs satisfait.e.s d'avoir été consulté.e.s et disent avoir l'impression qu'on ne leur a pour une fois pas imposé le projet. Iels sont également satisfait.e.s des opérations réalisées sur le parc même si iels estiment qu'il reste de nombreuses choses à améliorer.

On le voit, même si une tentative explicite de construire une dynamique horizontale est initiée, elle se solde en définitive par une dynamique qui reste top/down. Sur l'échelle de la participation de R. Arnstein (annexe 1), on se situe au niveau de la « Réassurance » qui consiste à « autoriser ou même inviter les citoyens à faire des propositions en laissant ceux qui ont le pouvoir seuls juges de la faisabilité ou de la légitimité des conseils en question » et relève plus de la « coopération symbolique » que de la co-construction. L'habitant est davantage consulté que questionné sur la conception et n'a pas le même poids que le top.

« *Co-construire* » inversion de la dynamique top/down ?

Si lors du projet N-power la tentative n'a pas initié la dynamique horizontale espérée, il y a bien eu une nouvelle dynamique qui a été créée.

Suite au fait d'avoir été sollicité officiellement par les pouvoirs urbains, le bottom désire entretenir la dynamique. Il a bien l'intention de continuer à s'engager dans la question spatiale et le manifeste clairement à la Ville. Le rapport des associations est clair : « Via ces actions, nous souhaitons continuer notre démarche de mobilisation des habitants pour réfléchir, construire et agir ensemble pour le parc et plus généralement l'ensemble du quartier de Droixhe-Bressoux. ».

En faisant se rencontrer des habitant.e.s et associations partageant un intérêt pour le parc et en initiant des pistes et une manière de penser la spatialité, le projet N-power a eu des effets sur cohésion sociale et la capacité d'organisation collective du groupe des Amis de l'étang qui a continué à se rencontrer pour discuter du parc. Au départ, il s'agissait seulement de faire un suivi du projet N-power et de ses résultats mais il a rapidement été question d'étendre la pensée spatiale jusqu'à prendre l'initiative de proposer spontanément des idées pour une zone (la « friche ») qui sortait du cadre du projet initial.

³² Selon le rapport d'évaluation du projet N-power réalisé par le Collectif de l'étang.

On constate que suite au projet de participation qui a été vécu et évalué plutôt négativement par le bottom (que ce soit dans le déroulement du processus, dans la représentation des habitant.e.s ou dans les nombreux manques sur lesquels il reste à agir), il y a eu l'émergence d'une dynamique positive visant à faire entendre leur avis et influencer sur les décisions et même à être proactifs dans la question de la conception urbaine. Cette proactivité permet une émancipation des biais ou les restrictions de la conception engendrés par les procédés participatifs habituels qui sont mis en place par le top. Les habitant.e.s se basent uniquement sur leurs vécus et ressentis avec le territoire pour construire leur réflexion. On se rapproche des lors de ce que François Schreuer suggérait comme étant l'atout du contre-projet, c'est à dire de mettre en place une démarche en amont de l'adoption d'un projet afin d'ouvrir le débat et de cibler des enjeux clés des futures réalisations. Dans ce processus, le.la citoyen.ne a un rôle clé en sa qualité d'expert de son territoire.

Si les habitant.e.s cherchent à continuer à établir la discussion initiée par le projet n-power avec la Ville, celle-ci semble pour le moment éviter d'entrer en discussion avec les habitant.e.s ou reporter à plus tard cette discussion. C'est ici qu'on peut identifier une inversion de la dynamique puisque les habitant.e.s proposent leur projet à la Ville. Plutôt donc que de créer une dynamique horizontale le, projet a donc généré une dynamique bottom/up. Cependant, comme dans cette nouvelle dynamique les deux parties ne disposent pas du même pouvoir d'action et de décision, le bottom se trouve bloqué par l'absence de réponse de la Ville.

Dans certains cas, le top semble prêt à soutenir les initiatives du down mais en laissant celui-ci livré à lui-même pour leur mise en œuvre.

Tout au plus, les pouvoirs urbains proposent aux habitant.e.s de réaliser de leur côté les démarches nécessaires et de revenir ensuite vers la Ville pour obtenir un accord officiel et des financements éventuels. L'exemple du fauconnier énoncé plus tôt l'illustre bien, la Ville ne fera pas elle-même les démarches pour trouver et engager un fauconnier par contre elle est prête à financer ce projet si les habitant.e.s le mettent elles.eux-même en place. On peut y voir l'ébauche d'une dynamique bottom/top cependant la Ville conserve l'entièreté du pouvoir décisionnel et de veto sur la proposition, seul le pouvoir d'initiative est accordé aux habitant.e.s.

Paradoxalement, cette inversion de la dynamique peut être perçue chez certains acteurs du bottom comme une déresponsabilisation de la Ville vis-à-vis de certains enjeux du territoire, plus que comme un transfert de compétence avec le bottom.

« Décalages à dépasser pour co-construire »

On le voit, même si des tentatives sont faites d'ouvrir la porte de la Conception de l'urbain à de nouveaux.elles acteur.trice.s, il semble qu'il y ait des éléments qui empêche ses acteur.trice.s de rentrer dans un dialogue constructif et égalitaire. Dans la suite de la discussion, une série de décalages entre le top et le bottom ont été identifiés comme pouvant être des obstacles à une co-conception de l'espace.

Perception du quartier et des enjeux/objectifs

L'image perçue du quartier de l'extérieur est celle d'un quartier difficile avec une population précarisée et beaucoup de vandalisme. Cette image n'est pas forcément fondée. En effet la cheffe du projet de requalification précisait à ce sujet que le taux de criminalité à Droixhe n'était pas plus élevé que certains autres quartiers de Liège.

L'image perçue de l'intérieur du quartier est celle d'un quartier multiculturel et riche avec beaucoup de cohésion sociale. Même si on reconnaît la dégradation de l'état général du quartier et les faits de délinquance qui s'y sont produits, on considère que cela n'a pas affecté la vie quotidienne du quartier qui n'est « pas plus en insécurité que d'autres quartiers ».

Identification des besoins

Le top identifie un besoin en logements et infrastructure pouvant apporter de la mixité fonctionnelle au quartier (commerces, bureaux, services) et valoriser son image auprès des acteur.trice.s externes.

Le bottom identifie le besoin d'espace public pour se rencontrer, des lieux communs de socialisation. Par exemple, des locaux pour les associations ou même l'espace public extérieur qui est pour le moment en chantier.

Temporalité

Les temporalités et les délais envisagés par les habitant.e.s et ceux des services publics ne sont pas les mêmes. La temporalité des habitant.e.s est à plus court terme, voire dans l'immédiateté. Alors que celle des pouvoirs publics est à long terme, sur une planification de plusieurs années. Les volontés des un.e.s et des autres ne se rencontrent pas forcément. Et là où les pouvoirs publiques ont la capacité d'imposer des décisions aux habitant.e.s, c'est plus difficile pour ces dernier.e.s d'imposer les leurs aux pouvoirs publics. En outre, on remarque que certaines des problématiques actuelles identifiées par le bottom trouveraient une solution dans les projets envisagés par la Ville, mais ces projets tardant à être réalisés, les problèmes subsistent.

On voit également une discordance par rapport à la notion d'éphémérité qui est difficile à concevoir pour la Ville qui y voit une responsabilité supplémentaire, un gaspillage de moyens (financiers, temps, ressources) ainsi qu'une incompatibilité avec les (chantiers des) projets futurs et en cours. Le bottom envisage quant à lui l'éphémérité comme un moment positif qui peut voir la mise en place, pourquoi pas autogérée, d'infrastructures légères avec les ressources disponibles en attendant les autres projets, sans mettre en péril ceux-ci.

Rapport au territoire et aux ressources

Les pouvoirs publics via la Conception procèdent par grandes opérations qui adaptent le territoire à l'usage désiré pour celui-ci. Il y a une tendance à la mise en place de neuf qui passe par la recherche des fonds et investisseurs.

Le bottom a plutôt tendance à procéder par évolution et adaptation de son environnement par des petites opérations et a également tendance à adapter ses usages à son environnement. Dans cette optique, la question des ressources disponibles est plutôt une tentative de profiter de ce qui est déjà là (exemple : des pneus en dépôt), de profiter d'opportunités qu'on peut prévoir (exemple : utiliser les arbres distribués par la Ville à la sainte Catherine pour arborer la « friche ») ou tirer partis de ressources disponibles dans le quartier (exemple : faire appel aux commerçant.e.s pour récupérer leurs palettes). Le rapport du bottom à la ressource se traduit par une utilisation plus raisonnée de celle-ci (réutiliser, revaloriser, replanter, prendre soins de l'existant) et montre une capacité à mobiliser l'imagination pour modifier un rapport initial à cette ressource, par exemple en passant du statut de déchet à celui de ressource utilisable.

Échelle du questionnement et de conception des projets

Les pouvoirs publics identifient des problématiques de manière plus globale : à l'échelle de l'agglomération liégeoise pour ce qui est des projets de construction et à l'échelle du quartier pour ce qui est des espaces publics.

Le bottom identifie les problématiques dans leur individualité et pense les solutions de manière plus ciblée (identification d'un problème = mise en œuvre d'une solution), ce qui n'exclut pas qu'il n'y ait pas d'élargissement du spectre du questionnement pour trouver des solutions. Ce type de raisonnement s'apparente davantage à ce que Rob Hopkins (2021) identifie comme « la transition » : « une approche orientée solution basée sur ce que les gens peuvent faire, là

où ils sont, une solution qui s'adapte au lieu et à l'échelle et se déroule dans la joie et la convivialité ».

Traitement des opportunités

Ce décalage dans le rapport aux opportunités peut paraître caricatural tel qu'énoncé ci-dessous, il a simplement pour objectif de témoigner d'une perception des dynamiques que j'ai approchées pendant mon immersion.

Lorsqu'une opportunité arrive via le top, elle est saisie, le processus est accéléré. Il n'y a pas de validation collective, la décision est imposée à certain.e.s sans avoir obtenu le consentement de tous.tes.

À l'inverse, lorsque les opportunités viennent du down, le top temporise, il ralentit ou fait trainer le processus quitte à risquer de perdre l'opportunité ou d'essouffler la dynamique. Le down doit attendre l'approbation officielle du top pour agir et se préoccupe d'obtenir l'accord de tous (à être représentatif de la volonté de tous) ou au moins un consensus avant d'agir. Cette approbation de tous, y compris du top, est difficile voire impossible à obtenir et ralentit ou bloque le processus.

Critères de réussite du projet

Le top évalue la réussite du projet de requalification sur base des enjeux qu'il identifie. Le premier « apporter de la mixité dans le quartier » est dans sa matérialisation sur le territoire perçu par le bottom comme une gentrification inadéquate à la population de Droixhe. Le second « changer l'image du quartier » est évalué via l'intérêt que manifestent les investisseur.seuse.s. qui témoigne du fait que l'image du quartier vu de l'extérieur, du moins par les investisseur.seuse.s, change et s'améliore.

Pour autant, cela ne signifie pas que le projet soit perçu positivement de l'intérieur dans l'immédiat. En effet, la situation de chantier généralisé du quartier depuis plusieurs années, les projets de grande ampleur qui s'y installent et modifient le statut de celui-ci, et la perplexité vis-à-vis de certaines des nouvelles constructions suggèrent plutôt que la situation vécue par les habitant.e.s du quartier s'est détériorée.

Pistes de réflexion pour la co-conception de l'espace commun

Dans cette avant dernière étape de la discussion, il est proposé de réfléchir un instant encore sur la notion de co-construire l'espace commun et donc de la co-conception de celui-ci. Jusqu'ici, nous avons pu constater que bien qu'on puisse déjà parler de certaines formes de co-construction de l'espace urbain, il semble que dans notre cas d'étude on ne soit pas encore parvenu à ce que cette co-construction soit le fruit d'une co-conception égalitaire entre les différents acteur.trice.s que nous avons identifiés. Nous venons de mettre en évidence une série de décalages entre le top et le bottom qui peuvent déjà constituer des pistes de réflexion.

Avant d'aller plus loin, il semble intéressant de se saisir du concept de « pensées libertaires » et d'« écologie libertaire » de Damien Darcis (2022). La première consiste en l'idée qu'une collectivité (humaine) épanouie est une collectivité dans laquelle chaque individu doit pouvoir avoir prise sur son cadre de vie. La seconde consiste à repenser les grands enjeux écologiques en donnant « les moyens aux gens d'intervenir sur leur milieu de vie, de repenser collectivement la façon dont on pourrait se rapporter aux espaces » (Darcis, 2023). D. Darcis suggère que la question spatiale ne devrait dès lors pas être uniquement une affaire de spécialistes. Cette hypothèse est sous-tendue par l'idée que chaque individu est doté d'une intelligence à penser son milieu. Darcis attire également notre attention sur la puissance du conflit qui produit lui aussi de l'intelligence collective notamment pour penser ce milieu. C'est ce qu'illustre les conflits d'usages que nous avons pu observer sur la « friche », un désaccord entre

des individus concernant des usages (officiels ou non officiels) qui y prennent ou vont y prendre place génère une réflexion sur le milieu.

Pour le philosophe, « la démocratie serait d'organiser ce conflit de sorte qu'il soit productif » (Darcis, 2022). Le conflit, entendu comme un désaccord et non une lutte, devient alors l'outil de la production d'un monde commun ou d'un espace commun entre des personnes ayant de représentations de mondes différentes, telle que les différents profils d'acteur.trice.s identifiés précédemment (top, bottom et intermédiaires).

Le propos met en évidence le lien entre les enjeux écologiques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui et notre rapport à l'espace qui sous-tend la conception de celui-ci et donc les modalités de cette conception. Nous pouvons retenir dans notre réflexion sur les co-concepteur.trice.s qu'une piste résulte peut être pas chercher à ce que tous.tes les acteur.trice.s conçoivent ensemble d'une seule et même voix l'espace commun mais bien accepter que plusieurs visions se confrontent.

Si nous acceptons le « conflit » de Darcis comme un élément positif, le propos de cette avant dernière étape de discussion vise toutefois à éclairer sur l'existence de co-concepteur.trice.s de l'espace. Si celle-ci ne se traduit pas par une seule et même conception mais bien par ce que nous avons interprété par la conception et la Conception, nous pouvons nous essayer à trouver une complémentarité entre les deux. En effet, l'une et l'autre ne semble pas avoir de volonté intrinsèque à s'opposer ou à nuire à l'autre. Et peut-être qu'au sein de la Conception, il y a un espace/temps qui se dégage comme une opportunité de laisser émerger la conception. Cet espace-temps, c'est celui que nous avons tenté de définir avec la notion de l'espace commun.

Aussi dans cette optique de complémentarité des conceptions, les décalages que nous avons identifiés pourraient peut-être être interprétés davantage comme des pistes à approfondir pouvant nourrir cette complémentarité que comme des obstacles à dépasser.

Si la conception ne peut s'inscrire dans les codes et règlements de la Conception institutionnelle, peut-être celle-ci doit-elle davantage se comprendre dans une optique de conception négociée, qui ne soit ni autorisée ni prohibée mais s'installe comme une conception tolérée par la Conception pendant l'espace-temps du commun. Une sorte d'accord implicite entre les acteur.trice.s du top, du bottom et intermédiaires.

Cécile Mattoug (2021) peut probablement nous apporter une piste de compréhension quant à cette notion de conception tolérée via sa définition de ce qu'est une « occupation tolérée » du territoire dans le cadre de ses recherches sur les friches urbaines. Pour l'auteure, une occupation est qualifiée de tolérée lorsque « la production urbaine agit à la manière d'une police sur le territoire en définissant la durée des lieux de vie et des trajectoires des personnes qui les occupent » (Mattoug, 2021). L'occupation est tolérée mais ni encouragée ni planifiée. Elle fait partie de la « géographie du laisser-faire et des niveaux de tolérance des pouvoirs publics » (ibid.). En se calquant sur cette définition, la conception tolérée sur l'espace-temps du commun pourrait donc se comprendre comme une conception qui ne serait pas encouragée ni planifiée par les pouvoirs urbains mais dont le cadre temporel serait imposé par ceux-ci. On pourrait ajouter à cette compréhension une limitation par les autorités urbaines des traces laissées sur le territoire par cette conception (si on veut tenir compte du fait de ne pas mettre en péril de futurs projets).

Envisager la conception de cette manière signifie qu'il faut également réenvisager les rapports et la communication entre les différent.e.s acteur.trice.s. D'autres modalités et outils que ceux que nous connaissons aujourd'hui dans la Conception semblent également nécessaires pour pouvoir interagir entre acteur.trice.s intéressé.e.s par la question spatiale. Nous n'avons pas le temps dans le cadre de cette discussion d'approfondir ces questions, nous prendrons néanmoins quelques lignes pour relater de nos observations.

Trouver les bons acteur.trice.s relais

Les acteur.trice.s relais sont peu présent.e.s dans la Conception actuelle, certain.e.s tentent de combler ce manque même si cela ne fait pas partie de leur attributions officielles. Comme c'est le cas des travailleuses Ville. Cependant, on voit que ces acteur.trice.s éprouvent des difficultés éthiques et un manque de compétences pour incarner ce rôle. Certain.e.s sont officiellement chargé.e.s par le top mais ne peuvent pas être considérés comme neutres dans les échanges.

Trouver de meilleurs outils pour communiquer

Nous l'avons remarqué pendant l'immersion, certains outils utilisés aujourd'hui par les différents acteur.trice.s ne semblent pas pouvoir assurer une compréhension entre eux-ci. Chacun ne donne pas de crédit aux mêmes outils, certains sont jugés désuets, certains incompris, d'autres encore inexistant, certains deviennent même contraignants. Le plan ou le schéma urbanistique par exemple, outils classiques de l'architecte/urbaniste ne semble pas être les outils adéquats pour communiquer avec les autres profils d'acteur.trice.s, que ce soit au sein du top ou du bottom. On peut dégager quelques pistes qui semblent faire consensus comme la photo aérienne qui parle davantage au bottom ou la maquette, qui permettent visiblement une meilleure projection dans l'espace connu. On remarque également que concevoir en présence physique de l'autre et du territoire produit une meilleure adéquation entre les concepteur.trice.s et une meilleure adéquation du projet avec le territoire ainsi qu'une envie de co-construire avec et pour l'autre. Suite à mon immersion et aux échanges et moments partagés avec les habitant.e.s et Lucie Lefebvre, je ne peux finir ce bref exposé sur les d'outils sans faire référence à l'« outil convivial » de Ivan Illich (1973) pour qui « l'outil doit être un vecteur de convivialité, c'est-à-dire qu'il permet à l'humain de s'autonomiser et de faire communauté ».

Enfin pour terminer cette avant-dernière partie, on peut envisager que cette complémentarité trouvée entre Conception et conception aboutisse à faire évoluer une conception qui serait commune, l'une prenant appui sur l'autre pour penser le territoire de manière connectée et co-évolutive. Encore une fois, nous n'aurons pas le temps de développer davantage le propos, libre à chacun donc de se projeter dans l'idée et de se l'approprier.

3.6. En guise de conclusion : La place de l'architecte

Historiquement, avec l'apparition de l'urbanisme au 19^{ème} siècle, la profession des architectes s'est progressivement « structurée en forte dépendance avec l'État [...], malgré leur statut libéral, iels se positionnent d'abord comme les garants de la dimension esthétique de l'espace bâti. » (Zetlaoui-Léger, 2022)

Aujourd'hui via diverses formes émergentes de manières de concevoir le territoire telles que l'urbanisme temporaire ou transitoire, ou encore via l'appellation de collectifs d'architectes qui diversifient leur activité de conception, on voit que ce positionnement cherche à évoluer. Certain.e.s architectes semblent vouloir s'émanciper de cette dépendance à l'état et de cette posture esthétique pour se mettre davantage au service de milieux et de leurs habitant.e.s.

Pendant cette recherche, j'ai eu l'occasion de rencontrer ou d'approcher des profils divers d'architectes qui pratiquent de manière différente leur profession vis-à-vis d'un même territoire. Iels ne se trouvent pas toujours aux côtés des même acteur.trice.s.

Certain.e.s s'allient ou se mettent au service du top et des investisseur.seuse.s. Cette posture peut dans certains cas donner lieu à des conflits éthiques pour l'architecte dans le cas d'un désaccord entre une commande externe et des principes internes. Certain.e.s mettent alors en place une échelle de principes pour permettre de rester aux plus proche de ceux-ci tout en parvenant à concevoir un projet pour le commanditaire. Cette échelle est la suivante : informer/ tenter le compromis / « s'asseoir sur ses principes » ou refuser de participer.

Certain.e.s exercent leur profession au sein du top. Dans ce cas-ci, on peut parfois remarquer une frustration d'être soumis à l'institution dont dépendent les décisions. Certain.e.s tentent également de faire bouger les modalités de la Conception par l'intérieur même si c'est un processus lent et énergivore.

Certain.e.s décident ou se voient de manière imprévisible entrer dans le débat de la Conception via la porte du bottom. Comme ça a été le cas de Justine et le mien qui nous sommes retrouvées plus ou moins fortuitement engagées dans cette question de la « friche » de Droixhe. Certain.e.s architectes décident de se saisir de manière plus engagée de ces questions dans leur pratique de la profession donnant lieux à des façons de concevoir le territoire telles que l'urbanisme temporaire engagé ou transitoire que nous avons déjà mentionné précédemment.

Toutes ces postures induisent forcément une mise en question de l'architecte en tant qu'individu.

Au côté de qui se placer pour rester au plus proche de ses principes ? A-t-iel le choix de se positionner ou est-iel contraint par certains facteurs (financiers, responsabilité, engagement, etc.) de se « rallier » à l'un ou l'autre ? Faut-il accepter de concevoir des choses avec lesquelles nous ne sommes pas en accord ? Via quel chemin peut-iel faire entendre une voix politique ?

Plus tôt dans cette discussion, nous avons mis en avant plusieurs type d'acteur.trice.s intermédiaires de la conception : l'allié, l'« outil », le satellitaire et le relais. Une observation de ses acteur.trice.s dans ce cas d'étude montre une absence de la profession d'architecte parmi celle.eux qualifiés de « relais ». Actuellement à Droixhe, il semble que les architectes soit amené.e.s à se positionner du côté du top ou de celui du bottom.

Des architectes relais

Nous l'avons vu, certains projets de conception initiés par le top tentent de mettre en place une collaboration entre le bottom et le top notamment via l'intermédiaire d'architectes. Cette tentative semble pour le moment montrer des limites quant à sa capacité à s'émanciper de l'institution dont elle dépend.

J'ai moi-même peut être incarné un rôle de relais ayant un œil orienté sur la conception de l'espace du fait de mes études. J'ai eu l'occasion de rencontrer des acteur.trice.s du top et du bottom et de faire transiter des informations jugées légitimes entre les deux côtés. Nul doute que mon statut d'étudiante aura facilité mes échanges avec l'un et l'autre des partis et m'aura permis d'obtenir des informations ou documents qui pourrait être plus difficiles à obtenir sans ce statut. Toutefois, en incarnant ce relais, j'ai déjà pu sentir l'utilité que pouvait avoir un profil de ce type pour permettre des échanges entre le top et le bottom.

Cette notion de l'acteur.trice relais pause évidemment des questions quant aux modalités de l'exercice de la profession aujourd'hui. Ces modalités semblent incompatibles avec une telle activité d'architecte relais (dépendance à une institution, nécessité d'assurer une source de revenu, etc.) qui place dès lors cette activité au rang de pratique accessible seulement à certains profils ayant peu de contraintes ou à au rang de pratique militante annexe d'une pratique plus conventionnelle. *Dans quelle mesure le profil d'architecte relais pourrait-il évoluer vers une pratique reconnue ? sous quelles conditions ?* Ce sont des questions sur lesquelles nous seront peut-être amené.e.s à nous questionner dans un futur proche.

Ma position dans tout ça. Au début, j'ai probablement pensé un instant que mon rôle pourrait être différent de celui des autres acteurs. Qu'en tant que pseudo architecte, mais pas encore contrainte par la profession, je pourrais être la clé de voûte qui permette à la situation d'évoluer. Je me suis rapidement remise à ma place. J'ai en réalité pris conscience qu'il n'y a pas UNE clé de voûte qui solutionne le problème ni même une seule manière de concevoir cette voûte mais bien un ensemble de pièces qui peuvent mener à des voûtes différentes qui tiennent toutes debout. J'ai été une actrice

au même titre que tous.tes les autres dans ce processus. Mon rôle a peut-être été plutôt celui d'un messenger informé sur le sujet et intéressé servant de relais supplémentaire pendant quelques mois entre deux mondes, le top et le down, qui semblent éprouver des difficultés, toujours à l'heure actuelle ou la participation citoyenne prend de plus en plus de crédit, à trouver les modalités pour entrer en interaction.

Il semble évident qu'il y a bien une place pour l'architecte et qu'aucun.e.s des autres acteur.trice.s n'entend se substituer à celui.celle-ci dans la conception, néanmoins il semble également évident que l'architecte n'a pas et ne doit pas avoir le monopole de l'expertise spatiale. En outre, la conception initiée par les habitant.e.s nous invite en tant que concepteur.trice.s « expert » à nous pencher sur notre propre approche de la conception urbaine.

Plutôt que de continuer à être principalement les concepteur.trice.s de nouveaux espaces en mettant en œuvre toujours plus de ressources, l'apport de l'architecte ne devrait-il plutôt se situer justement dans une capacité à percevoir le potentiel existant dans une stratégie d'amélioration par l'action minimale ?

On le voit cette ouverture à d'autres concepteur.trice constitue aussi une source d'enrichissement pour notre manière d'être concepteur.trice.s.

Plutôt donc que de chercher à entretenir une exclusivité de la conception par quelques acteur.trice.s initié.e.s, comment pouvons-nous en tant qu'architecte faciliter l'ouverture de cette discipline à d'autres acteur.trice.s intéressé.e.s par celle-ci ? Et ce, peu importe la posture qu'on décide de prendre (top, bottom, intermédiaire).

Plutôt que de parler de rôle ou de place de l'architecte, qui induirait peut-être une notion de nécessité de celui.celle-ci, on préférera parler d'apport ou de valeur ajoutée de l'architecte.

Quel peut être l'apport de l'architecte à telle ou telle situation de conception ? Comment peut-iel mettre à disposition d'une cause ses compétences ?

Un aspect de cette valeur ajoutée pourrait se trouver dans une capacité à chercher comment la conception et la Conception pourraient évoluer en symbiose.

Co-construire en tant qu'architecte. On ne dispose peut-être pas encore des bons outils pour le faire mais c'est en essayant et en tâtonnant aux côtés de celles et ceux qui essayent déjà, à l'instar de Lucie Lefèbvre l'architecte, des travailleuses Ville, et d'autres encore, qui n'hésitent pas à prendre des risques et à sortir de leurs attributions, que nous aurons le plus de chance de trouver le moyen d'y parvenir.



4. Bibliographie

Articles

1. Anadón, M., & Guillemette, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive. *Recherches qualitatives*, 5(1), 26-37.
2. Beaudet, G. (2016). Naissance et développement de l'urbanisme : Jalons. Dans *Presses de l'Université de Montréal eBooks* (p. 11-20).
<https://doi.org/10.4000/books.pum.280>
3. Braudel, F. (1987). Histoire et Sciences Sociales : La longue durée. *Réseaux*, 5(27), pp. 7–37. <https://doi.org/10.3406/reso.1987.1320>
4. Costes, L. (2010). Le droit à la ville de Henri Lefebvre : quel héritage politique et scientifique ? *Espaces et sociétés*, n° 140-141(1), pp. 177-191.
<https://doi.org/10.3917/esp.140.0177>
5. Dumez, H. (2011). Qu'est-ce que la recherche qualitative ? *HAL (Le Centre pour la Communication Scientifique Directe)*. <https://hal.science/hal-00657925>
6. Frankignoulle, P. (2009). Urbanisme et architecture à Liège 1960-1970. *Cahiers de l'Urbanisme*, 38-45. <https://orbi.uliege.be/handle/2268/130637>
7. Gardesse, C. (2013). 4. Responsables politiques et professionnels de l'urbain face aux expertises de citoyens : la concertation sur le réaménagement des halles de Paris (2003-2010). Dans *Presses universitaires de Rennes eBooks* (p. 65-74).
<https://doi.org/10.4000/books.pur.71259>
8. Harribey, J. (2011). Le bien commun est une construction sociale. Apports et limites d'Elinor Ostrom. *Alternatives économiques*, n° 49(1), pp. 98-112.
<https://doi.org/10.3917/leco.049.0098>
9. Jourdain, É. (2023). Au-delà du marché et de l'État ? Elinor Ostrom et l'institution des communs. *Revue du MAUSS semestrielle*, n° 61(1), 37-52.
<https://doi.org/10.3917/rdm1.061.0037>
10. Mattoug, C (2021). La friche urbaine, terre d'exploration du désordre et de l'informel ? Contribution d'une approche ethno-géographique des friches urbaines à une poétique de l'urbanisme , *Textes et contextes* [En ligne], 16-2. <http://preo.u-bourgogne.fr/textesetcontextes/index.php?id=3296>
11. Martin, J-M. (2006, 1 décembre). Une géographie critique de l'espace du quotidien. L'actualité mondialisée de la pensée spatiale d'Henri Lefebvre.
<https://journals.openedition.org/articulo/897>

12. Pradel, B. (20219, 11 décembre). L'urbanisme temporaire, transitoire, éphémère, des définitions pour y voir plus clair. *Medium*.
<https://medium.com/anthropocene2050/lurbanisme-temporaire-transitoire-%C3%A9ph%C3%A9m%C3%A8re-des-d%C3%A9finitions-pour-y-voir-plus-clair-4a94f7916dfb>
13. Schmitz, S. (2012). Un besoin de territoire à soi : quelques clés pour un aménagement des espaces communs. *BELGEO*, 1-2, pp. 72-81.
<https://doi.org/10.4000/belgeo.6627>
14. Zetlaoui-Léger, J. (2022). Urbanisme participatif. In G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, G. Gourgues, S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart* (2ème édition). GIS Démocratie et Participation.
15. SÉAUX, J., « L'évolution de la distribution et de l'implantation des logements à Liège depuis 1920 », in CRAPPE, C. (dir.), *Habiter*, n°18-19, avril 1962, p. 113.

Livres

16. Darcis, D. (2022). *Pour une écologie libertaire : Penser sans la nature, réinventer des mondes*. ETEROTOPIA France.
17. Illich, I., Giard, L., & Bardet, V. (1973). *La convivialité*. Paris: Editions du Seuil.

Mémoires de fin d'étude

18. Istasse, S.(2015). DROIXHE : DÉMOLITION D'UN MANIFESTE D'ARCHITECTURE MODERNE. PAROXYSMES DU DÉSESPOIR POUR UN AVENIR MEILLEUR ?[Mémoire de master, ULiège]

Articles de presse

19. Hiernaux, M. (2023). Le Conseil d'administration de la SNCB approuve le plan de transport 2023-2026. *la SNCB*. <https://press.sncb.be/le-conseil-dadministration-de-la-sncb-approuve-le-plan-de-transport-2023-2026>
20. CASTRO, R., DENISSOF, S., *[Re]Modeler, métamorphoser*, Paris, Le Moniteur, 2005, p.172.
21. *La requalification du quartier de Droixhe*. (2023). Ville de Liège.
<https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/a-venir/la-requalification-de-droixhe>
22. *Pour que Droixhe redevienne une vrai Cité radieuse* (2009, juin). Journal de Liège.
<https://www.yumpu.com/fr/document/read/59479405/votre-journal-de-liege-de-juin-2009>

23. *Transformation de l'E25/A25 en boulevard urbain*. (2023). Ville de Liège. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/avenir/transformation-de-le25-a25-en-boulevard-urbain>
24. *Un jour dans l'info: 22 septembre 1989, prise d'otages surréaliste à Tilff* - rtbf.be. (n.d.). RTBF. <https://www.rtb.be/article/un-jour-dans-l-info-22-septembre-1989-prise-d-otages-surrealiste-et-en-vol-de-billets-a-tilff-9963788>
25. Schreuer, F. (2017, 14 avril). Une « Porte Nord » en mal de définition. *urbAgora asbl*. <https://urbagora.be/interventions/articles-de-revues/une-porte-nord-en-mal-de-definition.html>

Rapports

26. Collectif 11H22. (2021) *Présentation du projet N-Power*.
27. Collectif de l'Etang (2021) *Rapport d'évaluation du Projet N-power*.

Conférences

28. Degré, A. (2023, 16 février). *Du sol naturel au sol urbain*. Liège, Belgique.
29. HEIDEGGER M. (1958), *Essais et conférences*, Paris, Gallimard.

Sites internet

30. Conseil de quartier de Bressoux Droixhe. (2007, 19 mars). *Le nouveau visage de Droixhe se dessine*. Skyrock. <https://bressouxdroixhe.skyrock.com/753749888-Le-nouveau-visage-de-Droixhe-se-dessine.html>
31. Interregemr.eu, <https://www.interregemr.eu/projets/n-power-fr>
32. *Projet Interreg EMR N-POWER*. (s. d.). Ville de Liège. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/quartiers/bressoux-droixhe/projet-interreg-emr-n-power>
33. *Urbanisme — Liège*. (2023). Ville de Liège. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/services-communaux/urbanisme>
34. Valeur Foncière. (s. d.). *Valeur foncière : principe et définition*. <https://www.valeurfonciere.fr/>
35. Ville de Liège. (2022, 28 janvier). *Projet Interreg EMR N-POWER - « Autour de l'étang » et « J'écris dans la ville »* [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=WKSY3QHkQ8>

36. Warzée, C. (2018, juillet 17). *Le quartier de Droixhe à ses débuts*. Histoires De Liège. <https://histoiresdeliege.wordpress.com/2014/02/17/le-quartier-de-droixhe-a-ses-debuts/>
37. Wikimedia. (2023). Droixhe. *fr.wikipedia.org*. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Droixhe>
38. *108 logements droixhe*. (2023). Ville de Liège. <https://www.liege.be/fr/vie-communale/projet-de-ville/grands-projets/realisations/108-logements-a-droixhe>

Autres

39. Gouyen, A-S.(2021, 4 août). Les Archi.culteurs de savoir-faire/l'artisanat (ep.02) [épisode audi podcast]. In *Les Archi.culteurs*.
40. Hopkins, R. (2021, 24 septembre). Rob Hopkins : Et si. . . on libérait notre imagination pour créer le futur que nous voulons ? [Vidéo]. YouTube. <https://www.youtube.com/watch?v=fjsWqfwKIJw>
41. *La fabrique urbaine # 61 - Damien Darcis*. (2023, 2 février). SoundCloud. <https://soundcloud.com/user-534695513/la-fabrique-urbaine-61-damien-darcis>
42. *Par oui-dire - façons de voir : la collection Architecture de janvier*. (2023, 26 janvier). <https://auvio.rtbf.be/media/par-oui-dire-facons-de-voir-la-collection-architecture-de-janvier-2990875>

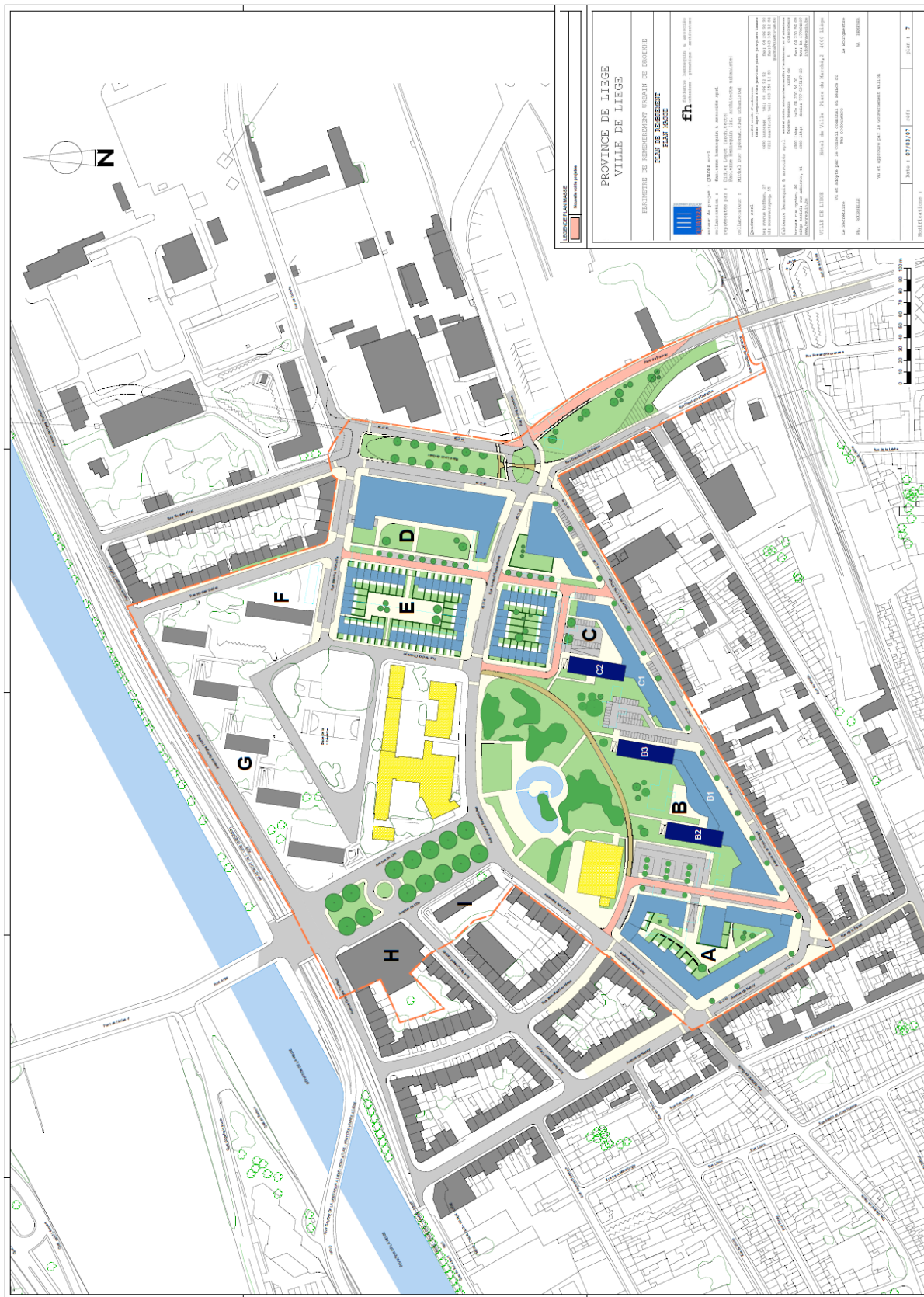
5. Annexes

Annexe 1 : Échelle de la participation de Sherry R. Arnstein (1969)



* Sherry R. Arnstein (1969) « a ladder of citizen participation » dans l'article de J. Donzelot et R. Epstein - *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, publié dans *Esprit* (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n°326, 2006-pp.5-34

Annexe 2 : Plan de Remembrement Urbain, 2007, Document recueillis via l'intermédiaire du fonctionnaire délégué au SPW Aménagement du territoire et urbanisme & article du journal de Liège (juin 2009)



Annexe 3 : Plan de la Plaine de Droixhe dessiné par l'atelier CHORA.

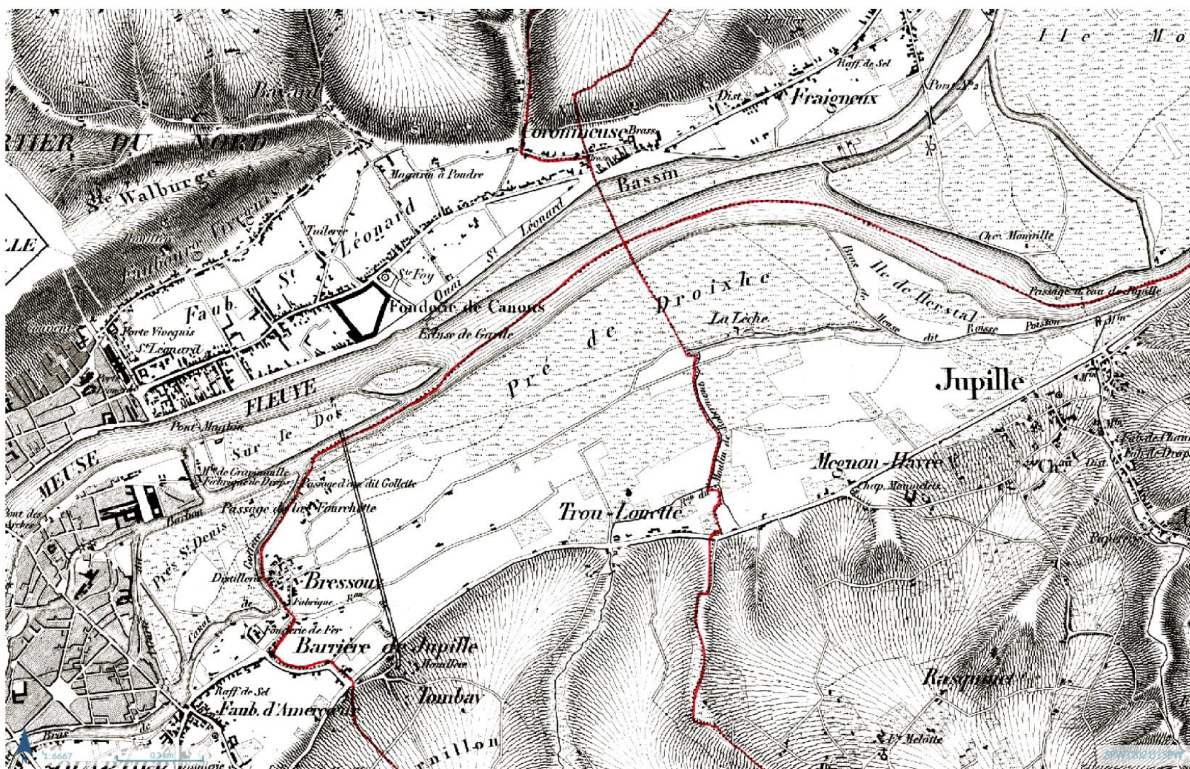


Annexe 4 : Cartes de Ferraris (1770-1778)



<https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Annexe 5 : Cartes de Vandermaelen 1846-1854



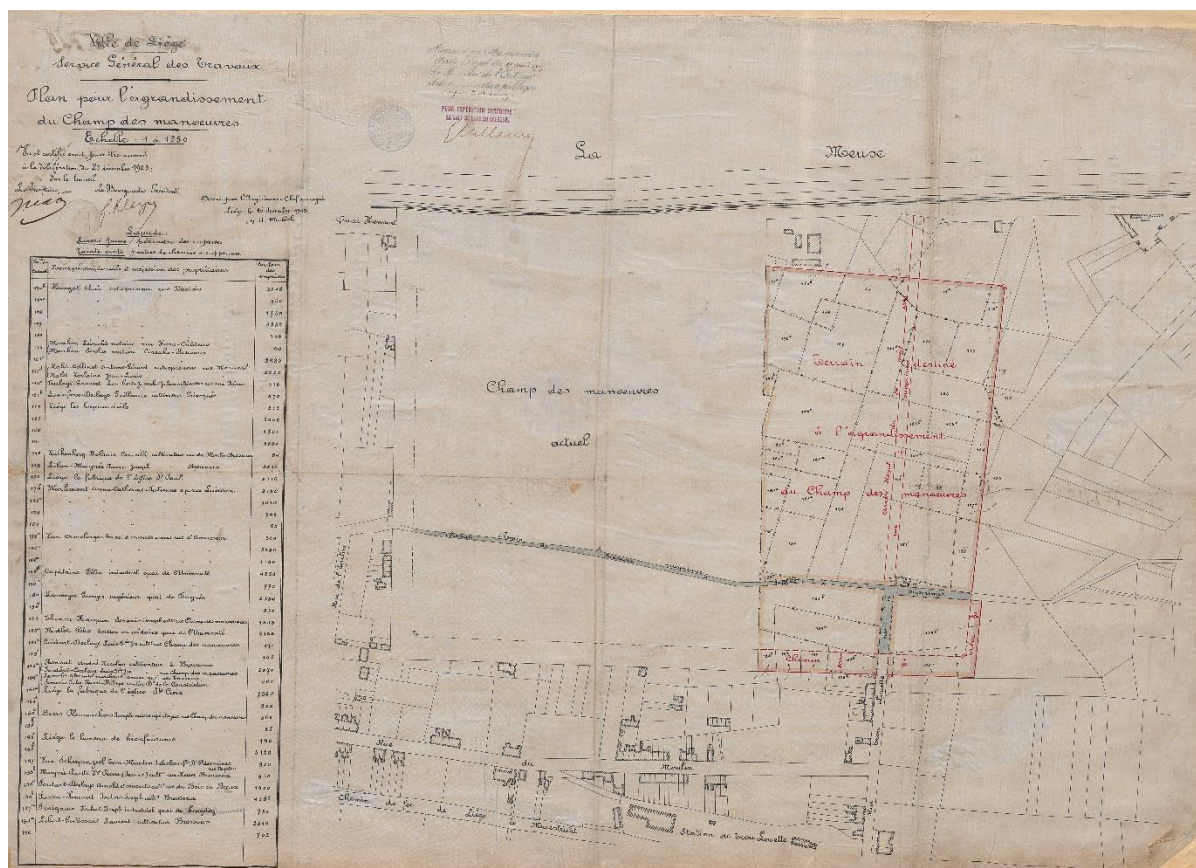
<https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Annexe 6 : Carte du dépôt de la guerre (1865-1880)

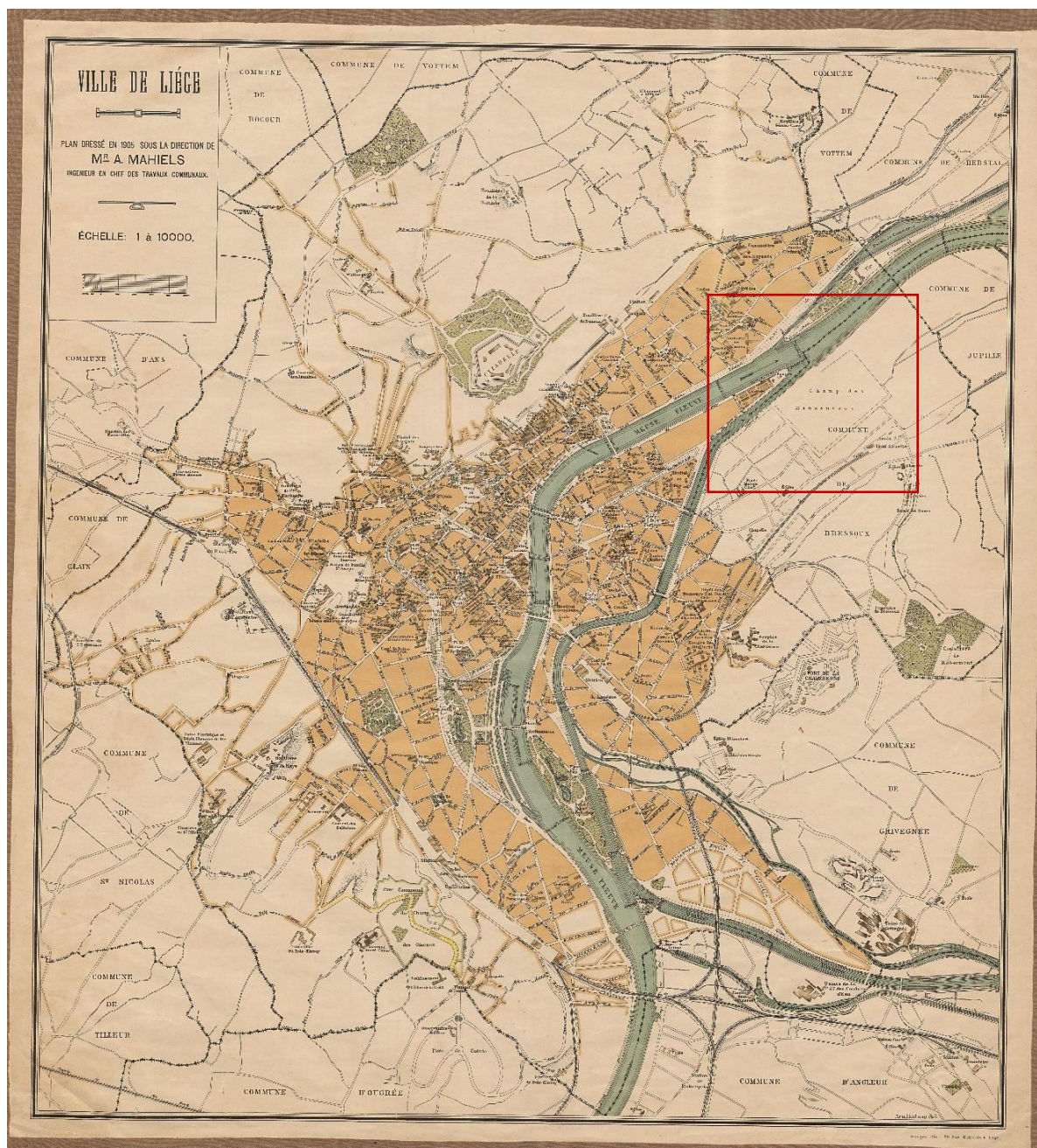


<https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

Annexe 7 : Plan d'agrandissement du Champ des Manœuvres de 1903, plan provenant Département de l'urbanisme de la Ville de Liège.



Annexe 8 : Plan de la Ville de Liège 1905, plan provenant Département de l'urbanisme de la Ville de Liège.

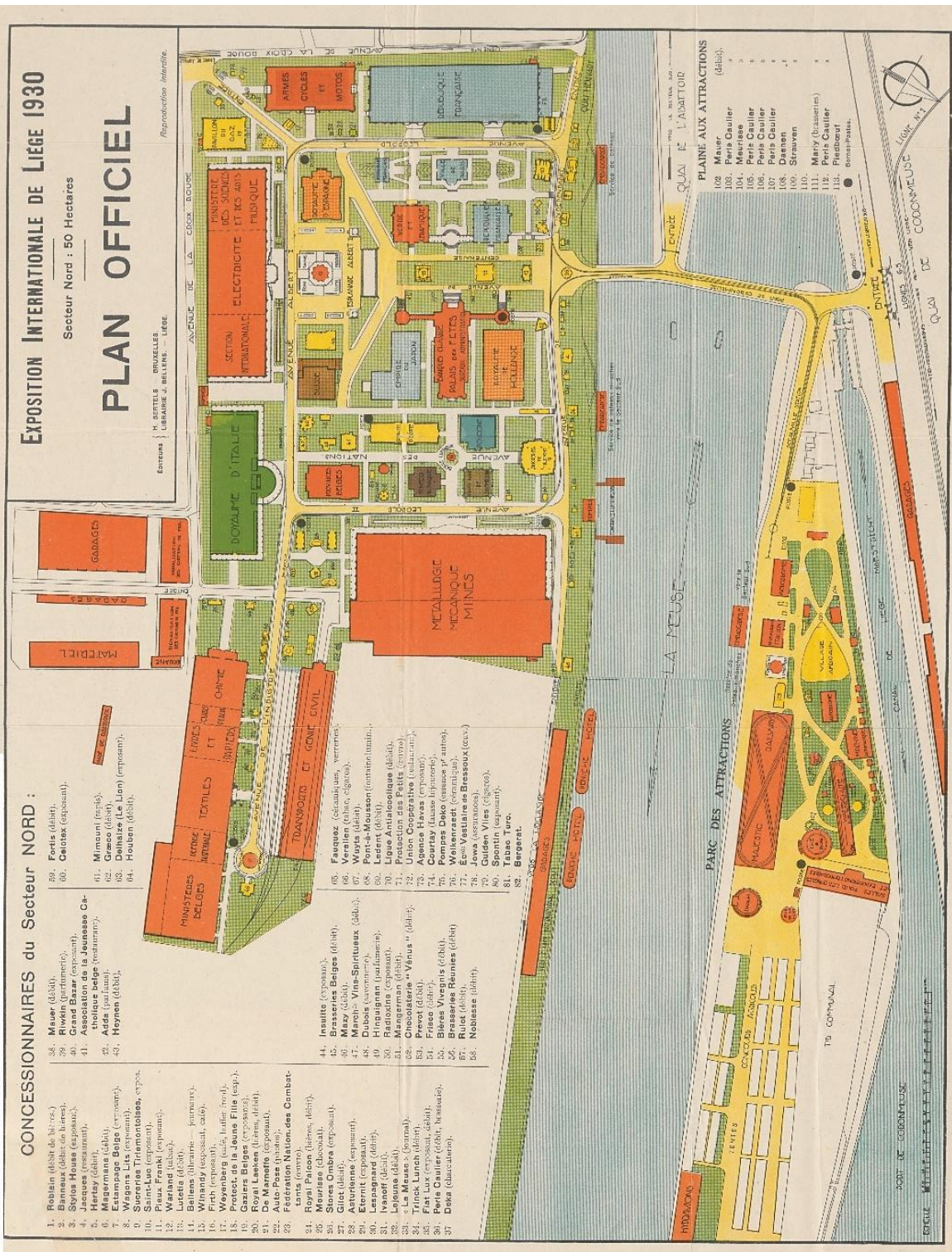


Annexe 9 : Plan du plan de création d'un quartier au champ des manœuvres, 1928, approuvé royal. Plan issu des archives du département de l'urbanisme de la Ville de Liège.



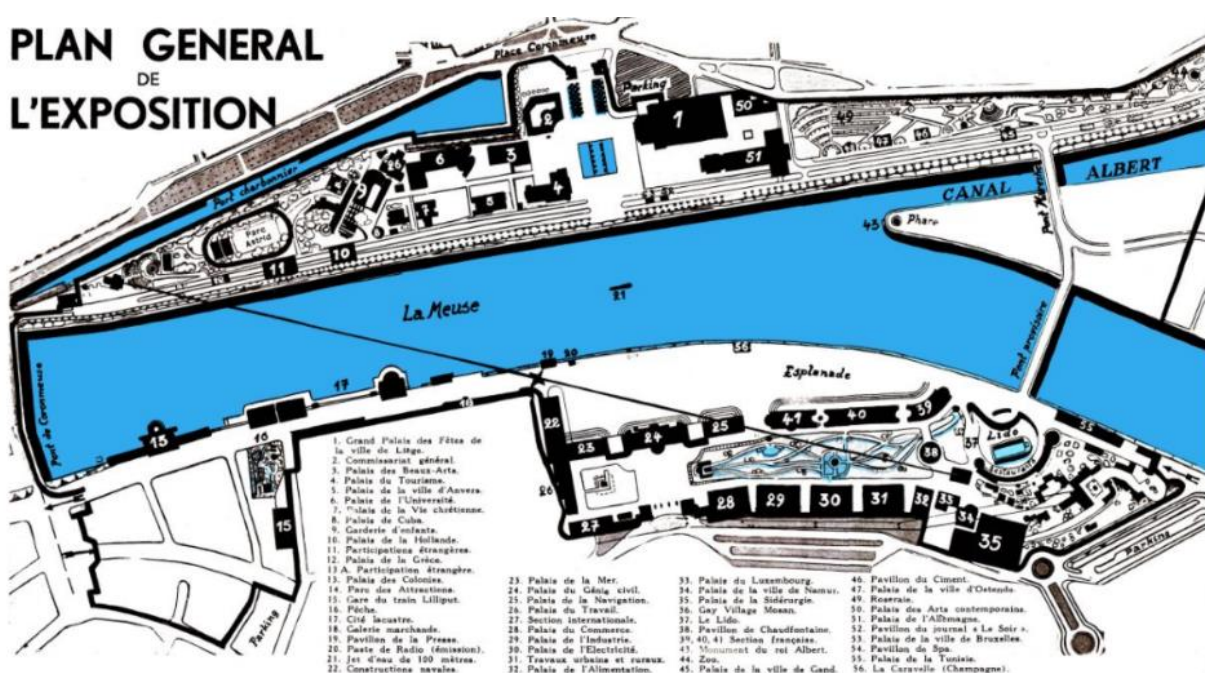
Annexe 10 : Plan de l'urbanisation de la plaine lors de l'Exposition internationale de 1930 consacrée principalement à la grande industrie et aux sciences. Plan issu des archives du département de l'urbanisme de la Ville de Liège.

Copyright archives de la Ville de Liège



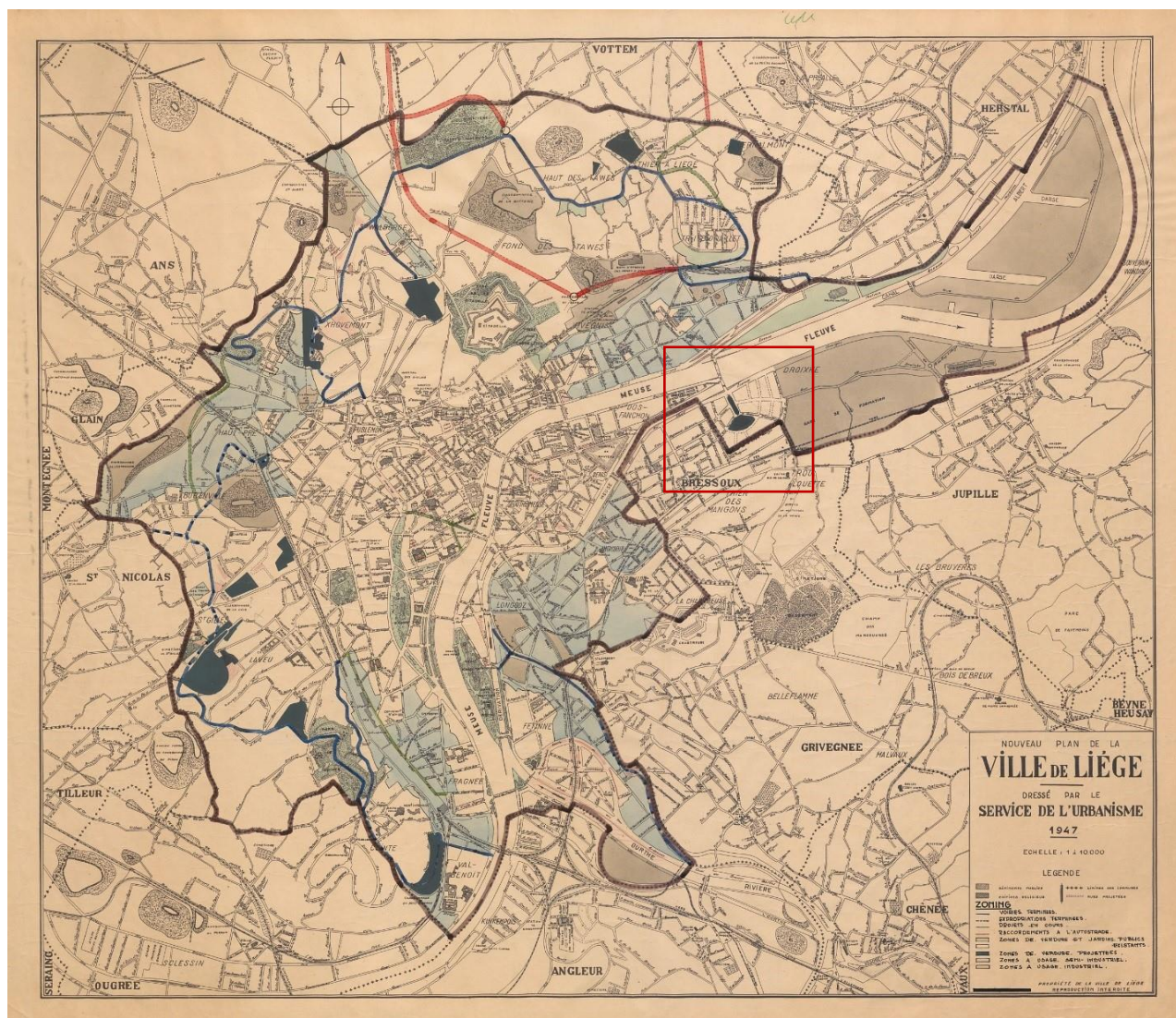
Annexe 11 : Plan de l'exposition universelle de 1939 sur le thème de la technique de l'eau.

PLAN GENERAL DE L'EXPOSITION

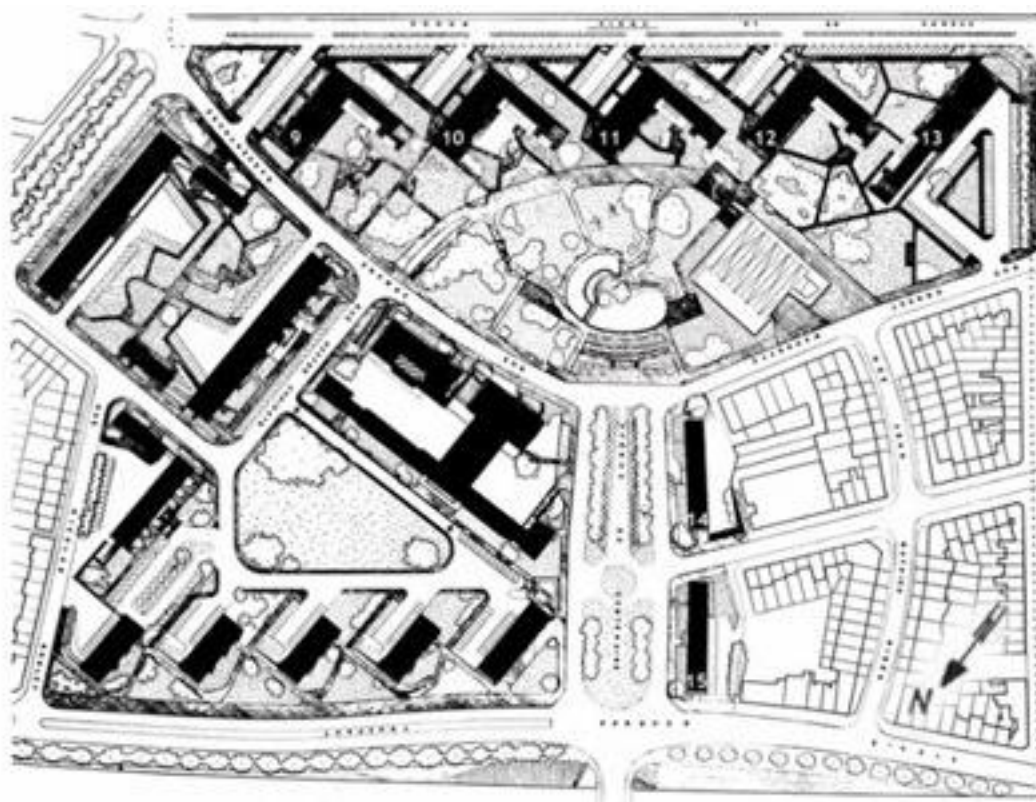


https://fr.wikipedia.org/wiki/Exposition_internationale_de_la_technique_de_l'eau_de_1939

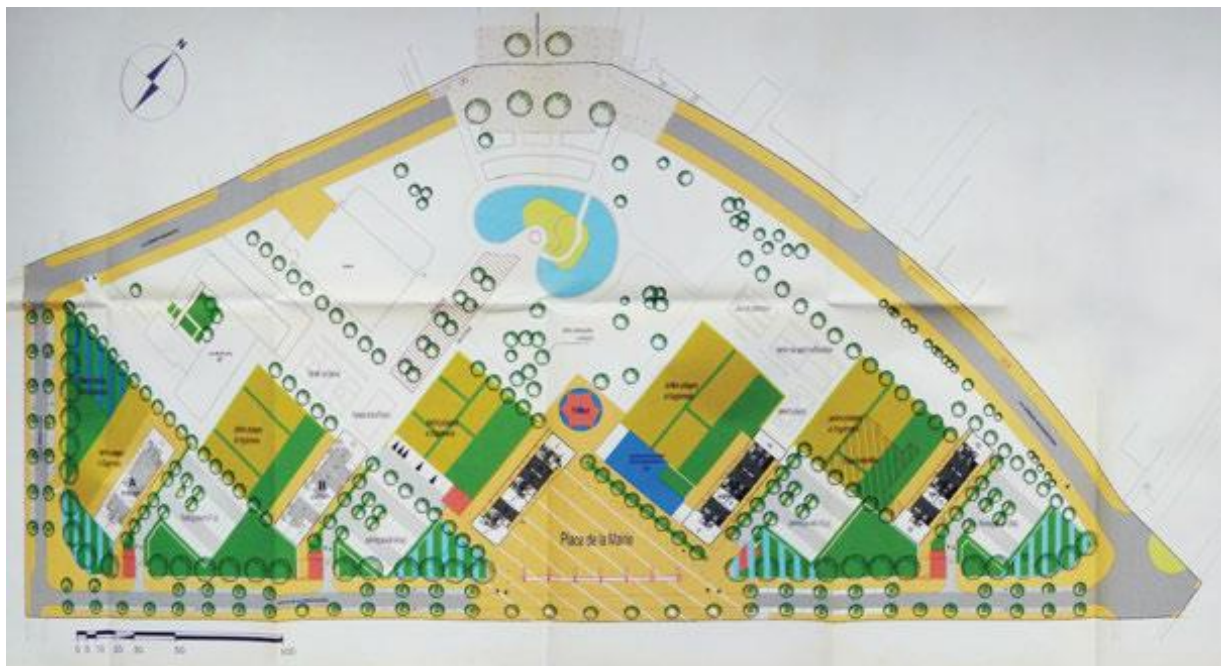
Annexe 12 : Nouveau plan de la ville de Liège par l'ÉQUERRE 1947, première trace du tracé actuel de la plaine. Plan issu des archives du département de l'urbanisme de la Ville de Liège.



Annexe 15 : Plan de masse du projet d'EGAU, publié dans la revue « Habiter » (avril 1962)



Annexe 16 : Plan masse et élévation du projet d'association Droixhe 2005/ Castro-Denissov , Aménagement urbanistique du secteur Croix-Rouge. Plan issu des archives de La Maison Liégeoise.



Annexe 17 : Élévation association Droixhe 2005/ Castro-Denissov. Document issu de la revue [Re]Modeler, Métamorphoser (2005).



Annexe 18 : Master Plan & plan de la phase intermédiaire du projet A par le bureau Altiplan.



<https://www.altiplan.eu/projet/residential-units-droixhe/>



Annexe 19 : Image virtuelle du projet de Ghelamco pour le Square Micha



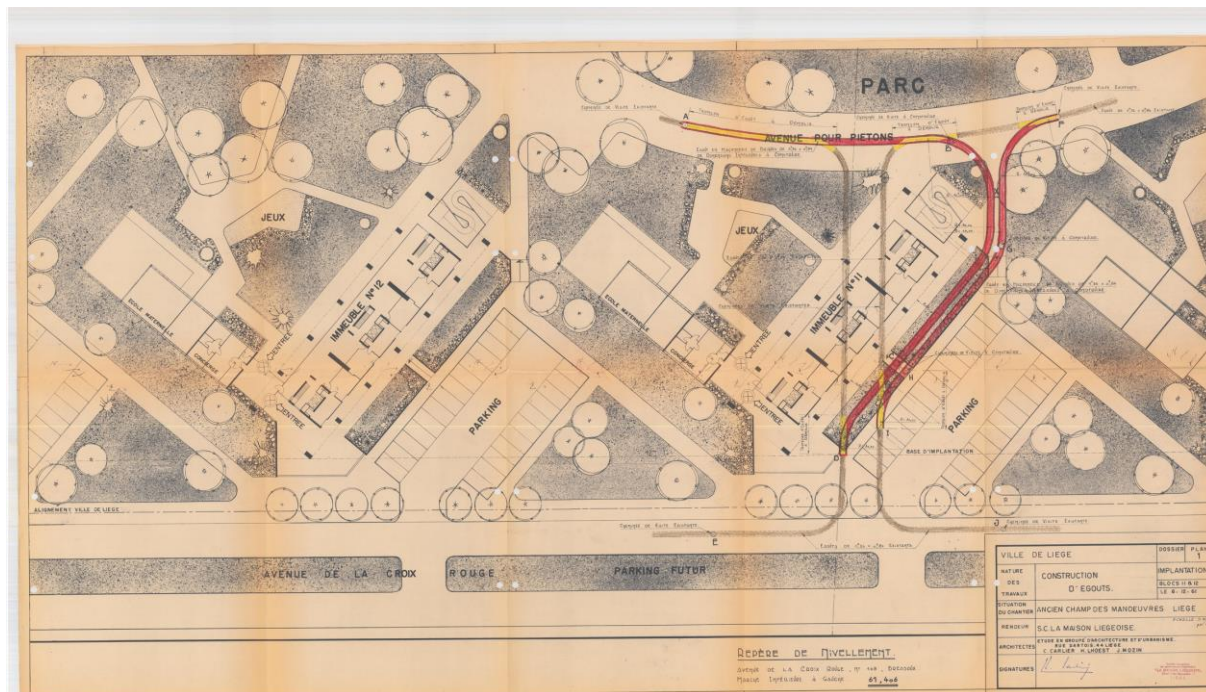
<https://www.ghelamco.com/fr/news-press/300-new-residences-in-droixhe-liege/>

Annexe20 : Parcellaire cadastral en vigueur depuis 2021

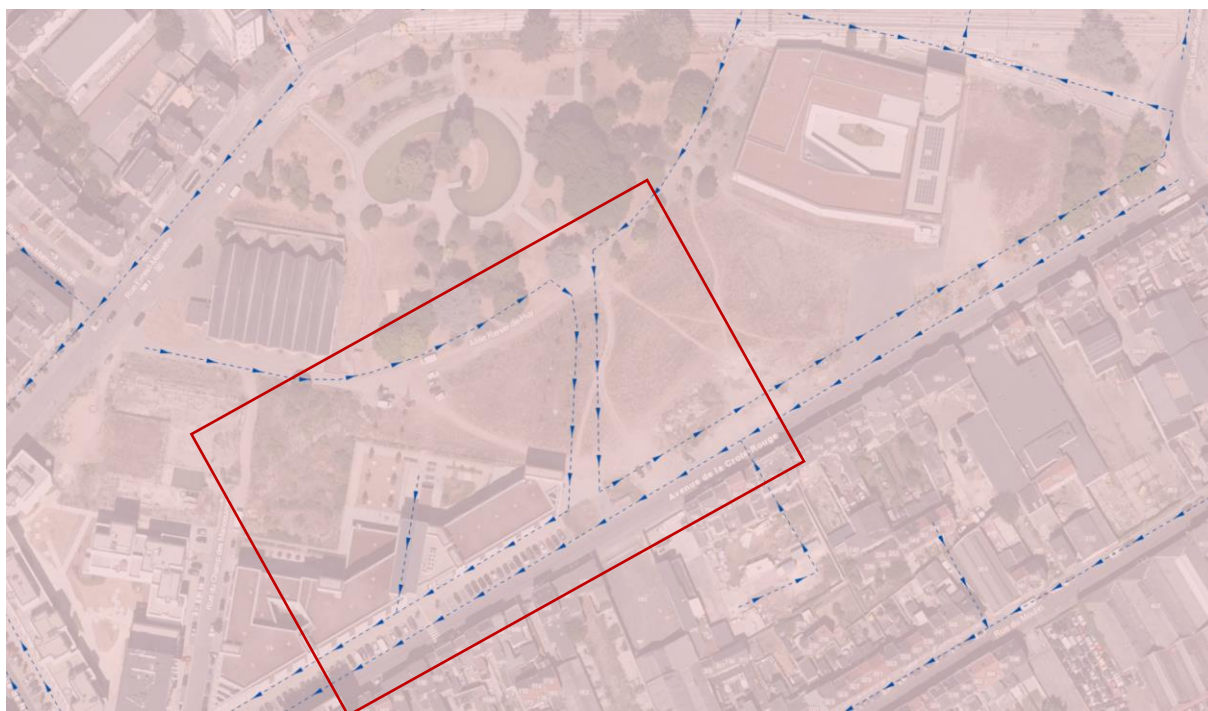


<https://geoportail.wallonie.be/catalogue/47b58363-76c9-4937-b7f5-e887ba36101a.html>

Annexe 21 : Plan de modification du réseau d'égoutage datant de 1961. Plan issu des archives du département de l'urbanisme de la Ville de Liège.



Plans d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) - Série grand public



<https://geoportail.wallonie.be/walonmap>

